



HAL
open science

**Regard d'une urbaniste engagée sur la participation :
faire participer les citoyens, alibi ou réelle volonté ?
L'exemple de la concertation autour de l'école Marceau
dans le cadre du projet Quartiers libres à Marseille**

Séverine Gil

► **To cite this version:**

Séverine Gil. Regard d'une urbaniste engagée sur la participation : faire participer les citoyens, alibi ou réelle volonté ? L'exemple de la concertation autour de l'école Marceau dans le cadre du projet Quartiers libres à Marseille. Sciences de l'Homme et Société. 2019. dumas-02389647

HAL Id: dumas-02389647

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02389647>

Submitted on 2 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Regard d'une urbaniste engagée sur la participation

Faire participer les
citoyens : alibi ou réelle
volonté ?

L'exemple de la concertation autour
de l'école Marceau dans le cadre du
projet Quartiers Libres à Marseille.

Séverine GIL
Master 2 Urbanisme durable et
projet territorial / Urbanisme et
aménagement / 2018-2019

Directrice de mémoire :
Brigitte BERTONCELLO, Professeure

RÉSUMÉ

Se pencher sur la place du citoyen dans la ville paraît être une évidence pour une urbaniste.

Ce mémoire se veut être un regard porté sur les enjeux de la participation citoyenne et sa mise en œuvre opérationnelle. Un regard avec un parti pris, celui d'être porté par une urbaniste engagée, militante associative depuis 13 ans.

Comment est présentée la participation ? Quel est son contenu ? Quelles sont les attentes ? Qu'en fait-on ensuite ?

Ce regard s'est arrêté sur le projet Quartiers libres de la Belle de Mai, un territoire très populaire de Marseille et très riche de par sa diversité de population, d'associations militantes, et de lieux culturels.

Au travers des lectures, d'entretiens mais aussi d'expériences personnelles, il s'agira de démontrer si finalement la participation ne tient qu'à la volonté d'hommes et de femmes de faire et de remettre l'humain au centre des projets et des décisions ou si nous vivons un réel changement et une prise de conscience que le pouvoir de décision doit être délocalisé davantage vers le terrain et ses habitants. Par conséquent la participation, telle qu'elle existe aujourd'hui sur nos territoires, n'est-elle pour le citoyen qu'un alibi pour présenter des projets de territoires dits concertés ou est-elle une véritable volonté politique ?

MOTS CLÉS

Citoyens – concertation – co-construction – école – équipements publics – démocratie – empowerment – expertise d'usage – faire-ensemble – gouvernance – parents – participation citoyenne – pouvoir – quartiers libres Marseille – urbanisme

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ma directrice de mémoire, Madame Brigitte BERTONCELLO. Je la remercie de m'avoir orienté, aidé et conseillé et de m'avoir accordé une grande disponibilité.

J'adresse mes sincères remerciements à tous les intervenants avec qui j'ai pu m'entretenir physiquement ou par téléphone, leurs paroles, leurs témoignages et leurs regards critiques ont guidé mes réflexions et ont permis de nourrir mes recherches très concrètement. Merci de leur confiance.

Je remercie mon conjoint, Abdallah, et mes enfants, Mathis et Lyna, leur soutien inconditionnel et leurs encouragements ont été d'une grande aide comme toujours.

À tous les professeurs et intervenants de l'IUAR, je présente mes remerciements, mon respect et ma gratitude. Cette année a été très particulière et a causé bien des chamboulements, mais cela a permis d'initier un changement certain et de donner un sens éclairé à mon engagement citoyen.

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années je suis engagée et impliquée sur les sujets d'actualités et particulièrement sur l'éducation, la jeunesse, les banlieues... J'ai voulu agir sur le monde qui m'entourait assez tôt. Issue de la classe populaire, de parents peu diplômés (mon père a toujours été très fier d'avoir eu son certificat d'étude), j'ai grandi dans une cité dans la banlieue de Lyon, j'y ai développé une grande capacité d'adaptation, un esprit de solidarité, et certainement une ouverture d'esprit et une capacité à comprendre et à parler un langage commun avec les habitants des quartiers dits « populaires ».

Mon premier engagement a été à la croix rouge dans le quartier de la Belle de Mai où je m'occupais d'enfants arrivés récemment sur le territoire français, un après-midi par semaine, en vue de pouvoir les scolariser rapidement.

J'ai ensuite eu envie de poursuivre dans le champ éducatif. J'ai eu une première expérience dans ce domaine dans une grosse structure de parents d'élèves mais j'ai été très déçue par le manque de prise en compte de la parole des parents et des enfants, le manque de considération des problématiques locales, voir la manipulation qui était faite pour atteindre des objectifs davantage personnels que d'intérêt collectif.

Avec des amis de différents collectifs et de différentes associations, nous avons alors décidé de constituer un mouvement appelé MPE13. Ce mouvement renverse un peu les habitudes de fonctionnement des autres structures. Il n'y a pas de pilotage par le haut mais une concertation constante et un fonctionnement plutôt horizontal (si on compare à un mode de gouvernance pyramidal), l'idée est d'accompagner et de guider des citoyens, de les former pour qu'ils deviennent autonomes et de leur transmettre les connaissances suffisantes pour qu'ils retrouvent confiance en eux avant tout pour ensuite pouvoir défendre leurs idées et leurs actions, faire leur place en tant qu'acteur dans le champ éducatif mais plus largement aussi en tant que citoyen.

Notre mission a été véritablement de redonner aux parents cette place centrale vis à vis des institutions tout d'abord qui avaient perdues l'habitude de faire avec les parents, mais aussi vis à vis des parents eux-mêmes qui pensaient ne plus avoir de rôle à jouer.

Le parent comme acteur-décideur, décideur pour son enfant mais aussi pour l'ensemble de la communauté à partir du moment où il pose une réflexion et mène une concertation auprès des autres parents. Redonner envie et donner les outils pour que ces acteurs fassent ensemble, malgré les obstacles, et les freins.

Cela fait maintenant 13 ans que je suis engagée sur les questions éducatives et 5 ans au sein de MPE13 en tant que présidente. Un titre qui ne veut pas dire grand-chose puisque les responsabilités et les missions sont partagées. Ce qui nous importe ce sont nos actes et ce que nous avons réussi à gagner pour les familles notamment marseillaises. Nous essayons d'être présents sur tous les fronts, tout le temps, pour rappeler qu'il est essentiel de prendre en considération l'avis des parents et de les faire participer à toutes les décisions et tous les projets concernant la scolarité de leurs enfants.

Nous nous inscrivons donc dans une action citoyenne dans un périmètre très large comme la lutte contre la pauvreté avec ATD quart monde, la lutte contre les PPP avec le collectif pour la rénovation des écoles PRE (anciennement collectif contre le PPP), la lutte pour les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap avec DFD13 et parcours handicap, la réflexion menée autour de l'amélioration de la qualité de l'alimentation collective dans les écoles, les collèges et les lycées, la prise en compte des conditions de santé et d'hygiène (avec Greenpeace sur la qualité de l'air ou encore sur l'amiante).

Nous utilisons tous les outils de la concertation : nous menons des enquêtes régulièrement auprès des familles pour avoir leur avis sur des sujets qui les concernent directement et nous utilisons ces enquêtes afin de porter des pistes d'amélioration auprès des institutions, nous organisons des ateliers, des rencontres où nous mêlons experts et pairs afin que chacun puisse se sentir à l'aise et puisse être en mesure de partager ses expériences facilement. Nous considérons que le parent a le même niveau de maîtrise du sujet que n'importe quel technicien de l'Education, ils sont complémentaires et ils se nourrissent les uns des autres. Systématiquement nous mettons les parents sur le même pied d'égalité, la même estrade, que n'importe quel autre acteur de la communauté éducative.

Nous choisissons avec les parents les sujets que nous allons porter et nous construisons ensemble les actions à mener. Nous communiquons et nous informons très régulièrement afin que tout le monde partage ensuite l'information mais aussi afin que tout le monde puisse avoir les connaissances essentielles pour se positionner et agir. Nous leur demandons leur avis sur ce que nous entreprenons et nous essayons de toujours évaluer nos actions en les confrontant à leur jugement.

J'ai pu depuis toutes ces années développer une certaine expertise de la situation des écoles marseillaises et du mode de fonctionnement des institutions notamment dans le champ éducatif. Nous avons plusieurs freins à surmonter :

- Travailler avec, partager, écouter l'autre, participer aux décisions... est une lutte quotidienne avec toutes les institutions que ce soit l'Etat ou les collectivités territoriales. Les institutions ont des modes de fonctionnement très hiérarchisés et sclérosés. Il n'est pas prévu la plupart du temps, de prendre un temps pour la concertation des acteurs « non professionnels ». Les syndicats enseignant, oui, c'est dans les obligations, prévu, ils sont des professionnels. Mais les élèves comme les parents, non. C'est au bon vouloir de chacun. Nous avons donc un grand manque de pratique de la part des décideurs. Seule la compétence professionnelle serait donc reconnue.... la compétence d'usage non...

- Outre le frein du mode de fonctionnement, il y a ensuite un problème de volonté et de méfiance. Les élus de notre territoire sont souvent peu enclin à porter une écoute attentive et surtout à prendre en considération des avis d'autant plus si ils considèrent que ces avis « pourraient » venir de populations qui ne seraient pas de leur bord politique. Les réflexions sont souvent ramenées à une logique partisane, il y a un manque cruel de confiance entre les décideurs politiques qui les rendent frileux face à toutes les remarques. Ils en cherchent constamment l'origine, comme si les habitants avaient été dépossédés de leur pouvoir de penser et d'agir et qu'ils étaient constamment commandités par un adversaire politique. C'est à mon avis une conséquence directe des pratiques clientélistes qui ont d'ailleurs causées énormément de tord sur nos territoires, créant un climat de méfiance constante, une perte de crédibilité et un frein au faire-ensemble évident.

- Enfin il y a un problème structurel découlant directement du manque de volonté et du problème de fonctionnement ultra centralisé et hiérarchisé, il s'agit de l'état de délabrement des écoles publiques de la ville de Marseille et de leur incapacité à être des lieux ouverts sur leur quartier et sur la ville.

Le parc immobilier scolaire de la ville de Marseille est gigantesque, 470 écoles à entretenir et à rénover et d'années en années toujours plus d'enfants à accueillir. Depuis longtemps l'alerte a été donnée mais le 2 février 2016, suite à une lettre ouverte de l'enseignante Charlotte MAGRI dénonçant les conditions de travail et d'accueil des élèves dans sa classe, la une de Libération titrait « écoles à Marseille : la honte de la République »¹, montrant ainsi à la France entière combien Marseille avait délaissé ses écoles.

Le diagnostic était sans appel, outre les nombreuses écoles en construction GEEP ou Pailleron, il y avait des écoles en très mauvais état et un manque cruel de places pour pouvoir accueillir tous les élèves. Il fallait donc un plan de construction et de rénovation

¹ Libération, article de Marie PIQUEMAL « Ecoles à Marseille, la honte de la République » – 01 02 2016 .

d'envergure. Depuis 2016, l'état a mis la main à la poche chaque année comme le Département d'ailleurs pour aider la Ville à mener un plan de construction ambitieux mais cela n'a pas suffi et surtout il n'y a pas eu de démarche construite partant d'un diagnostic partagé permettant de projeter réellement sur les 25 années à venir les différentes priorités à conduire en terme de construction et de rénovation d'écoles.

Cela nous a mené au fameux plan Marshall du maire Jean Claude Gaudin prévoyant la rénovation de 36 écoles sur 470 que compte la ville dans le cadre d'un partenariat public privé (PPP) car le disant lui-même, la Ville était dans l'incapacité d'assumer cette tâche.

Un collectif a alors été constitué pour dénoncer le manque de réflexion et d'ambition de l'équipe municipale. Le partenariat public-privé représentait notamment un cout énorme pour les Marseillais, avec des risques inconsidérés dans les marges de manœuvre laissées aux entreprises privées (foncier cédé aux entreprises privées) et une conception de l'école, bien publique emblématique, qui n'était pas partagé avec bon nombre d'habitants.

Ce projet comme tant d'autres montrait également la vision que peut avoir la municipalité de ce que peut être l'aménagement d'un territoire.

Depuis longtemps nous demandons à ce que les écoles soient davantage considérées comme des lieux ouverts sur le quartier, des lieux de vie pour les habitants, des lieux de partage pour construire les liens utiles au vivre ensemble et au faire-ensemble. Ce type de projet en partenariat public-privé niait complètement cela, les cahiers des charges étaient ficelés et montés sans laisser place à la concertation. Et tous les autres projets qui ont permis la construction ou la rénovation de nouvelles écoles ont été menés de la même façon. Aucune place à la concertation et encore moins à la participation. Ce qui donne des écoles toutes neuves mais qui ne sont toujours pas ouvertes sur leur environnement, toujours interdites aux habitants, sans lieux de partage, sans penser à des aménagements pour du temps périscolaire ou pour du temps pour des interventions d'associations extérieures pour des projets menés avec les habitants et les enfants.

En contre-exemple, pour montrer ce qu'il est pourtant possible de faire, je pense à un projet mené sur la ville de Salon de Provence sur le quartier des Canourgues. L'école y a été pensée avec les habitants autour d'un projet artistique et culturel. L'école permet de répondre à des enjeux urbains pour aider à la transformation d'un quartier et notamment lutter contre l'exclusion, la ghettoïsation sociale ou le repli communautaire. L'école est un équipement public qui permet de participer au développement d'une nouvelle identité pour le quartier, de valoriser et faciliter la vie quotidienne des habitants, et produire une attractivité forte du quartier sur la ville. Créer une dynamique de vie et d'identité collective dans la durée, à l'échelle du quartier et de la ville, cela est possible si un projet est porté et construit avec les habitants. Cette vision ne parait pas être partagée en tous les cas à l'échelle de la ville de Marseille car toute discussion sur les écoles ou les projets autour des écoles est très compliquée.

Il y a eu quelques tentatives ces dernières années à Marseille et notamment une sur laquelle je me suis attardée. Dans le cadre du projet Quartiers libres, une concertation a bien été menée quant à la construction d'une nouvelle école sur le quartier de la Belle de mai, l'école Marceau. L'objet de ma réflexion s'est donc porté sur cette concertation appelée même co-construction, une pratique assez inédite pour une ville comme Marseille qui possède une faible culture participative. Cette ville regorge de collectifs de tout genre travaillant sans les élus ni les techniciens de la ville. J'ai tenté plusieurs fois d'aborder ce sujet avec l'élue à l'Education en mettant en avant les vertus d'un travail en amont avec les partenaires et les parents-citoyens notamment pour l'anticipation, l'acceptation, la compréhension, et la réussite des projets. Mais les demandes sont restées sans suite, suscitant parfois même un peu de raillerie car bien évidemment ils connaissent parfaitement leur travail et n'ont pas besoin de la participation des parents.

Jamais ni l'Education nationale, ni les partenaires de l'école, ni les institutions publiques comme la Caisse d'Allocations familiales ou la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale, ou encore les services de Préfecture dédiés à l'égalité des chances ou à la réussite éducative, non aucun d'eux n'ont appuyés en ce sens pour qu'effectivement se mettent en place des pratiques plus collaboratives afin d'éviter les écueils constatés chaque année en matière d'école et d'éducation.

Tout cela m'interroge... Comment faire alors la ville ? Si les principaux acteurs en sont exclus la plupart du temps.

TABLE DES MATIERES

Introduction	8
Note méthodologique	12
1. Une volonté citoyenne d'une démocratie plus directe	13
1.1. Une volonté politique exprimée dans la rue ou sur les réseaux sociaux, au sein de collectifs ou des associations	13
1.2. Une volonté de participer qui a plusieurs origines en France et dans le monde.....	16
1.3. L' <i>empowerment</i> , né aux Etats-Unis	18
1.4. Des pouvoirs publics de plus en plus locaux pour aboutir à une nouvelle gouvernance urbaine	19
1.5. Un nouveau droit à revendiquer: le droit à la ville	20
1.6. Le rôle des citoyens pour impulser la participation	21
2. La participation s'installe alors dans les institutions pour s'imposer dans les politiques publiques	23
2.1. Les lois ont permis tout d'abord d'instaurer la participation dans le champ politique	23
2.2. Des communes comme Marseille se sont alors engagées dans des démarches participatives	27
2.3. Des pratiques ont favorisé la participation et ont permis de développer une culture de la participation	34
2.4. Différentes formes et différents cadres institutionnels sont expérimentés en fonction du niveau de participation	36
2.5. Des outils innovants sont créés pour aider à développer la participation citoyenne	39
2.6. L'exemple d'une concertation inédite et innovante annoncée pour le projet « Quartiers Libres » à Marseille	41
2.6.1. L'ambition affichée et la démarche participative menée	41
2.6.2. Entre enthousiasme et frustration, les habitants, collectifs et associations restent sur leur faim	45
3. Les raisons pour lesquelles la participation s'arrête souvent à l'échelle de la consultation	50
3.1. Des décideurs avec des finalités inavouées	50
3.2. Des citoyens avec des motivations plurielles parfois difficiles à mobiliser	52
3.3 Co-construire, former les citoyens à la fabrique de leur ville et valoriser l'expertise d'usage..	54
3.4. Les enjeux d'une participation réussie sont multiples	58
Conclusion	63
Table des illustrations	66
Bibliographie	67
Glossaire	70
Annexes	71

INTRODUCTION

La société française est régie par un système de démocratie dite représentative qui pourrait laisser croire que chacun s'y sent à sa place et écouté, du moins est représenté. Or notre société connaît bien des remous ces dernières années et traverse une crise de la représentativité. Qui représente qui aujourd'hui ?

Les citoyens ont-ils tous une place ? Il apparaît qu'il faille aujourd'hui être dans un réseau influent pour obtenir un logement, un emploi, une place en crèche... faire partie d'un groupe pour que le groupe apporte l'aide nécessaire... dans la continuité des réseaux Facebook ou LinkedIn. Alors où se situent les populations les plus pauvres qui ont moins de réseau d'influence ?

Face à ce constat et sous l'impulsion des collectivités territoriales qui se rendent bien compte qu'elles ont du mal à faire adhérer à leurs projets, face aussi aux mouvements citoyens de plus en plus nombreux et influents, les lois ont évolué et donnent de plus en plus de place au citoyen dans les décisions publiques notamment en urbanisme et aménagement du territoire. De nouvelles procédures, méthodes, règlementations ainsi que de nouveaux outils, sont apparus. Mais qui est formé à cela ? Va-t-on véritablement au bout de ces démarches ?

Le niveau de participation des habitants, citoyens, usagers, est devenu la garantie d'un bon projet d'aménagement et d'un bon projet de territoire. Mais qu'en est-il vraiment ? Peut-on se satisfaire de la participation de quelques-uns triés sur le volet ? A-t-on réellement mis en œuvre une participation ? Jusqu'où sommes-nous prêts à aller dans la participation à la décision finale ?

En France et particulièrement à Marseille, un foisonnement de collectifs et d'associations travaillent en local avec les habitants. Mais qui sont-ils ? Et qui représentent-ils ? Et quelle place font-ils à l'habitant dans leurs processus même décisionnels ? Les sans-culottes, les sans-dents, les ignorés, ou les invisibles, peu importe le terme qu'on leur prêterait, sont peu présents dans les structures associatives ou militantes car il faut énormément de confiance, d'audace même, et de connaissances pour arriver à exister, à être entendu et à être reconnu au sein de ces structures.

De ce fait, quelle est la place réelle des habitants ? Celle qu'on leur laisse réellement car cela demande à ce qu'ils puissent s'identifier, qu'ils puissent partager, qu'ils puissent faire en autonomie aussi, qu'ils puissent être formés, et enfin qu'ils puissent avoir du pouvoir, un pouvoir qu'on leur laisserait mais cela remet quelque part en cause la démocratie telle qu'elle existe. Une démocratie portée par des représentants détenant le pouvoir, un pouvoir qu'ils ont du mal à laisser à d'autres car cela signifierait, pour eux, la fin de leur existence ou

du moins de leur légitimité... à moins qu'ils n'acceptent de se transformer et de partager pour revenir au plus près des habitants, revenir à l'action locale, rebâtir à partir du terrain, innover et construire et ainsi porter davantage des projets et des visions que des revendications peut être.

En dehors du fait qu'il y ait un problème de relation de pouvoir et de dominants-dominés, se pose la question de savoir où sont les « invisibles » (terme que je choisis pour désigner les populations les plus éloignées des sujets politiques et sociétaux) s'il y a une réelle volonté de les embarquer dans l'aventure. Ils vivent dans les quartiers pauvres, mais pas seulement, ils sont silencieux bien souvent et ne participent pas ou peu aux actions collectives de grande échelle. Mais ils ont leurs réseaux, leurs idées, à une autre échelle, dans d'autres lieux et les deux mondes ne se rencontrent plus.

A force de divisions, de stigmatisations et de rapports dualistes (ceux qui ont et ceux qui n'ont pas, ceux qui font et ceux qui ne font pas, etc.), les populations « invisibles » se sont désintéressées de la vie publique, elles se sont enfermées dans un espace plus restreint pour subir moins d'attaques, les populations se sont de moins en moins mixées dans les quartiers comme dans le centre-ville, de moins en moins d'espaces sont partagés, les pauvres sont entre eux, les « bobos » sont entre eux, les riches sont entre eux et fréquentent chacun les mêmes endroits, toujours les mêmes. C'est en tous les cas le constat que je fais sur Marseille.

Il me semble qu'un lieu échappe encore à cette logique : l'école. L'école publique est un lieu qui peut permettre une mixité sociale intéressante (même si certaines écoles ont très peu de mixité que ce soient les écoles ghettos des cités comme celles des résidences huppées des beaux quartiers). Sans forcément faire le grand écart, une école est un lieu de vie et un lieu d'apprentissage de la citoyenneté où se mélangent hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, pauvres et moins pauvres ou riches et moins riches, habitants du quartier certes mais pas tous du même endroit... Or ces lieux ne sont pas assez valorisés et utilisés pour entreprendre des démarches participatives. Et pourtant, c'est à portée de main, les gens sont là, tout à fait abordables, prêt à participer pour peu que l'on s'intéresse un peu à eux. C'est la raison pour laquelle le sujet des écoles est tant intéressant. C'est un équipement public, un aménagement urbain, ouvert sur le quartier, où les citoyens y sont encore aujourd'hui un peu impliqués (mais jusqu'à quand ?), où tous les publics peuvent être abordés, un terreau du faire-ensemble inexploité.

L'école est le terrain d'étude que j'ai choisi, un lieu qui m'intéresse depuis toujours car il rassemble, il fédère autour de valeurs communes : le bien-être des enfants, leur réussite, l'égalité, la fraternité, le vivre ensemble, l'épanouissement, ... Il permet de se retrouver sur un pied d'égalité, en tant que parent, et entre parents, avec des problèmes souvent communs, où en tous les cas sur un sentiment d'appartenance à un groupe qui fait que nous

sommes alors en capacité à réfléchir ensemble et de partager ensemble nos problématiques. Des problématiques qui sont ici comme ailleurs toujours les mêmes. Quelle place fait-on aux parents qui sont trop souvent relégués au rôle de simple accompagnant et doivent rester derrière la grille du portail, parents à qui on demande de participer mais sans donner son avis, parent qui ne peut pas décider car il n'est pas « le professionnel », seul l'enseignant est expert et le parent, quelle compétence a-t-il ? Le parent est devenu dans les dernières statistiques la principale cause des arrêts maladies des enseignants et des personnels municipaux. Une fracture sans précédent se met en place petit à petit et les acteurs de terrain regroupés en association au sein de MPE13 alertent sans cesse les pouvoirs publics sur la détérioration galopante des relations parents-école. Mais que propose-t-on alors ? Des campagnes d'affichage sur des sites internet gouvernementaux ou municipaux ? Des politiques publiques renommées « école de la confiance », faute de pouvoir donner du contenu on donne de la forme ?...

Ce terrain d'étude est exactement le même je pense que le terrain de l'aménagement urbain. Il pose la question de l'humain au cœur du système ou en dehors du système, et du choix qu'il faut impérativement faire de mettre en cohérence les usages et pratiques avec les attendus.

L'école est, pour les parents d'élèves du mouvement auquel j'appartiens, MPE13, un lieu idéal pour éveiller les consciences, faire émerger des idées, mener des ateliers de découverte, de réflexion, avec les jeunes mais également les parents, qui sont les habitants à l'échelle du quartier et de la ville. Ce travail peut se mener si on entend par l'école, un lieu ouvert sur l'extérieur et sur le monde, un lieu où peuvent intervenir des « animateurs » extérieurs, des agitateurs, des experts, des penseurs.....

Malheureusement le rapport hiérarchique dans lequel est enfermé le parent-habitant avec l'enseignant est un frein à une relation égal à égal. Ce rapport nuit d'ailleurs assez souvent à la création d'un lien de confiance et surtout au faire-ensemble plus que le vivre ensemble, il est source de crispation, de tensions et d'incompréhension. De plus parents et enseignants ne partagent plus le même cadre de vie. Dans les quartiers populaires par exemple (cela est différent dans les milieux ruraux), la plupart du temps les enseignants n'habitent pas le quartier où ils exercent, ils ne partagent pas la même culture, ils n'ont pas les mêmes origines, ils ne consomment pas dans les mêmes lieux, ne pratiquent pas les mêmes activités, bref beaucoup de choses les éloignent alors que le système éducatif veut absolument faire croire que tout est réuni pour partager par le simple fait que l'enfant passe la porte de l'école et va rester plusieurs heures par jour dans ce lieu d'apprentissage (et pas assez de vie) et donc le parent avec.... On retrouve les mêmes travers dans la relation entre l'équipe de projet urbain et les habitants du lieu aménagé. Ils ne vivent pas dans les mêmes lieux.

L'école est donc pour moi un lieu rêvé pour aborder l'approche participative des habitants.

Parler de participation nous renvoie vers la démocratie représentative et le pouvoir pour comprendre quelle est la réelle place qui est faite aux habitants au sein des projets d'aménagement de leur territoire. Cette place est-elle un leurre ? Quels outils, quels moyens et surtout quels prérequis pour que cette participation soit effective et permette la réussite et l'adhésion à de véritables projets co-construits et non subis.

Toutes ces questions me paraissent essentielles car elles ont de forts enjeux politiques, économiques et sociaux. Il ne sera pas possible de faire croire, écouter sans prendre en compte, oublier une partie des habitants, et surtout ne pas évaluer nos pratiques auprès de ceux à qui elles s'adressent. La fracture qui existe et que j'ai dénoncé avec d'autres parents depuis plusieurs années dans le milieu scolaire ne pourra pas supporter la superficialité. Les pratiques doivent changer, les angles de vue doivent être partagés et pris tous en compte si nous voulons d'une société où il sera encore possible de vivre ensemble et surtout de faire-ensemble.

Je propose donc de traiter du sujet de la participation citoyenne en revenant tout d'abord sur les différentes évolutions de ces dernières années qui ont conduit à ce qu'elle devienne incontournable. Je vais ensuite m'attarder sur l'aspect plus opérationnel de cette participation en m'interrogeant sur les publics visés et les outils utilisés ainsi que les procédures mises en œuvre suite à son institutionnalisation. A ce stade, j'émettrais l'hypothèse de l'alibi pour faire adhérer les citoyens aux projets en éclairant mes propos avec l'exemple de la concertation dans le projet urbain Quartiers Libres à Marseille.

Mon étude ici a donc consisté à faire valider ou pas, la mise en pratique de la participation et la volonté affichée ou réelle des acteurs locaux, par ceux qui ont participé à la concertation comme ceux qui l'ont menée.

Enfin j'apporterai des précisions sur les enjeux de la participation et les freins qu'elle rencontre que ce soit du côté des décideurs, des élus ou des citoyens. Mon analyse issue des lectures faites mais également des expériences vécues remettra en cause la réussite de cette démarche si un minimum de pré-requis ne sont pas posés et partagés et si la volonté manque au rendez-vous.

Mon parcours de militante et mon activité associative donnent forcément un éclairage différent mais je pense que cela nourrit aussi l'analyse. Je fais le choix d'utiliser mon expertise d'usage afin d'apporter des éléments concrets et factuels. De nombreux écrits d'autre part abondent dans la critique de cette « mode participative ». Je m'en suis inspirée également.

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Afin de pouvoir vérifier l'hypothèse intuitive que je pose dans le titre de mon mémoire : la participation est-elle une réelle volonté politique ou juste un alibi, j'ai utilisé une méthodologie inductive.

Je pars tout d'abord de constats du terrain, soit de mon expérience personnelle, soit d'entretiens auprès d'acteurs associatifs et citoyens.

Mes observations : Mes nombreuses observations et expériences en tant que présidente d'association ont beaucoup nourri ma démarche. J'ai participé à de nombreuses consultations, ateliers etc. sur le sujet des écoles, du rôle des parents, de la réussite éducative, etc. que ce soit avec les différents Ministres de l'Education que j'ai rencontré plusieurs fois ces dernières années, ou encore le Préfet de Région, le Préfet adjoint à l'égalité des chances, le Recteur, le Directeur académique des services de l'Education Nationale, la Ville de Marseille, le Département etc. Je participais très souvent accompagnée de parents directement concernés par les sujets considérés afin de nourrir toujours nos propos de manière factuelle et concrète.

A ces expériences j'ai ajouté des observations de terrain directement liées au projet « Quartiers Libres ». J'ai participé moi-même à deux concertations, une sur la mobilité et l'autre sur les équipements publics dont les écoles. Je me suis positionnée comme observatrice même si j'ai quelques fois posé des questions afin de mieux comprendre la démarche. Cela a été très instructif et m'a permis de m'imprégner de la démarche et de prendre tous les contacts qui allaient m'être utiles par la suite.

Des données recueillies du terrain par des entretiens : La méthode employée concernant les entretiens a été plutôt qualitative, et comparative que quantitative.

J'ai choisi d'étudier une population d'acteurs directement liés à la concertation sur l'école Marceau ou aux concertations plus généralement sur le projet « Quartiers Libres ». Pour la concertation sur le groupe scolaire Marceau, ils étaient malheureusement peu nombreux et il était difficile d'avoir leur identité car personne n'avait de compte rendu de ces ateliers organisés par l'équipe en charge du projet (sociologue du projet et les services de la Métropole) un peu à huit clos. J'ai pu m'entretenir avec un enseignant et un parent ayant chacun participé à un atelier.

J'ai ensuite interrogé des membres d'associations et de collectifs qui n'avaient pas été consultés volontairement sur les ateliers « école Marceau » : le collectif « Brouettes et Cie », le collectif « l'Ambassade du Turfu », l'association l'Université du Citoyen. Certains m'ont répondu très librement mais d'autres ont été plus gênés pour répondre aux questions qui

demandaient un regard plus critique. J'ai pu constater que porter un jugement sur le travail de la Métropole ou de la Ville alors que vous êtes financés par celle-ci posait un vrai problème.

J'ai appliqué la même trame d'entretiens avec chaque intervenant afin de pouvoir comparer plus facilement les données recueillies. Ces témoignages ont été particulièrement significatifs et éclairants même si ils ont été finalement peu nombreux.

Une rencontre avec l'équipe en charge du projet : Il a été très difficile de pouvoir contacter les acteurs institutionnels du projet. Après plusieurs relances, le sociologue Etienne Ballan, membre de l'équipe Güller et Güller, m'a proposé un rendez-vous mais avec la Métropole. Malgré ma demande de les rencontrer séparément, d'une part par rapport à la difficulté de questionner deux personnes à la fois, mais aussi à cause du peu de temps imparti et de la liberté d'expression que cela peut gêner, j'ai dû accepter cette rencontre à ces conditions.

J'ai donc rencontré Etienne Ballan et Johanna Haegel, responsable développement de projets à la Métropole. Cet entretien s'est déroulé sur un format différent car j'avais deux interlocuteurs et que leur positionnement n'était pas celui des participants, les questions étaient donc adaptées aux interlocuteurs même si tous les sujets évoqués avec les participants aux concertations, ont été évoqués également avec la Métropole.

Des appuis littéraires : J'ai ensuite confronté les éléments recueillis à la littérature sur le sujet de la démocratie participative et de la concertation des citoyens en France. La revue de littérature m'a permis d'avoir une idée en ce qui concerne le résultat qui pourrait découler de ma recherche, l'étude empirique aurait pu être en totale contradiction avec ce que j'avais observé jusque-là. Mais au contraire au fur et à mesure que j'avançais dans mes lectures, mon hypothèse de départ se construisait avec une argumentation étayée.

Outre les ouvrages, j'ai complété mon étude par des articles et revues scientifiques, ainsi que des rapports, ce qui a permis d'étayer une approche plus opérationnelle.

Mais revenons sur les éléments de contexte qui poussent à créer les conditions de la participation citoyenne. Par participation, je vais entendre les différents niveaux : l'information, la concertation, la co- construction.

1. Une volonté citoyenne d'une démocratie plus directe :

1.1. Une volonté politique exprimée dans la rue ou sur les réseaux sociaux, au sein de collectifs ou des associations:

Nous avons hérité d'une démocratie dite représentative alors que les citoyens veulent aujourd'hui de plus en plus tendre vers une démocratie plus directe. Depuis plusieurs années, on a pu le voir avec le Front National dans les années 1980 à 2000, les petits partis ont du mal à exister au sein des instances représentatives et critiquent le peu de place qui leur est faite alors qu'ils représentent un certain nombre de citoyens. Une dichotomie gauche droite se fait la part belle et monopolise les débats alors qu'elle ne représente pas l'intégralité du peuple français. Le vote blanc grossit année après année et devient inquiétant mais tant que les partis majoritaires arrivent à tirer leur épingle du jeu, personne ne semble s'en inquiéter ou en tous les cas ne cherche à véritablement changer les choses.

Pour exemple, les dernières élections municipales de mars 2014 à Marseille ont donné la victoire à M. Jean-Claude Gaudin. Mais avec quelle légitimité ? Celles des urnes certes, mais quand seulement 46% des Marseillais se sont exprimés au second tour et que l'équipe municipale est élue par 19,7% de voix (rapport voix obtenues sur nombre d'inscrits), on peut se poser la question si finalement les votes blancs et les abstentions ne sont pas très utiles à maintenir des équipes en place... il suffit alors d'activer quelques réseaux militants et associatifs complaisants pour s'assurer d'être élu...

Au niveau national, la montée de l'extrême droite devenue le Rassemblement National en 2018 et l'arrivée d'un parti non traditionnel comme le mouvement La République En Marche² viennent perturber les choses établies.

Émergent également une multitude de courants, rassemblements ou non de partis traditionnels. La crise des gilets jaunes vient porter le dernier coup et montre qu'il est devenu urgent de prendre en compte de façon plus directe les considérations des Français.

Notre démocratie participative ne fonctionne plus alors ?

Effectivement elle pose problème. Il semblerait que l'exercice du pouvoir pousse à l'éloignement du citoyen et à des débats qui sont de plus en plus éloignés du terrain, contraints par des considérations économiques mais aussi par des rapports d'influence..., s'éloigner du terrain jusqu'à s'en déconnecter.

Le développement de l'ère numérique n'aide en rien, les contacts directs sont souvent délaissés au profit de contacts de plus en plus indirects par des outils comme les réseaux sociaux qui favorisent l'instantanéité et l'action à la réflexion.

Le mouvement de gronde qui s'est exprimé depuis ces derniers mois attestent d'un mécontentement d'une partie de la population et d'un besoin de plus d'écoute et de plus de considération très certainement à minima. Parallèlement se développent des mouvements citoyens importants qui s'inscrivent dans l'action et une volonté de participer pour changer les choses.

²La République en marche (abrégée LREM) — anciennement appelée sous sa dénomination initiale, En marche (EM) — est un parti politique français lancé en avril 2016 par Emmanuel Macron. Le parti est classé du centre gauche au centre droit de l'échiquier politique français.

À Marseille de très nombreux collectifs sont nés ces dernières années autour de la question des écoles (la coordination des écoles, DZ pour les écoles, Collectif des écoles de Marseille, collectif des écoles du 3eme ...). Cette organisation en collectif répond à un besoin de réactivité et d'actions sur des sujets d'actualité (comme par exemple aussi le collectif 59 St Just pour les migrants mineurs, le collectif du 5 novembre pour lutter contre l'habitat indigne à Marseille..). Ils réunissent des citoyens souvent militants qui cherchent à fédérer des citoyens autour de problématiques pour créer un rapport de force au lieu de fédérer autour d'une structure comme les associations qui dénoncerait ces mêmes problématiques.

La mobilisation est ainsi plus individualisée et permet d'agir partout et sur tous les sujets qui nous intéressent et nous inquiètent plutôt que d'investir le champ associatif plus « lourd » en apparence. Il s'avère en fait que les deux sont bien utiles et doivent travailler ensemble pour peser auprès des institutions et des élus.

La démocratie représentative est questionnée depuis Rousseau. Le pouvoir est entre les mains d'une élite politique qui considère qu'elle seule est légitime à faire.

Des mouvements, des manifestations, des révoltes urbaines (exemple de la crise des banlieues en 2005) démontrent un certain « ras-le-bol » des citoyens, et accroissent leur méfiance envers les politiques.

Les initiatives citoyennes se multiplient donc dans le domaine associatif notamment mais également politique.

« Par exemple, le 31 octobre 2013 a été lancé à Aubervilliers le « parti de la banlieue », un parti politique fondé par Abdel-Malik Djermoune pour favoriser l'égalité entre les citoyens et donner l'opportunité à ceux qui vivent en banlieue de pouvoir détenir les mêmes chances que les autres citoyens en termes d'accès à la citoyenneté, à l'emploi, à la culture, à l'éducation, etc. »

Associations ou collectifs, de nombreux citoyens s'investissent et veulent avoir leur mot à dire et améliorer leur cadre de vie : on retrouve les associations de quartier, de plus en plus de mouvements sur l'écologie, la santé et l'alimentation saine, les produits bio, etc.

Les pétitions en ligne foisonnent, les citoyens se positionnent sur des sujets qui les intéressent et veulent peser dans les décisions.

D'autres formes de participation se sont développées ces dernières années, les sites de crowdfunding notamment pour aider à financer des projets collectifs.

Les citoyens cherchent un sens et veulent agir sur leur environnement. Ils deviennent même des lanceurs d'alerte, statut juridique reconnu aujourd'hui.

Tous ces mouvements ont œuvré à rendre la participation plus présente et à l'institutionnaliser dans l'action publique. Mais la participation trouve racines dans des mobilisations plus anciennes aussi.

1.2. Une volonté de participer qui a plusieurs origines en France et dans le monde:

Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer ont dans leur ouvrage « la Démocratie participative inachevée »³ évoqué une mutation des dispositifs de démocratie participative depuis une 15^ene d'années, dans des contextes politiques et culturelles très différents en Europe en Amérique latine ou en Inde.

Cela a pris des formes multiples avec des outils inventés dans les années 1980 comme les conseils de quartier, les jurys citoyens, ou les conseils consultatifs de jeunes, des pratiques plus anciennes qui reposent sur le tirage au sort de citoyen ordinaires, etc.

La participation est ancienne et a accompagné les sociétés démocratiques modernes depuis les révolutions françaises et américaines. Elle a connue récemment un renouveau notable. La démocratie participative apparaît aujourd'hui s'installer dans la durée, à la différence des mouvements sociaux contestataires des années 60 et 70. Elle fait surgir de nouveaux acteurs et de nouvelles légitimités, comme l'intervention de personnes non élues dans la prise de décisions.

Dans la Loi de 2002 en France, la démocratie de proximité fait son apparition, c'est une injonction dans de nombreuses politiques publiques de consulter dorénavant surtout dans les politiques publiques de développement durable.

Comment ne pas faire de la communication et déboucher sur de vraies dynamiques de territoire ? Permettre une grande participation mais parallèlement permettre un processus décisionnel efficace, dépasser les risques de la démocratie participative pour en faire un tremplin, ne pas instrumentaliser la démarche pour des intérêts particuliers.

Le sujet des écoles à Marseille permet de bien voir que tout cela est très fragile sur certains territoires, que cela ne marche pas si le processus de participation souffre de trop d'inégalités, d'un manque de volonté politique. Il y a alors un décalage complet entre ce qui est produit par les décideurs, élus, institutionnels, urbanistes etc. c'est-à-dire le projet et la démarche choisis et ce qui est perçu par les habitants c'est-à-dire le degré de réelle concertation, la marge de manœuvre et le degré de pouvoir de décision qui leur ai laissé pour participer pleinement au projet. Le risque de ce décalage est encore plus flagrant si la démarche n'est pas respectueuse d'un long processus qui va jusqu'au bout c'est-à-dire jusqu'à l'évaluation du processus par les propres acteurs.

³ BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, *La démocratie participative inachevée – genèse, adaptations et diffusions*, Editions Yves Michel et ADELS, 2010.

Dans le cas des écoles la pratique de la concertation n'a rien d'obligatoire réglementairement contrairement aux autres concertations du projet « Quartiers Libres ». Pourtant des concertations trop superficielles risquent de couper court à une future dynamique car cela risque de créer trop de frustration et de sentiment de manipulation. Les mots ont leur importance.

Marie-Hélène Bacqué et Yves Sintomer reviennent sur le terme même de démocratie participative qui constitue un bon exemple pour montrer l'importance des mots. Le premier terme utilisé a été celui de démocratie de proximité dans la loi de 2002. Cette différence marquait l'avènement de dispositifs consultatifs où les usagers avaient peu de prises, un pouvoir décisionnel donc centralisé, sans contre-pouvoir.

En 2007, la campagne présidentielle évoque le terme de démocratie participative comme quelque chose de plus populaire. Les réfractaires à cette évolution continuent de parler de démocratie de proximité, ce qui montre bien qu'ils ne veulent pas d'un partage du pouvoir avec les simples citoyens contrairement à ce que préconise la démocratie participative.

Cette ambivalence des termes se répercutent sur les outils comme le Budget participatif, processus qui n'a rien à voir avec les autres. Les règles du jeu participatif influent sur les dynamiques, or les dispositifs pour la plupart ne sont pas vraiment normalisés. Lorsqu'ils le sont comme les jurys citoyens par exemple, ce sont leurs inventeurs qui sont garants qu'un standard minimum est respecté et non une autorité politique, judiciaire ou administrative autonome. Ce flou laisse la porte ouverte à de la manipulation des acteurs politiques qui craignent peu la sanction face à la peur de perdre le pouvoir, ils veulent garder la main, le contrôle de la décision finale. Du coup on ne va pas assez loin, pas de dynamique pérenne, de ressources de territoire utiles par ailleurs. C'est une vraie volonté. Cela évite de former les usagers, qu'ils deviennent expert, qu'ils portent la réflexion sur les critères et modalités distinguant les bonnes pratiques, de développer des savoirs par l'expérience et leur diffusion. Le flou dans les règles freine l'initiative et la volonté d'aller plus loin dans les démarches participatives.

A partir d'expériences diverses, certaines démarches s'institutionnalisent, d'autres avortent ou d'autres encore restent à l'échelle expérimentale.

Il n'y a pas de recette miracle, cela implique à chaque fois une grande part d'adaptation des procédures du fait que le public est différent, les lieux sont différents, les territoires aussi, etc.

Un autre temps, un autre lieu qui a porté la participation, et un autre terme pour désigner celle-ci.

1.3. L'empowerment , né aux Etats-Unis :

L'empowerment, c'est la « capacité d'agir » ou « capacitation », elle désigne le processus qui permet aux individus d'accéder à plus de pouvoir grâce à une prise de conscience de leur capacité d'agir.

Marie-Hélène Bacqué évoque ce processus né dans les ghettos noirs de Chicago dans les années 1930, de la volonté de Saul Alinsky, un sociologue américain considéré aujourd'hui comme le père fondateur du *community organizing*, une technique d'animation dans les quartiers permettant d'organiser les habitants pour faire pression sur les décideurs politiques, économiques et médiatiques, afin d'améliorer les conditions de vie de la communauté.⁴

À la fin des années 1960, aux Etats-Unis, cette démarche de type *empowerment* se retrouve dans les mouvements féministes puis, plus tard, dans les mouvements anti-racistes, et celui des homosexuels.

Les mobilisations sociales contre les projets de rénovation urbaine, et autour des questions raciales obligent le pays à intégrer l'empowerment et la participation dans les politiques publiques américaines notamment de lutte contre la pauvreté.

Les pratiques d'empowerment ont été reprises par de nombreuses organisations internationales à partir des années 1990, parmi lesquelles l'Unesco, l'ONU, ou bien encore la Banque Mondiale afin de renforcer la capacité d'agir des communautés locales défavorisées et marginalisées par un processus de développement endogène et par la mobilisation des habitants. Les projets de microfinance par exemple ont pour la plupart comme objectif de favoriser l'empowerment des femmes, favoriser l'éducation...

En 2008, l'emploi de cette pratique dans la campagne présidentielle de Barack Obama, va contribuer à une popularisation massive de l'empowerment, aux Etats-Unis, mais également à travers le monde.

En France, Marie-Hélène Bacqué et le collectif Pouvoir d'agir, mais également l'association AC LE FEU (Collectif Liberté Egalité Fraternité Egalité Ensemble Unis), présidée par Mohamed Mehmache (éducateur de rue), née suite aux violences urbaines de novembre 2005, ont initiés l'empowerment.

Dans un rapport rendu au gouvernement début juillet 2013⁵, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache développent les axes majeurs de la mise en œuvre d'une politique

⁴ BACQUÉ Marie-Hélène et BIEWENER Carole, *L'empowerment une pratique émancipatrice*, Editions de la découverte, 2013.

⁵ Rapport de Marie-Hélène BACQUÉ et Mohamed MECHMACHE, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. « Ca ne se fera pas sans nous »*, remis le 8 juillet 2013 au ministre délégué à la ville.

«d’empowerment à la française ». Ce rapport a alimenté la loi Lamy de février 2014 dans laquelle la participation constitue un élément fort.

Un terrain a rendu propice aussi cette volonté d’agir, la décentralisation.

1.4. Des pouvoirs publics de plus en plus locaux pour aboutir à une nouvelle gouvernance urbaine

À partir des années 1980, le transfert des compétences et des moyens de l’État aux communes, collectivités territoriales, va faciliter le développement des démarches participatives.

La décentralisation rend le pouvoir plus proche des citoyens et doit leur permettre d’intervenir davantage dans les débats locaux, sur des sujets qui concernent la vie quotidienne, et même les dépenses publiques locales. Apparaissent alors les conseils de quartier, les conseils de développement, etc.

Le terme de gouvernance urbaine apparaît pour définir de nouvelles formes de coordination de l’action publique, dans un contexte de décentralisation comme évoqué précédemment, de privatisation des services urbains et de glissement des frontières entre le public et le privé.

En France, c’est l’article de Patrick Le Gales⁶ qui marque l’entrée de la notion de gouvernance urbaine dans le débat sur les politiques urbaines. Il montre que la notion de gouvernance (qui jusqu’alors était discutée dans d’autres secteurs) s’applique également aux villes, et ceci pour plusieurs raisons. La première repose sur la montée en puissance des villes en tant qu’« acteurs ». Elles deviennent en effet d’importants acteurs économiques dans le contexte de la globalisation. Elles concentrent plus de la moitié de la population mondiale depuis 2007 et accueillent les sièges sociaux des grandes entreprises et les centres financiers. Nœuds privilégiés des réseaux de transports et de communication, elles sont au cœur des échanges mondiaux et se livrent désormais à une compétition acharnée dans les secteurs du tourisme, de la culture, de l’innovation, de l’économie, etc.

Patrick Le Gales évoque également une politique locale de plus en plus dépendante d’acteurs non gouvernementaux, avec des projets impliquant de plus en plus d’acteurs (bureaux d’études, entreprises, associations, etc.) et un besoin de coordination fort entre ces différentes organisations. La problématique de la gouvernance consiste alors à se demander comment coordonner au mieux les acteurs pour une action publique efficace.

Ces nouvelles relations entre acteurs, secteurs et territoires révèlent pour certains une *transformation de la démocratie locale*.

⁶ LE GALES Patrick, *du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, revue française de sciences politiques, 1995.

En d'autres termes, la gouvernance dévoilerait de nouvelles formes de légitimation politique, fondées sur la participation plus que sur la représentation et s'appuyant sur le rôle croissant de la société civile urbaine dans le développement des villes.

1.5. Un nouveau droit à revendiquer : le droit à la ville

En mars 1968, *Le Droit à la ville* d'Henri Lefebvre est publié⁷. Il annonce dans cet ouvrage la fin de la ville industrielle et la transition vers une nouvelle réalité, l'urbain. Dans un contexte de modernisation de la société, de l'habitat et de la manière d'habiter, Henri Lefebvre propose un droit à une urbanité renouvelée, fondée sur une réappropriation collective de l'espace : les habitants ont le droit d'être informés, de participer à l'aménagement et à l'amélioration de leur cadre de vie et de s'autogérer.

Ainsi, l'espace urbain doit être produit différemment, et surtout collectivement dans l'intérêt de toutes et de tous, pour ouvrir le champ des possibles, pour l'individu, mais également pour la collectivité. Revendiquer un droit à la ville, c'est revendiquer le droit de pouvoir accéder à tout ce qui est nécessaire pour mener une vie urbaine décente (logement, travail, alimentation et services tels que l'accès à l'eau, au transport, à l'éducation, etc.). Cependant, il considère que la participation citoyenne à la gestion de l'urbain est impossible à mettre en œuvre dans un monde dominé par un mode de production capitaliste, dans la mesure où les démarches mises en œuvre sont descendantes et la participation limitée à de la simple concertation.

À partir des années 1990, le discours a évolué notamment via la réflexion d'autres universitaires mais aussi des militants et décideurs politiques qui se sont penchés sur la question du « droit à la ville ».

Dès 1995, le concept de « droit à la ville » est évoqué à l'UNESCO, lors d'une conférence sur la « Ville de la solidarité et de la citoyenneté », dans le cadre de la conférence Habitat II à Istanbul. Les experts présents promeuvent alors une humanisation et une approche plus citoyenne de l'environnement urbain.

En 1999, l'ONU-Habitat initie une réflexion sur la gouvernance urbaine et notamment sur la question de la « ville inclusive ». Des thématiques proches des préoccupations d'Henri Lefebvre y sont alors discutées.

⁷ LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, éditions Économica, 2009.

En 2005, l'ONU-Habitat et l'UNESCO créent un groupe de travail sur les politiques urbaines et le « droit à la ville », réunissant des universitaires, des fonctionnaires, des professionnels de l'urbain, ainsi que des représentants d'ONG internationales.

1.6. Le rôle des citoyens pour impulser la participation :

La participation est née également de la mobilisation et d'initiatives d'habitants et d'associations dans les domaines de la politique de la ville (cadre de vie, logement, citoyenneté, prévention de la délinquance, éducation, ou bien encore l'insertion sociale ou économique).

Pour Loïc Blondiaux⁸, les citoyens n'acceptent plus de se taire et prennent la parole sur les blogs, forums ou dans le cadre de projets de journalisme participatif. Ils revendiquent un droit à l'expression, à la reconnaissance et à la critique.

Les formes « spontanées » de mobilisation et de participation se fondent sur un but et des valeurs partagées, et se distinguent ainsi souvent de la participation institutionnelle, dont le but est d'obtenir un accord entre les différents participants. Elles émanent de l'envie des citoyens de s'investir, de s'engager ou simplement de participer ponctuellement à l'amélioration du cadre de vie de leur environnement quotidien. Ces nouvelles formes peuvent émerger au sein des quartiers sans pour autant prendre la forme d'associations ou de collectifs formalisés.

Jacques ION⁹, ancien chercheur CNRS, fait un état scientifique de l'individuation de l'engagement. Il chasse l'idée reçue selon laquelle les gens seraient moins engagés, L'engagement des femmes longtemps écartées de la vie publique s'accroît, il est juste différent avec une recherche davantage d'actions, de résultats concrets, mobilisation plus temporaire, liens sociaux redéfinis, individuation ne veut pas dire individualisme, un nouveau militantisme, relations plus horizontales et consentis, celles des pairs plus que des pères, sur des projets précis.

Les associations ont joué un rôle important dans le développement de la participation.

Les associations d'éducation populaire par exemple, les associations de quartier, de défense des droits des femmes... représentent un cadre d'expression pour les habitants et d'exercice de la citoyenneté utiles. Elles ont un lien direct avec le quartier, le cadre de vie des habitants etc. Elles défendent des causes et ont du poids car elles fédèrent ce qui aide à la prise en

⁸ BLONDIAUX Loïc , *le Nouvel Esprit de la démocratie, Actualité de la démocratie participative*, 2008.

⁹ ION Jacques, *L'individu contemporain* , Le nouveau paysage militant, 2014.

compte de leurs revendications. Elles utilisent des outils de communication pour diffuser l'information : internet, blogs, pétitions... et ainsi faire réagir un public plus large.

Elles sont un atout précieux en ce qui concerne le développement des quartiers pour les acteurs de la Politique de la ville. Elles ont été très précieuses lors des émeutes des banlieues de 2005 à Marseille pour le pouvoir local car elles ont permis de contenir le mouvement dans les quartiers nord de la ville. Pour un bien ou un mal ? Au nom de qui agissaient-elles alors ? Aujourd'hui ces quartiers semblent endormis et seules des catastrophes comme des incendies ou des effondrements d'immeuble les poussent à s'animer de nouveau (dernière mobilisation en date en septembre 2019 pour les habitants du quartier Maison Blanche au Canet).

À Marseille, elles ont été fortement critiquées et pour causes. Les associations ont été victimes des politiques clientélistes des élus qui achetaient ainsi « une paix sociale » et s'assuraient de garder le contrôle des citoyens.

Les associations sont souvent subventionnées et cela leur donne des obligations parfois en retour d'être complaisante avec ceux qui leur ont donné les financements.

Quelle liberté de paroles ont-elles alors ? Représentent-elles vraiment leurs adhérents ?

J'ai pu vivre des situations ubuesques où un maire de secteur de la ville de Marseille appelait en numéro privé des habitants et les convoquait en mairie afin de leur donner des instructions sur qui il fallait élire à la tête de telle ou telle association. Des membres d'association se voyaient attribuer des appareils électro-ménagers, des appartements ou des emplois en mairie contre certains services. La place de la présidence de l'association est très importante pour eux, pour contrôler et utiliser si besoin les services de l'association. Le fonctionnement des associations n'étant pas toujours très démocratique et les adhérents ne votant pas ou très peu, un pouvoir central autocratique peut très bien se mettre en place.

« Les affaires » ont malheureusement entachées le milieu associatif et politique marseillais.

Je ne sais pas si c'est une conséquence de cela, mais les citoyens ont eu alors de plus en plus de méfiance envers le milieu associatif et préfèrent se tourner vers les collectifs.

A chaque association qui se montait, la question était mais qui est derrière ? Nous avons connu cela dans notre association qui systématiquement était rattaché à un parti politique car il était impensable qu'une association indépendante puisse occuper l'espace public sans « autorisation ».

Les constitutions de collectifs est-ce mieux ? Le problème se pose réellement de la représentativité. Pour très bien connaître bon nombre de collectifs, il s'avère que parfois, et c'est leur droit, des militants syndicaux et politiques investissent ces mouvements. Tant qu'une parité est assurée cela peut être un véritable avantage pour développer des compétences. Sauf que, l'équilibre est très difficile à obtenir pour les même raisons que la

difficulté à avoir une participation plurielle. Les habitants, parents, citoyens non engagés dans un parti, un syndicat ou une structure militante, n'y sont quasiment pas représentés. Si c'était le seul problème..., une dérive autre est inquiétante, quand le collectif se prétend représenter justement différents intérêts alors qu'une seule catégorie de personnes en fait partie, notamment quand des syndicats enseignants investissent ce champ afin de ne pas avancer sous la bannière syndicale. C'est la tromperie qui là est vraiment gênante. Et nous voulons que les citoyens participent plus ? Quelles conditions leur offre-t-on ?

Enfin, de nos jours avec la baisse des financements, et la réforme sur les contrats aidés, de nombreuses associations se voient obligées de mettre la clé sous la porte ou de réduire leurs activités. De ce fait elles tiennent en grande partie grâce au fort investissement des bénévoles mais pourra-t-on toujours compter sur eux ? Cela ne remet-il pas en cause la pérennité des associations alors même qu'elles sont un lien essentiel avec les citoyens et que bon nombre d'institutions s'appuient voir se déchargent sur ces dispositifs peu coûteux et efficaces.

Par sa convivialité, le milieu associatif est plus facile d'accès que le milieu politique. En découvrant dans un premier temps le monde associatif, les habitants souvent apprennent à dialoguer, à échanger sur les problématiques de quartier, à les comprendre et surtout à prendre conscience qu'il est possible de changer les choses.

Cette première approche peut donner l'envie d'aller plus loin. Les associations semblent donc être un moteur idéal d'intégration à la société démocratique quand elles fonctionnent démocratiquement elles-mêmes, en toute transparence et dans l'intérêt collectif.

2. La participation s'installe alors dans les institutions pour s'imposer dans les politiques publiques :

Parallèlement au développement des pratiques participatives à l'initiative des habitants, s'est développée une dynamique institutionnelle favorisant la mise en place d'instances ou de dispositifs participatifs au sein des territoires (démarche descendante).

2.1. Les lois ont permis tout d'abord d'instaurer la participation dans le champ politique

La participation n'est pas nouvelle. Dès 1830, on trouve des formes de participation bien conçue. Dans un contexte d'expansion du libéralisme politique dès 1830, puis de l'affirmation des idéaux républicains, même s'ils sont remis en cause par des dérives

autoritaires, on assiste à une intégration plus large des campagnes à la vie politique¹⁰. Généralement, on admet que l'on assiste à la « descente de la politique » vers la paysannerie. Ce phénomène s'exprime par un élargissement du corps électoral qui intègre de plus en plus des citoyens issus des couches populaires et qui participe à l'intégration nationale et à l'acculturation républicaine ; les combats, l'instauration, l'institutionnalisation et la pratique du suffrage universel sont au cœur de ce processus.

La participation constitue un enjeu dans le cadre des procédures d'aménagement. À la fin des années 1960, la participation est envisagée comme une réponse possible à la crise révélée par les mouvements de mai 1968.

Les années 1980 connaissent un véritable tournant avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. La thématique de la participation citoyenne évolue avec :

- une reconnaissance institutionnelle
- une professionnalisation des militants des luttes urbaines (ex : création de structure de conseil)

En effet à partir des années 1980 se met en place une lente institutionnalisation de la participation avec une obligation législative de mettre en place des démarches participatives (notamment avec l'institutionnalisation de la politique de la ville). La participation devient alors un instrument de la politique publique, et une « offre participative » des pouvoirs publics apparaît.

Le fonds social européen a marqué aussi une évolution. C'est un outil de stratégie important pour l'emploi qui a fondé ses axes d'intervention vers des projets locaux.

Il convient d'évoquer la loi Bouchardeau en 1983 qui réforme l'enquête publique, ou encore l'obligation de concertation pour les « modifications substantielles des conditions de vie des quartiers et des ensembles immobiliers » du 18 juillet 1985 ; le rapport Dubedout de 1983, *Ensemble refaire la ville*, considéré comme le texte fondateur de la Politique de la ville, qui déclare que rien ne peut se faire sans la participation active des habitants.

Un renouveau de la participation reprend avec la loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1991, qui instaure le principe de concertation avec les habitants pour toute opération d'aménagement, et se poursuit avec la loi du 3 janvier 1992 qui crée les commissions locales de l'eau.

¹⁰ VIGREUX Jean, *Les campagnes françaises et la politique (1830-1914)*, Parlements, Revue d'histoire politique 2006/1 (n° 5), pages 54 à 72.

Mais, c'est surtout la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dite loi ATR, qui pose véritablement les premières pierres de la démocratie participative en France.

La circulaire Bianco du 15 décembre 1992, relative à la conduite des grands projets nationaux d'infrastructures, prévoit une procédure de concertation sur l'opportunité des grands projets d'infrastructures dès la conception des projets.

Depuis la conférence de Rio en 1992, la participation est un principe fondamental du développement durable. La thématique participative est l'un des trois piliers du développement durable et elle est présente lors de l'institutionnalisation des politiques environnementales.

En février 1993, la Délégation Interministérielle à la Ville définit la participation des habitants comme l'une des quatre notions importantes de la nouvelle forme de contractualisation qu'est alors le contrat de ville avec celles de diagnostic, de projet et de négociation.

Puis, la loi du 2 février 1995, dite loi Barnier, impose une obligation de concertation pour tous les grands projets d'infrastructure ayant des incidences sur l'environnement. Elle est suivie, en 1996, d'un décret qui entraîne la création de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Cette nouvelle institution permet d'organiser un débat public sur les objectifs et les caractéristiques principales d'un projet pendant sa phase d'élaboration et contraint les maîtres d'ouvrage à soumettre toutes les dimensions du projet à discussion.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 30 juin 1998 va plus loin et pose la participation des habitants comme une condition à la signature par l'Etat des contrats de ville.

Enfin, la loi du 25 juin 1999, dite loi Voynet, institue des conseils de développement dans les communautés d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants) et les Pays, réunissant des acteurs du monde social, économique, et culturel.

L'institutionnalisation de la participation se poursuit entre les années 2000 et 2010 avec un renforcement juridique et une multiplication d'obligations légales de démarches participatives.

Loi SRU (2000) :	obligation de concertation des habitants dans la rédaction des outils d'urbanisme tels le Plan local d'urbanisme (PLU), le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et la carte communale
Loi Vaillant (2002)	relative à la démocratie de proximité, création des conseils de quartiers dans les communes de plus de 80000 habitants
La France ratifie en 2002	la convention internationale sur le droit à l'information et à la participation du public en matière d'environnement (convention d'Aarhus)
Réforme Constitutionnelle (2003)	inscription du droit de pétition dans la constitution
Loi Grenelle II (2010)	élargit les attributions de la commission nationale du débat public et modifie sa composition
Loi du 27 décembre 2012	relative à la mise en œuvre du principe de participation du public
Loi MAPTAM (27 janvier 2014)	complète la loi NOTRe concernant les conseils de développement pour la Métropole du Grand Paris et les pôles d'équilibre territoriaux (articles 43 et 79)
Loi Lamy (21 février 2014)	de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Cette loi votée en février 2014 doit prendre effet en janvier 2015. Elle précise dans son article 1 qu'elle "s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, selon des modalités définies dans les contrats de ville, et sur la co-formation".
Loi NOTRe (7 août 2015)	détermine le cadre légal des conseils de développement, « Un conseil de développement est mis en place dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ».
Loi relative à l'Égalité et à la Citoyenneté (LEC) 2017	vise à créer une "culture de l'engagement citoyen tout au long de la vie" et affirmer le droit des jeunes en créant ou consolidant une série de dispositions.

Les démarches participatives sont donc poussées par les lois mais sont-elles pour autant faciles à mettre en œuvre ?

En effet, l'ensemble des textes de lois évoqués ne précisent pas de quelle manière cette participation doit être menée.

Pour Jean-Claude Hélin¹¹, les obligations législatives « sont peu contraignantes, et les garanties destinées à assurer la sincérité de la procédure vis-à-vis du public très imparfaites. En effet les textes de loi restent flous quant aux cadres, aux méthodes et aux objectifs à atteindre. De plus on observe un contrôle assez faible de la mise en place et des réalisations concrètes de ces dispositifs.

C'est ainsi que face à « la faiblesse des garanties textuelles », on assiste parfois à « la mise en œuvre de simulacres de la participation du public ».

Les démarches de participation sont multiples et ne servent pas les mêmes objectifs. La définition de ce terme est devenue complexe, voire ambiguë. Chacun y met ses attentes et

¹¹ HELIN Jean-Claude, *La concertation en matière d'aménagement, Simple obligation procédurale ou changement de culture ?* Annuaire des collectivités locales, 2001, vol. 21, no 1, p. 95-108.

projections. On n'a jamais autant entendu parler de démocratie participative, de participation et de concertation, mais qu'est-ce que recouvrent ces termes, quelles finalités derrière ces dispositifs ?

La concertation telle que introduite dans la loi est bien plus un dispositif d'information du public qu'une réelle concertation.

La concertation n'est pas une science fixe, et un flou terminologique entoure ce terme. Il peut donc évoluer en fonction des objectifs qu'on lui donne. Ces derniers ne sont pas les mêmes pour les commanditaires, les participants et les décideurs.

Pour Denis Martouzet¹², la concertation réduite à une simple information peut satisfaire aux obligations légales et le manque de concertation ne remet pas en cause juridiquement les processus décisionnels concernés, du coup seule la volonté des décideurs locaux permet d'engager ou non un débat de fond avec les représentants de la société civile, sur les projets d'aménagement.

Partager une vision et des objectifs, agir et décider ensemble, construire de nouvelles coordinations ou partager la décision et rechercher le consensus. La concertation peut prendre différentes formes en fonction des objectifs : mieux s'approprier les projets, des projets mieux adaptés aux territoires, créer du lien, donner la parole aux habitants, développer les initiatives citoyennes, ou encore restaurer la confiance entre citoyen et politique.

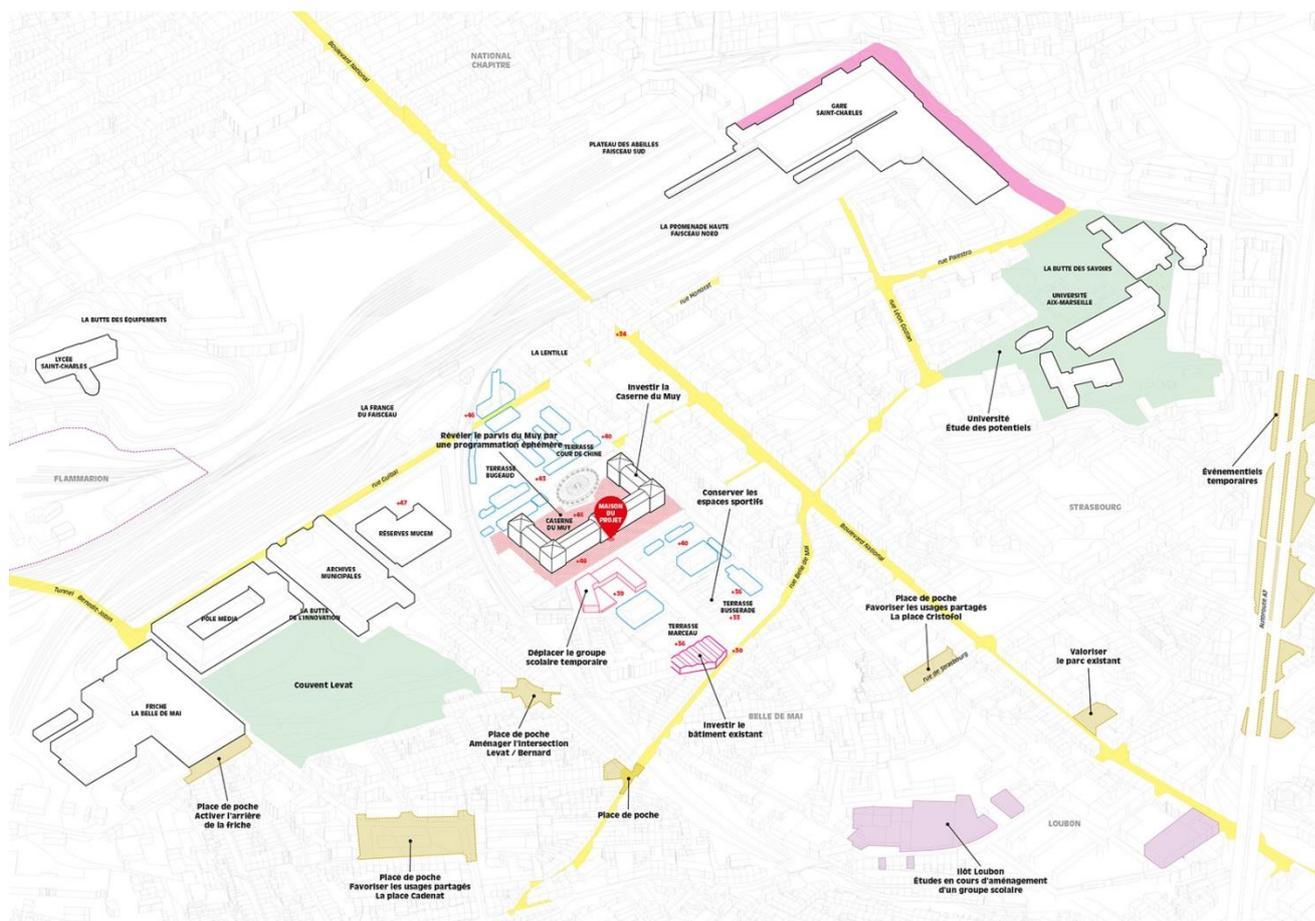
2.2. Des communes comme Marseille se sont alors engagées dans des démarches participatives

C'est en juillet 2014, que la Ville de Marseille décide de lancer un nouveau projet urbain « Quartiers libres Saint-Charles - Belle de Mai »¹³ qui s'inscrit dans la lignée des projets avec obligation de mise en place d'un dispositif participatif.

¹² MARTOUZET Denis, *Les acteurs font le projet – cadres, acteurs, décalages*, collection villes et territoires, Presses universitaires François-Rabelais, 2018.

¹³ <http://quartierslibres.marseille.fr/>

Figure 1 2017 Quartiers Libres - axonométrie



Ce projet porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires s'inscrit sur un territoire de 140 hectares couvrant le quartier de la Belle de Mai, le Boulevard National et les abords de la Gare Saint Charles, en incluant notamment le site des casernes du Muy de 7 hectares, quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

Ce territoire se trouve dans le 3ème arrondissement de Marseille caractérisé par une très grande pauvreté.

Très proche du centre de la ville, à dix minutes de la gare et du Vieux-Port, l'arrondissement jouxte Euroméditerranée, l'une des opérations de rénovation urbaine les plus ambitieuses d'Europe. En marge des grands axes rénovés à coups de millions d'euros, les marchands de sommeil continuent à prospérer dans ce quartier aux allures de faubourg, surnommé "la zone des oubliés" par ses habitants¹⁴.

C'est un arrondissement très populaire : en 2012, le revenu médian par Unité de Consommation (UC) y était de 11 672 euros, (contre 17 548 euros à l'échelle de la ville), et la part de ménages fiscaux imposables y était de 33,4 % (contre 57,9 % pour la ville). En 2012,

¹⁴ <https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/enquete-sur-le-3eme-arrondissement-de-marseille-12-larrondissement-le-plus-pauvre-de-france>

le taux de chômage au sens de l'INSEE y était de 33,5 %¹⁵. Le 3^e arrondissement est parfois présenté comme le quartier le plus pauvre de France, avec plus de la moitié de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Le quartier connaît de nombreux flux de populations (flux migratoires en attente de régularisation s'installant dans les squats du quartier, population venue d'Afrique du nord puis des Comores qui s'est installée dans ce quartier) arrivant sur la Belle de Mai. Une antenne de la Croix rouge y est installée et accompagne les mères de famille principalement dans leurs démarches administratives et les aide par des colis alimentaires ou vestimentaires. Une laverie a même été installée ainsi que des sanitaires mais aujourd'hui cette installation appelée « la maison d'Arlequin » n'existe plus.

Ces populations souvent sans papier habitent pour certaines dans le quartier, dans des logements extrêmement vétustes.

Outre les problèmes de logements insalubres, et des squats, les habitants doivent faire face aux problèmes de transport car le quartier est très mal desservi : pas de ligne de métro ni de tram alors qu'il est tout près du centre-ville, des bus mal cadencés avec un service qui finit très tôt etc.

Le quartier jouit d'infrastructures culturelles métropolitaines comme la Friche de la Belle de Mai ou les studios du pôle média de la Belle de Mai. Le quartier accueille des associations militantes nombreuses et de plus en plus de lieux collaboratifs voient le jour : la cantine du midi (restauration associative), l'Ambassade du Turfu¹⁶ etc. Le quartier a même son cinéma, le Gyptis¹⁷ qui accueille parfois les associations du quartier comme les têtes de l'Art en attendant la réhabilitation du comptoir d'Honorine¹⁸ si elle arrive un jour.

Une autre caractéristique de ce quartier, le manque d'équipements scolaires (écoles et collèges à court terme) et l'état des locaux alors que le quartier croule sous le nombre de plus en plus important d'élèves. L'accroissement important de la population scolaire à Marseille est d'ailleurs une particularité à l'échelle de la Ville. La ville comptait 72 749 élèves de primaire en 2014 et plus de 80 000 en cette rentrée 2019¹⁹.

¹⁵ « Données locales » [archive], INSEE (consulté le 3 mars 2016).

¹⁶ L'Ambassade du Turfu est un espace aménagé et porté par le Collectif Etc, ouvert en 2016 et situé au coeur du quartier de la Belle de Mai, à Marseille.

¹⁷ Le Gyptis fut d'abord un cinéma créé en 1913, puis un théâtre. En 2013, à la suite du départ de la compagnie, le théâtre et la Friche la Belle de Mai se sont rapprochés, pour rendre le Gyptis à sa vocation première : le cinéma. La salle a été rénovée avec le soutien de la Région PACA et du CNC et a rouvert ses portes en 2014.

¹⁸ Lieu culturel et artistique propriété de la Ville touché par un incendie criminel en février 2018.

¹⁹ Source site Ville de Marseille, septembre 2019. Terminer les notes par un point.

Le projet urbain « Quartiers Libres » s'est alors très vite intéressé, poussé par les demandes des habitants, aux écoles. Ces demandes sont issues de la consultation de 2014 menée par le cabinet ResPublica.

Les élèves sont toujours plus nombreux tous les ans, des classes ont été rajoutées (25 classes entre 2006 et 2017 pour +24% d'élèves), et trois équipements provisoires ont été ouverts au cours des dernières années sur cet arrondissement, au coup par coup pour répondre à l'urgence des besoins (*construction temporaire en préfabriqués*). Certaines écoles sont à la limite de leurs capacités. D'ici à 2022, il faudrait ouvrir encore 17 classes supplémentaires pour faire face à l'accroissement de population attendu.

Figure 2 Périmètres statistiques, d'études et opérationnels - Programmation scolaire

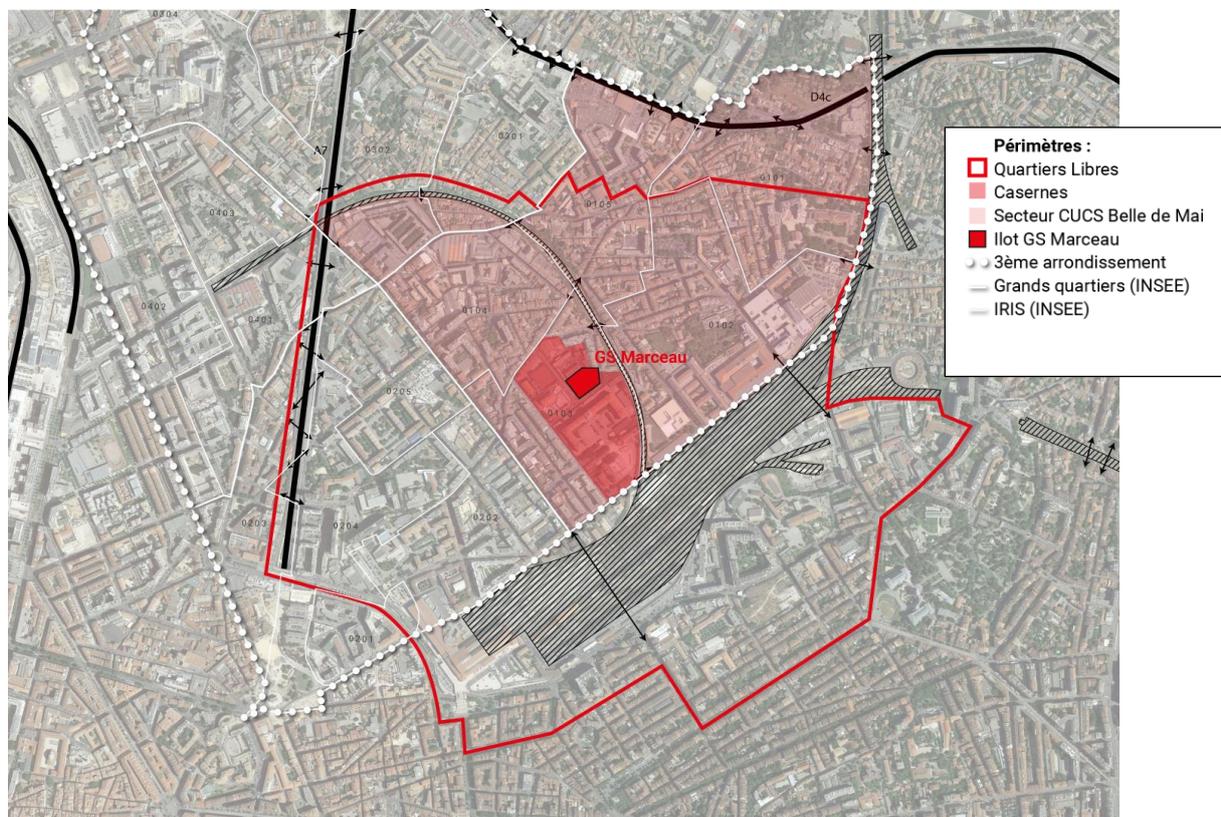
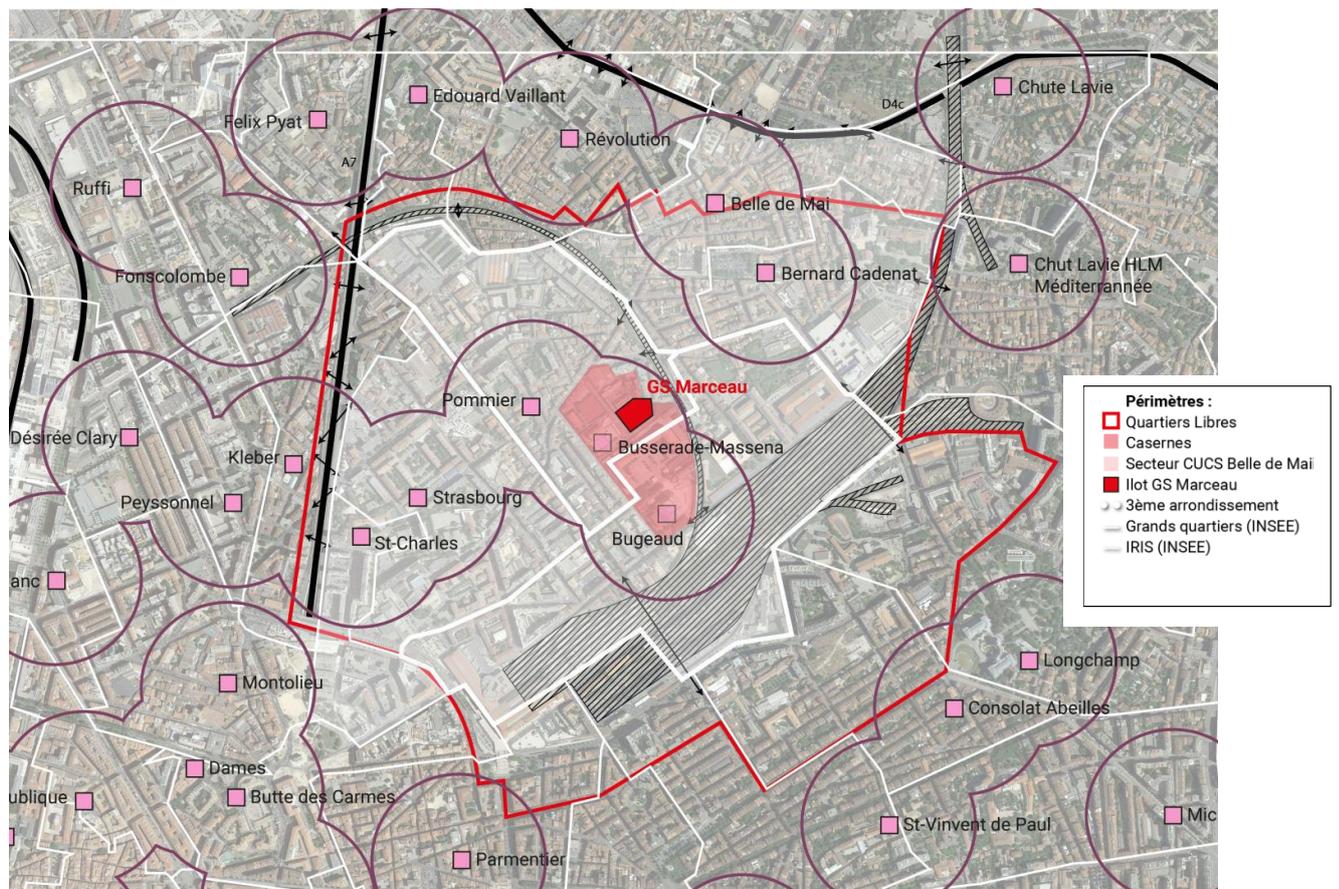


Figure 3 Localisation des écoles maternelles - atelier de programmation scolaire

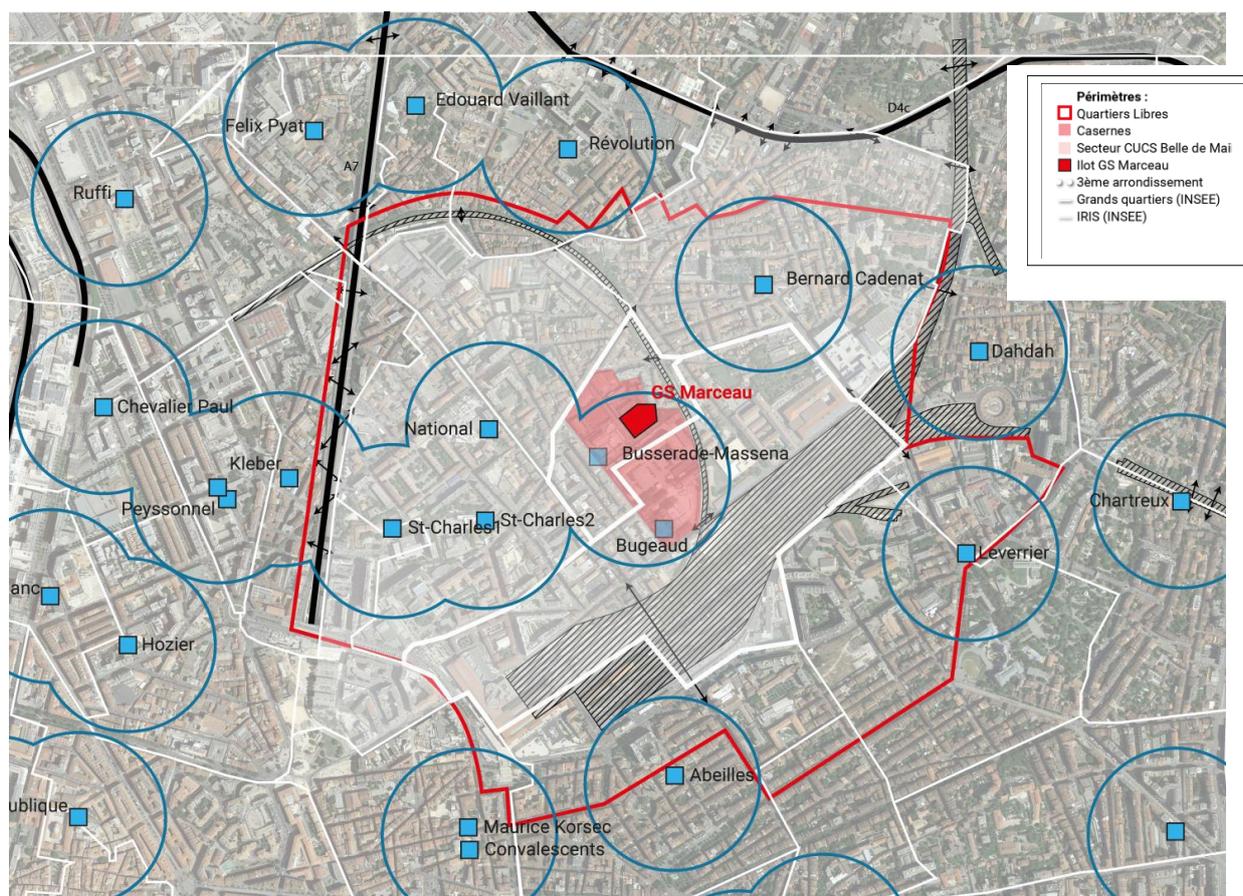


Ce secteur est depuis quelques années engagé dans une dynamique de projets importante avec des nouveaux logements attendus au cours des prochaines années. Le besoin d'écoles était donc urgent.

Pour mieux anticiper les besoins scolaires (maternelle et élémentaire) localisés à l'échelle du projet et plus globalement du 3e arrondissement, une démarche prospective a été mise en place par le sociologue Etienne Ballan intégrant sur les 10 ans, l'évolution démographique, les projets de construction et de rénovation de logements.

La démarche de prospective scolaire permet de comprendre à quel degré ces projets, ainsi que des actions complémentaires sur les écoles existantes, répondent à la situation de déficit en équipement scolaire dans lequel le secteur se trouve aujourd'hui.

Figure 4 Localisation des écoles élémentaires - atelier de programmation scolaire



Cette démarche prospective (présentation que vous retrouverez en annexe) a permis de définir le nombre de classes nécessaires sur l'école Marceau et Jolie Manon afin de compenser les manques et anticiper les constructions de logements à venir.

Pour faire face aux besoins, les projets pour 3 nouveaux groupes scolaires sont donc actés ainsi : le nouveau groupe scolaire Marceau sur le site des casernes permettra d'accueillir 20 classes dans une école neuve à sa livraison prévue en 2022 (calendrier provisoire), le groupe scolaire Jolie Manon, qui accueillera 17 classes pour une ouverture prévue en septembre 2023 et l'école des Docks libres accueillera 9 classes. Une autre école publique est prévue d'ouvrir sur le site de la Friche de la Belle de Mai mais à vocation artistique, ce qui risque d'intéresser davantage un public déséctorisé que les enfants du quartier en sachant qu'il y aura très peu de places offertes.

Les 2 nouvelles écoles Marceau et Jolie Manon sont censés remplacer les groupes scolaires en construction temporaire que sont l'école Bugeaud et l'école Busserade.

II. L'offre scolaire 4 projets d'école pour répondre aux besoins

Revue de projet
Lundi 25 février 2019



Figure 5 Les 4 projets d'école du projet Quartiers Libres

Or le projet Quartiers Libres prévoit aussi 500 nouveaux logements et le nombre de classes supplémentaires est inférieur au total de classes existantes aujourd'hui sur le périmètre d'où un certain doute qui a commencé à se manifester quant à la fiabilité de la prospective faite. La disparition à terme des écoles en construction temporaire semble compromise, les habitants sont très inquiets et alertent d'une insuffisance du nombre de places offertes dans le projet « Quartiers Libres ». Ils l'ont signalé à chaque réunion mais également sur les panneaux du projet affichés au centre social. Mais cela n'a pas pour le moment remis en cause le nombre de classes sur le projet.

La poursuite du dédoublement des classes vient également ajouter une donnée supplémentaire. Le besoin de locaux est véritablement primordial sur les années à venir.

Le projet « quartiers libres » est donc un projet d'envergure où la Ville de Marseille a voulu tenter une expérimentation de la concertation sur le sujet des écoles alors qu'elle était peu habituée à ce genre de pratique et que rien ne l'y obligeait.

Cela nous permet de regarder de plus près quels ont été les outils et les dispositifs choisis pour mener ce travail et si le résultat a correspondu aux attentes en croisant les deux regards, celui de l'institution et celui des participants à la concertation.

Mais tout d'abord je vous propose un point sur les outils et les moyens alloués aux démarches participatives afin d'analyser ensuite la méthode choisie par la Ville de Marseille.

2.3. Des pratiques ont favorisé la participation et ont permis de développer une culture de la participation :

- L'empowerment comme pratique innovante

« *L'empowerment semble devenu le nouvel horizon de la politique dans les quartiers* »²⁰.

Début juillet 2013, Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache rendaient un rapport ministériel sur le « pouvoir d'agir » (traduction française de *l'empowerment*.)²¹. Ce rapport, très riche en propositions, doit permettre d'engager une véritable avancée en matière de co—construction de la politique de la ville avec les habitants.

- L'expérimentation comme pratique émancipatrice

Un rapport remis le 6 février 2019²² par la mission flash sur la participation citoyenne propose d'ouvrir un droit à l'expérimentation en matière de participation locale.

« Nous pensons nécessaire de définir un cadre juridique souple et sécurisant. De nombreux élus nous ont fait part de leur désir de bénéficier d'un droit à l'expérimentation en matière de participation locale. Nous faisons confiance aux élus pour trouver les méthodes les plus adaptées à leur territoire. Ils seraient libres de fixer les seuils, les modalités de consultation (présentiel, numérique), la constitution de l'échantillon des participants, le caractère décisionnel ou non du processus...

Il revient à la loi de fixer un cadre pour ces expérimentations, en vue de favoriser la participation du plus grand nombre de citoyen. Pour cela il est nécessaire de définir des règles en matière de représentativité, de corps électoral et de méthode ».

L'expérimentation aurait besoin ensuite d'être labellisée afin de garantir une certaine sincérité. Les rapporteurs proposent « que les élus puissent s'appuyer sur des tiers pour protéger leur démarche et assurer la confiance des participants. Nous pensons qu'il est possible de s'inspirer du fonctionnement de la CNDP qui utilise des garants qui font l'intermédiaire entre les maîtres d'ouvrage et les citoyens. Lorsqu'un processus de

²⁰ *L'"empowerment", nouvel horizon de la politique de la ville*, article paru dans le Monde 7 février 2013. http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/02/07/l-empowerment-nouvel-horizon-de-la-politique-de-laville_1827820_3224.html.

²¹ BACQUÉ Marie-Hélène, MECHMACHE Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville*. « *Ca ne se fera pas sans nous* », rapport remis le 8 juillet 2013 au ministre délégué à la ville, 2013.

²² CHALAS Émilie et SAULIGNAC Hervé, co-rapporteurs de la mission flash "Démocratie locale et participation citoyenne", 6 février 2019.

consultation est engagé, une commission pourrait être constituée, composée de citoyens tirés au sort et d'experts. Elle servirait à recueillir les propositions, organiser le débat et évaluer les dispositifs mis en place. Pour des consultations qui ne justifieraient pas un tel degré d'organisation, nous préconisons la possibilité de faire labéliser la démarche. Cette labellisation permettrait en quelque sorte de valider juridiquement l'expérimentation et de protéger le citoyen contre des démarches insincères.

Enfin, il ne faut pas oublier que la participation a un coût en ce qu'elle mobilise des agents et des moyens matériels (location de salle, matériel de vote...). A ce titre, une incitation financière paraît nécessaire si l'on veut accélérer la mise en œuvre des différentes modalités de participation évoquées ».

Lors de mon entretien avec Etienne Ballan, celui-ci m'a précisé que la Ville avait choisi un modèle expérimental pour la concertation sur le groupe scolaire Marceau.

De 2014 à 2015, une grande phase de consultation des habitants et des acteurs a été menée par le prestataire ResPublica²³ à l'échelle du projet Quartiers Libres dans son ensemble. Cette consultation a permis de recueillir la parole de nombreux habitants, d'associations et d'acteurs institutionnels, lors de réunions, d'ateliers et de tables rondes. Ces ateliers ont permis de recueillir les attentes de tous, puis d'élaborer le cahier des charges du dialogue compétitif. Dans cette phase le sujet des écoles était un sujet prioritaire remonté par les habitants et que le porteur du projet qui allait être sélectionné devait impérativement prendre en compte .

En 2015, trois équipes pluridisciplinaires (avec des architectes, urbanistes, paysagistes, sociologues) sont retenues pour travailler pendant un an et demi et proposer les méthodes les mieux adaptées pour améliorer la qualité de vie sur le secteur tout en respectant les attentes de tous.

En avril 2016, c'est le projet du groupement des agences d'architectes urbanistes Güller Güller (mandataires) et TVK qui a été retenu. L'équipe s'est dotée de compétences d'un paysagiste également et d'un sociologue pour mener la concertation, Etienne Ballan.

Une réunion publique va lancer le projet. Le groupement, la Ville et la Métropole Aix Marseille Provence, vont mobiliser la population sur de nombreux sujets comme la mobilité, les espaces publics, l'habitat, les équipements, la gare, la reconversion des casernes, etc. dans le cadre de réunions de concertation, d'ateliers et de revues de projet.

²³ <https://www.respublica-conseil.fr/>

Mais c'est la concertation pour les écoles lancée dans le dernier trimestre 2016 que j'ai choisi d'étudier plus spécifiquement.

Quelle méthode a été utilisée pour cette concertation ? De quoi disposait-on ? Je vais présenter les différents outils avant de m'attarder à ceux employés par la Métropole sur le projet « Quartiers Libres ».

2.4. Différentes formes, différents cadres institutionnels sont expérimentés en fonction du niveau de participation :

En France, ce sont les référendums, les conseils de quartiers, des dispositifs participatifs variés, plus ou moins innovants, inclusifs et décisionnels comme les budgets participatifs ou délibératifs et basés sur le tirage au sort comme les jurys citoyens, les assemblées citoyennes, les conférences de consensus, les townmeetings ou les sondages délibératifs qui ont notamment été expérimentés. Plus largement, "l'obligation d'informer et de débattre" a été institutionnalisée tant dans le cadre des grandes opérations d'aménagement à travers la procédure du débat public, que dans le cadre de la Politique de la ville et de la rénovation urbaine, ou encore dans le domaine de l'environnement avec notamment les SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).

Depuis une vingtaine d'années, les différentes études, recherches, rapports etc. prônent une vision de l'idéal participatif pour une participation inclusive et publique.

Participer pour établir un consensus ou pour débattre et décider ensemble ? C'est toute la différence entre la démocratie participative et délibérative. Cette dernière peut s'avérer compliquée pour les participants qui manquent d'habitudes, de pratiques, de compétences ou d'arguments.

Quels dispositifs pour quelle participation ? Les dispositifs participatifs peuvent être classifiés selon le degré de participation et le niveau de partage de pouvoir qu'ils impliquent.

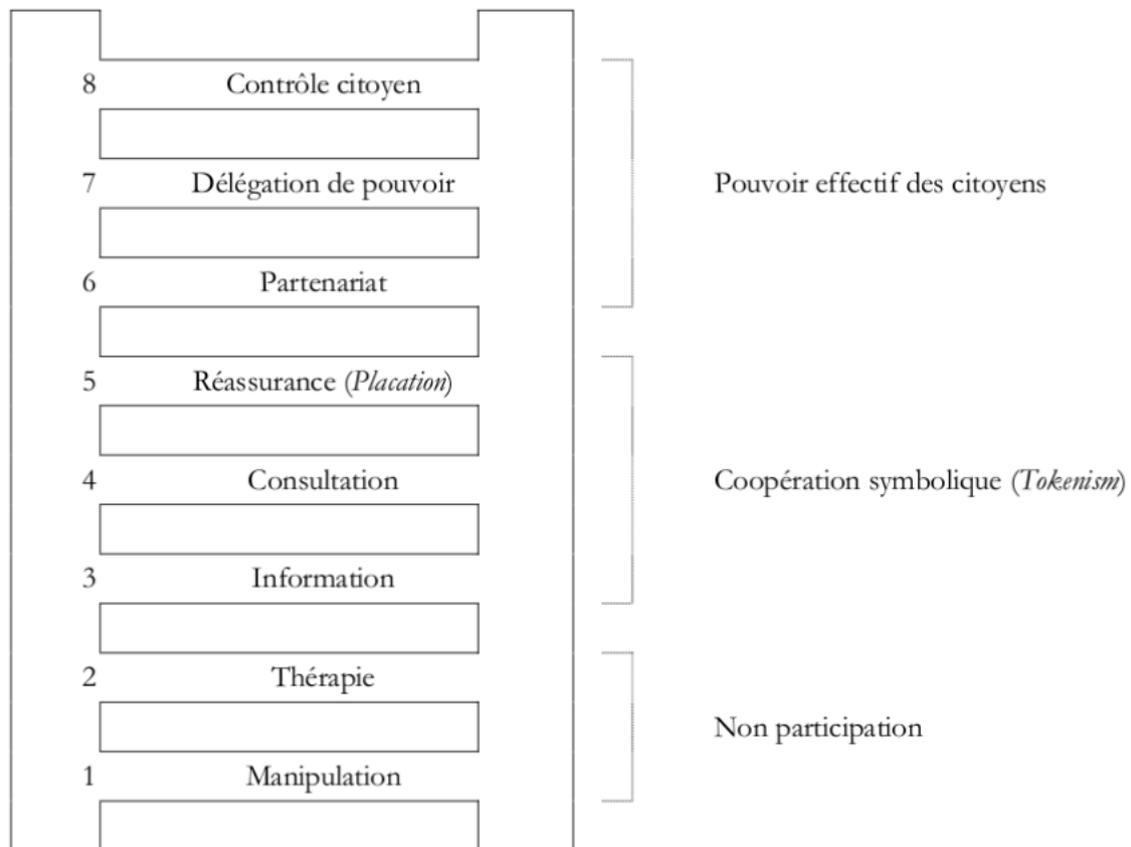
En 1969, la sociologue Sherry Arnstein²⁴ a été une des premières à souligner la différence et l'écart existant entre les dispositifs de participation mis en œuvre et les résultats concrets ne permettant pas toujours aux communautés d'obtenir un réel pouvoir pour changer le cours des choses. Elle a défini une échelle de la participation qui permet de situer les démarches de participation au regard de la place attribuée aux habitants dans la décision publique.

²⁴ ARNSTEIN Sherry "A ladder of citizen participation". *Journal of the American Institute of planners*, 1969, vol. 35, no 4, p. 216-224.

Cette échelle d'analyse a offert une première grille de lecture et a inspiré de nombreux chercheurs

Figure 6 Echelle de la participation d'après Sherry ARNSTEIN

Source: Sherry Arnstein "A ladder of citizen participation". *Journal of the American Institute of planners*, 1969



Dans un souci de lecture et d'homogénéité, cette échelle est bien souvent simplifiée et regroupée en 4 échelons²⁵:

- L'information : Le public est informé des projets à venir ou en cours de réalisation, il n'a pas de pouvoir de contribution ni de pouvoir décisionnel.
- La consultation : Le public donne son avis sur un sujet, un projet mais il n'a pas de pouvoir dans l'élaboration ou la prise de décision. On parle également d'un pouvoir de contribution.

²⁵ DIONNET Mathieu, MACHE Amar, LETEURTRE Elsa, *Guide de concertation territoriale et de facilitation*, 2017.

- La concertation : Le public intervient dans une logique d'intelligence collective, il donne ses idées et de la matière pour co-élaborer un plan d'action.
- La codécision : Le public a un rôle équivalent à celui des décideurs, ils possèdent ensemble les pouvoirs relatifs aux prises de décisions publiques. C'est un pouvoir de contribution, d'élaboration et de décision.

Le modèle d'Arnstein a été complété par Roger Hart²⁶ pour qui, la participation est un droit fondamental du citoyen, parce qu'elle est le moyen d'apprendre ce que signifie être citoyen et comment le devenir. L'échelle de participation de Roger Hart illustre les différents degrés de participation des citoyens à un projet, une organisation ou une communauté.

Huit niveaux de participation ont été définis :

Niveau 8: Prise de décision en commun ; Un projet ou des idées sont initiés par les citoyens et les politiques participent au processus de décision en tant que partenaires.

Niveau 7: Initiative et direction des citoyens ; Un projet ou des idées sont initiés et gérés par des citoyens

Niveau 6: Initiative des politiques, partage de la décision avec les citoyens ; Le projet est initié par les politiques, mais les citoyens sont invités à participer au processus de décision et à prendre des responsabilités en tant que partenaires égaux.

Niveau 5: Consultation et information des citoyens ; Le projet est initié et géré par les politiques, mais les citoyens apportent leurs avis et suggestions et sont informés de l'impact de leurs suggestions sur les décisions finales ou sur les résultats.

Niveau 4: Information des citoyens et délégation de certaines fonctions ; Le projet est initié et géré par les politiques ; les citoyens sont invités à remplir certaines fonctions spécifiques ou à réaliser certaines tâches dans le cadre du projet, mais ils sont conscients des limites de leur influence réelle.

Niveau 3: Participation symbolique ; Les citoyens sont invités à remplir certaines fonctions dans le projet, mais ils n'exercent aucune influence réelle sur les décisions. On crée ainsi une fausse impression de participation des citoyens (délibérément ou non), alors que ceux-ci n'ont aucun mot à dire sur leur contribution et sur ses modalités.

Niveau 2: Participation à titre décoratif ; Dans le projet, les citoyens ne remplissent aucun rôle significatif (en dehors de leur simple présence). Ils sont des sortes d'objets décoratifs

²⁶ HART Roger, <http://www.coe.int/fr/web/compass/citizenship-and-participation>.

auxquels on donne une place bien visible dans le projet ou l'organisation pour que les personnes extérieures ne manquent pas de les remarquer.

Niveau 1: Manipulation des citoyens ; Les citoyens sont invités à participer au projet mais n'ont aucune influence réelle sur les décisions et les résultats. Leur présence est en fait utilisée pour parvenir à d'autres buts, comme remporter les élections locales, présenter une institution sous un jour favorable ou bien obtenir des fonds supplémentaires de la part des institutions qui soutiennent la participation des citoyens.

En fonction du niveau de participation choisi, des outils innovants sont mis à disposition afin d'animer les séances de concertation et de développer la prise de parole, la créativité, les idées, etc.

2.5. Des outils innovants sont créés pour aider à développer la participation citoyenne

Les techniques associées à l'innovation par les acteurs de la participation sont multiples.

Par exemple le théâtre forum développé dans les années 1960 par Augusto Boal à Sao Paulo. A travers le théâtre les participants explorent des situations problématiques. Des acteurs jouent une scène qui renvoie à une problématique vécue par les participants, des difficultés autour du vivre-ensemble par exemple. Cet outil permet aux participants de se glisser dans la posture d'autres personnes, par exemple de leur voisin, mais aussi d'expérimenter de nouveaux possibles et d'envisager des solutions.

Les ateliers de Serious Game sont aussi des outils que l'on peut qualifier d' « innovant ». Ils ont pour vocation de rendre attrayante la dimension sérieuse d'une thématique par la forme, l'interactivité, et l'aspect ludique. Il s'agit d'explorer des situations réalistes à travers le jeu.

Les LivingLab (ou laboratoires d'usage) expérimentent, avec des acteurs publics, privés, des entreprises et des associations, des services, des outils ou de nouveaux usages. Le projet est ainsi créé en co-construction, en fonction des besoins et des usages quotidiens des populations. Le « Living Lab » est devenu une certification attribuée par l'association belge ENoLL (European Network of Living Labs). Cette labellisation contribue à une forme de standardisation des démarches participatives.

Issu du secteur privé, le Storytelling est un outil qui permet de faire passer des messages en racontant une histoire, en s'appuyant sur le sensible et les émotions.

Le numérique offre aussi des perspectives innovantes. Le numérique ouvre un nouveau champ des possibles au sein de la concertation, avec des outils nouveaux et évolutifs, s'adressant à tous les publics ou presque puisque cela concerne uniquement les publics ayant accès au numérique. Ces outils apportent une forme de participation et d'engagement nouvelle: sondage en ligne, forums de discussion, applications interactives d'urbanisme participatif, sites internet, etc.

Le budget participatif est un dispositif récent qui a été mis en place depuis 2014 à la mairie de Paris²⁷. Ce dispositif vient de Porto Alegre au Brésil. Dans des conseils de quartiers et des assemblées plénières, les habitants donnent leur avis et décident d'une partie de la répartition des investissements municipaux dans la ville. Cette expérimentation fait figure d'exemple encore aujourd'hui pour la mise œuvre de budget participatif.

Le budget participatif de la ville de Paris s'organise sur une plate-forme numérique qui s'adresse à tous les Parisiens, « sans condition d'âge ou de nationalité ». Les participants ont la possibilité de soumettre des idées et de voter pour des projets concernant leur quartier, leur cadre de vie, leur ville. Les projets plébiscités sont alors mis en chantier dans les mois suivants. Les entreprises sont également appelées à participer au même titre que les habitants, les associations et les conseils de quartiers. Cette collaboration du secteur privé et du public autour d'enjeux communs est une nouvelle forme de participation.

La cartographie participative en ligne permet quant à elle de signaler des problèmes rencontrés dans l'espace public, de faire des requêtes ou simplement de proposer des idées à la mairie.

Le site internet de participation est un site internet dédié à la participation citoyenne, les citoyens sont invités à donner leur avis et à proposer leurs idées sur des projets d'aménagement dans leur quartier.

L'ère du numérique pallie les difficultés liées notamment au temps et au lieu de la concertation, les horaires et les lieux (la semaine, en fin de journée...) étant contraignants pour les participants. Les personnes ne pouvant pas se déplacer peuvent à distance participer à n'importe quel moment de la journée.

La dématérialisation permet de toucher un public différent, comme les jeunes, grands absents de la concertation dite « classique ». Les plateformes participatives sont utilisées en particulier par des jeunes, connectés, citoyens. Ce marché est encore récent, le public touché doit s'élargir pour devenir représentatif.

²⁷<https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/>

Mais attention il ne peut pas se substituer à la présence physique qui reste incontournable pour pouvoir toucher tous les publics et notamment ceux qui ne sont pas formés aux usages du web ou ceux qui n'y ont pas accès.

A ce jour dans notre pays, malgré la multitude d'outils et de dispositifs, la majorité des démarches de participation relève de la consultation quand ce ne sont pas des opérations de communication. Est-ce le cas pour la concertation sur l'école Marceau ?

2.6. L'exemple d'une concertation inédite et innovante annoncée pour le projet « Quartiers Libres »²⁸ à Marseille :

2.6.1. L'ambition affichée et la démarche participative menée :

« Nous avons souhaité lancer une démarche inédite à la Ville dans ce qu'on appelle le management des parties prenantes », détaille Laure-Agnès Caradec, adjointe au maire en charge de l'urbanisme. « Il s'agit de rédiger un cahier des charges qui dessine un projet qui réponde aux attentes, aux besoins et aux pratiques d'usage des habitants et des acteurs concernés par l'évolution de ce site stratégique ».

Cette annonce montre une forte ambition et laisse penser que les habitants vont co-élaborer le projet.

Dans l'échelle de niveaux de Sherry Arnstein, les acteurs institutionnels se positionneraient au niveau 6 très certainement. Lors de mon entretien avec la Métropole, les termes évoqués concernant la concertation était bien une prise de décision partagée sur une vision de l'école idéale. Une co-construction avec les équipes enseignantes et les parents sur les formes des classes, le bâti, les espaces mutualisés etc.

Mais cela ne semble pas correspondre à ce qui a été mis en œuvre du côté des participants. Pour les autres acteurs associatifs et les habitants, le niveau 3 ou 4 serait à priori plus réaliste. Pourquoi un tel décalage ?

Ce sont les entretiens menés auprès des acteurs qui m'ont permis de comparer les actions mises en œuvre et leur perception en fonction des différents publics. Mon panel n'est pas exhaustif mais j'ai essayé de faire en sorte qu'il soit représentatif en interrogeant des publics variés. Voyons plus en détail les différentes étapes qui ont caractérisé cette concertation.

²⁸ Propos de Laure-Agnès CARADEC en présentation du projet le 19 mai 2014 dans MARSACTU « à la place des casernes, la populaire Belle de Mai doit faire un vœu métropolitain ».

Calendrier de la démarche - Les dates clés du projet

Source site *quartiers libres* (Güller Güller / TVK)

Une démarche ponctuée de réunions de concertations et de revues de projet (engagement de 3 revues par an mais qui n'a jamais pu être respecté)

- Décembre 2013 : Délibération de la ville pour lancer le projet Quartiers Libres Saint-Charles – Belle de Mai
- 2e semestre 2014 : Concertation avec les habitants et les acteurs pour construire le cahier des charges du dialogue compétitif
- Décembre 2014 : Appel à candidature pour les équipes d'architectes urbanistes : 32 équipes de renommée internationale répondent
- Février 2015 : 3 équipes (Devillers et Associés, Viganò Studio015, Güller Güller – TVK) sont sélectionnées pour participer au dialogue compétitif et travailler à l'élaboration du projet urbain
- Avril 2015 – mars 2016 : Dialogue compétitif en trois phases
- Fin avril 2016 : Choix du projet lauréat porté par l'équipe Güller Güller – TVK
- 19 septembre 2016 : Réunion publique de présentation du projet et de l'équipe lauréate
- Hiver 2016 : Concertations pour le groupe scolaire Marceau
- 21 janvier – 26 février 2017 : Exposition Nos Quartiers Libres à la Friche la Belle de Mai
- 20 juin 2017 : Revue de projet Quartiers Libres #1
- Juillet 2017 : Ouverture au public du jardin du Couvent Levat
- 8 juin – 26 juillet 2017 : Exposition Nos Quartiers Libres au Syndicat des Architectes des Bouches du Rhône
- Septembre 2017 : Première réunion du Comité de gestion du Jardin Levat
- 22 février 2018 : Revue de projet Quartiers Libres #2
- Février à septembre 2018 : étude technique transversale et ateliers de concertation sur les mobilités
- Juin à septembre 2018 : Exposition artistique au couvent Levat
- 25 février 2019 : Revue de projet Quartiers Libres #3
- 4 avril au 8 juin 2019 : Exposition "Nos quartiers Libres" dans le quartier
- Mai 2019 : Début de la concertation pour l'avenir du Jardin Levat
- 9 juillet 2019 : Revue de projet #4

A venir

- Automne 2019 :
 - Inauguration de la Maison du Projet (retardé)
 - Revue de projet n°5
- Hiver 2019 : Concertations pour le groupe scolaire Marceau

Les phares à moyen - long terme

- Rentrée 2022 : Ouverture de l'école Marceau sur le site des casernes

- Rentrée 2023 : Ouverture de l'école Jolie Manon
- Environ 2032 : Mise en service de la gare souterraine à Saint-Charles

La méthodologie de projet dite des parties prenantes a été portée par le cabinet de conseil parisien ResPublica fondant « son expertise sur une connaissance de 20 ans de pratiques de la mise en débat et de l'animation qui assurent la dimension collective du dialogue collaboratif »²⁹.

ResPublica a mené la campagne de dialogue avec les acteurs et a mis en œuvre la démarche « J'en parle » afin d'assembler les applications d'information et de dialogue en ligne pour faire discuter et collaborer les différents acteurs sur le projet.

La concertation a toujours été au cœur du projet Quartiers libres. Depuis 2014 la Ville de Marseille puis ensuite la Métropole, ont mis la priorité sur cette démarche.

Cette démarche, considérée par certains habitants comme peu efficace, a d'ailleurs valu une réponse des habitants qui ont créé « j'y vis, G mon avis ». À l'initiative du collectif d'habitants Brouettes et Compagnie³⁰ et du collectif Citoyens du 3ème³¹, des personnes qui vivent ou qui travaillent dans le quartier, se sont unies pour réaliser un "diagnostic en marchant". L'assemblée s'est nommée "J'y vis" en réponse à la concertation « j'en parle » menée par l'équipe du projet urbain Quartiers Libres Saint-Charles – Belle de Mai. L'objectif : se positionner comme comité expert en usages et formuler des préconisations pour le projet urbain.

Deux groupes de travail se sont formés autour d'axes extraits du projet urbain : les "places de poche" et la mobilité dans le quartier; et deux autres autour de sujets émanant du groupe: les cheminements piétons et les points de vues depuis les habitations. Des membres du Collectif Etc³² ont alors rejoint le groupe mobilisé sur les places de poche. Le collectif Etc faisait partie des groupements qui avait répondu à l'appel à projet et qui n'a pas été retenu.

Pour resituer le contexte, je m'intéresse à la phase de concertation qui a été menée à la suite de cela, sur le groupe scolaire Marceau qui a donc été menée par le groupement Masdar, lauréat du projet en 2016 et ayant pour équipiers les suisses Güller Güller et les parisiens TVK . La concertation a plus exactement été conduite par le sociologue Etienne Ballan et la responsable des projets de la Métropole, Johanna Haegel. Un projet de 10 ans avec pour l'école Marceau une phase de concertation en 2016 qui a abouti à une exposition en 2017 à

²⁹ Site internet ResPublica : <https://www.respublica-conseil.fr/>

³⁰ <https://brouettesetcompagnie.wordpress.com/>

³¹ <https://citoyensdu3.wordpress.com/>

³² <http://www.collectifetc.com/>

la Friche de la Belle de Mai. La concertation sur les écoles a été la 1^{ère} concertation menée par l'équipe en charge du projet.

L'équipe disposait de très peu de temps pour l'organiser. En 2 mois ils ont consulté les acteurs puis un an plus tard le projet présentant le groupe scolaire Marceau sortait.

5 personnes seulement avaient été dédiées à la démarche : l'agence Alphaville³³, le sociologue Etienne Ballan, et 2 porteurs du projet de la Métropole.

De janvier à Mars 2016, la concertation sur le groupe scolaire Marceau a mobilisé enseignants et parents autour de réunions et d'ateliers. La méthode appliquée était de donner des temps de concertation globale puis de proposer des dispositifs de concertation plus ciblé sur des opérations précises.

Le projet de la 2eme école Jolie Manon est venu en parallèle de cette démarche car le projet avait entre-temps évolué et la construction de 250 logements venait d'être décidée.

La concertation n'était pas ici une obligation règlementaire comme nous l'avons vu précédemment mais bien une volonté des pouvoirs publics. Cela a permis donc d'être une expérimentation avec une grande liberté laissée dans la méthode, comme évoqué par Etienne Ballan lors de notre entretien.

2 ateliers ont été proposés : 1 atelier uniquement pour les enseignants et certains acteurs institutionnels (compte rendu en annexe), 1 atelier pour les parents uniquement (compte rendu en annexe). Une quinzaine de personnes à chaque atelier ont participé. Elles devaient réfléchir à l'école idéale en partant d'un support faisant état de plusieurs propositions, d'idées avancées, de projets dans d'autres villes proposés. Ce support venait en aide à la réflexion.

Une exposition sur le site de la Friche de la Belle de Mai un an plus tard, en janvier 2017, venait concrétiser les échanges qui avaient eu lieu après donc 2 ateliers de concertation et une dizaine de réunions avec les élus. Près de 5000 visiteurs pour cette exposition qui a duré un mois et « 478 post-its de propositions, avis, critiques, demandes etc »³⁴

L'entretien fait du sociologue Etienne Ballan et d'une des parties prenantes de la Métropole Joanna Haegel, responsable développement de projets, montre un grand enthousiasme et une certaine fierté d'avoir réalisé cette concertation inédite même si le temps a un peu manqué. L'exposition a permis de valoriser tout le travail fourni et les participants ont fait des retours très positifs.

³³ <https://alphavilleurbanismes.wordpress.com/>

³⁴ Compte rendu de la revue de projet n°1 page 10 – 20 06 2017

Le manque de temps dans cette concertation n'a pas permis de faire des réunions communes avec tous les acteurs ni de faire de suivi sur l'avancement du projet ou de mise au point avec les concepteurs.

Cette démarche expérimentale ne sera d'ailleurs pas reconduite sur l'autre groupe scolaire Jolie Manon car cela demande du temps, de revenir sur le projet et donc cela représente un coût pour les collectivités.

Notre concertation pourrait s'arrêter là mais j'ai voulu croiser les regards et changer d'angle de vue en questionnant des participants pour avoir leur évaluation sur cette démarche, sur les moyens alloués pour la diffuser et mobiliser les acteurs et sur le résultat obtenu.

Figure 7 Ecole Marceau, vue d'ensemble - Hessamfar Vérons architectes - Revue de projet juillet 2019



2.6.2. Entre enthousiasme et frustration, les habitants, collectifs et associations restent sur leur faim :

Sur le mode de diffusion et la participation, on s'est contenté de passer par les directeurs d'école et d'envoyer un mail.

Afin de garantir la participation du plus grand nombre, une démarche participative nécessite beaucoup d'énergie : un affichage dans les immeubles et les lieux de vie informe les habitants sur les événements organisés, des opérations phoning aux contacts récupérés lors

des différentes phases, permettent quant à elles une approche personnalisée et engageant davantage les habitants etc.

Faire connaître la démarche nécessite effectivement de multiplier les supports et les modes de communication. Sur le projet « Quartiers Libres » en lui-même un affichage a été réalisé dans le centre social principalement. Les lieux de vie du quartier ont très peu été utilisés et il n'y a eu aucun démarchage. Il fallait venir assister au moins une fois à une réunion pour pouvoir ensuite être intégré à une liste de diffusion et être invité sur les réunions à venir.

Concernant la concertation sur le groupe Marceau, utiliser l'école comme vecteur d'information aurait été une bonne idée je pense. Les acteurs sont sur place et donc la communication atteint directement sa cible.

Cela n'a pas été le cas. Un mail a été adressé aux directeurs et directrices des écoles du secteur concernées uniquement. Ils étaient invités à participer à un groupe de travail et à inviter ensuite les parents de leur établissement à venir à l'atelier parents.

Il a été fait un filtre, les associations travaillant dans les écoles n'avaient pas le droit d'assister aux ateliers, les parents ne devaient pas être avec les enseignants non plus afin de ne pas influencer leurs paroles. Certains n'ont pas du tout sollicité les parents de leur école. Si bien que très peu de parents finalement ont assisté à l'atelier.

Cette méthode pose problème. Déjà par le fait que les participants sont sélectionnés par les directeurs d'école, certains ont joué le jeu mais d'autres non. Seulement 1 ou 2 parents grand maximum de chaque école était convié. 8 parents ont participé à cette concertation inédite et 10 enseignants. Aucune association n'a été invitée alors qu'elles ont un regard souvent très pertinent sur les conditions d'accueil des enfants et qu'elles pratiquent très souvent les établissements scolaires. Le personnel municipal non plus n'a pas été invité.

Cette concertation a été menée à l'image des autres concertations du projet plus largement. Les différents collectifs, habitants et associations reprochent qu'il y ait une faible représentativité de la population. Seules les personnes qui ont transmis à un moment donné un mail ont été conviées aux différentes réunions qui étaient davantage des réunions de présentation que des temps de concertation.

Ce qui me semble de plus étonnant c'est que même les quelques parents venus échanger sur leur vision de l'école idéale lors de l'atelier n'ont plus jamais été conviés à continuer un travail collaboratif sur d'autres sujets puisqu'ils sont habitants du quartier.

Quant à la méthode elle fût pour eux finalement très « classique »

2 ateliers ont eu lieu avec des échanges très riches et assez cadrés puisqu'une feuille de route était déjà plus ou moins établie et il restait quelques éléments à discuter qui était laissés à la discrétion des enseignants et parents. Mais au long de mes entretiens ce qui est

très largement remonté c'est l'absence de compte rendu de ces ateliers et l'absence de partage. Seule une exposition plus d'un an après est venue faire l'éloge d'une concertation sur le groupe scolaire Marceau et certains participants invités alors découvraient ce que leur travail avait pu donner.

Figure 8 Ecole Marceau, cour élémentaire - Hessamfar Vérons architectes - Revue de projet juillet 2019



Depuis plus rien. Cette exposition présentait le résultat et la prise en compte de certaines demandes, certes pas toutes, mais « c'était déjà un pas » ont dit certains lors des entretiens. Par contre les plans ont déjà été rectifiés à la demande de la Ville de Marseille. Cette présentation était en réalité sujette à évolutions ? La Ville a en effet demandé à ce que les salles mutualisées de travail de groupe soient agrandies afin qu'elles puissent devenir des salles de classe. Et donc ne plus être des espaces de travail en commun en groupe comme demandé par les enseignants et présenté lors de cette exposition. Est-ce cela la concertation ?

Une grande partie de ce qu'est la concertation a été omise il me semble. L'évaluation, le suivi, la reconnaissance, la valorisation. A nouveau je me suis étonnée d'entendre ces remarques des participants et en parallèle d'entendre les acteurs institutionnels se satisfaire d'une concertation bien menée.

Ce décalage de perception des deux parties prenantes peut résider dans le fait que jamais elles n'ont confronté en fait leur avis, chacun continue à avancer avec ses propres croyances et pense avoir raison car jamais il ne les confronte à l'autre.

C'est le travers de nombreuses méthodes qui ne sont jamais évaluées, ce qui fait malheureusement que se reproduisent inlassablement les erreurs.

Certains pourtant n'ont pas hésité à faire connaître leurs critiques sur le projet plus largement et la façon dont les concertations ont été menées. Dans les réunions qui étaient davantage des réunions d'information que des concertations, pourtant bien appelées concertation, j'ai pu assister à des échanges montrant une grande frustration et une grande lassitude des habitants qui depuis 2014 sont sollicités pour venir à des réunions alors que certains engagements ne sont pas tenus plus globalement sur le projet Quartiers Libres.

Les remarques des habitants ne semblent pas prises en compte, les points d'avancement manquent, les revues de projet se font rares, seulement 4 revues de projet en 4 ans alors que 3 par an étaient prévues. Le site du projet quartiers libres n'est pas à jour, il est très compliqué d'y trouver une information détaillée, très peu de compte rendus sont rendus publics. Et la maison du projet « permettant la co-construction du projet »³⁵ sensée rassembler les acteurs, porter le projet à la connaissance de tous et suivre son évolution... n'a toujours pas vu le jour, aucun détail sur une date d'ouverture ni les moyens alloués pour son fonctionnement, elle sera finalement localisée dans un endroit en retrait du quartier.

Les habitants comptent également le nombre de parution du « Journal du projet »³⁶. 2 parutions en 5 ans, septembre 2016 et Juin 2017. Depuis plus rien... C'est pourtant le seul support papier existant alors que la population du quartier est certainement peu dotée en équipement numérique. Nous l'avons évoqué plus haut, multiplier les supports pour qu'ils soient variés et permettent une bonne diffusion de l'information est important dans la réussite d'un projet.

Le collectif Etc le 5 avril 2019 publie aussi sa critique³⁷ sur le manque notamment de créativité architecturale du projet d'école mais aussi sur le dispositif participatif général. Il fait remarqué qu'une cour de l'élémentaire et des jardins au-dessus de la cour maternelle, et qu'une unité de restauration sur deux niveaux, s'apparentent aux années 20 et aux constructions du Corbusier et donc montre un manque de renouveau.

Il existe déjà une école non loin du secteur mais qui n'a pas été consultée avec le concept de cour en contre bas, malheureusement couverte par des filets aujourd'hui car trop dangereuse. Ce problème a-t-il été pris en compte ? D'autre part avec un taux

³⁵ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

³⁶ <http://quartierslibres.marseille.fr/memoires-et-traces/les-journaux-du-projet>

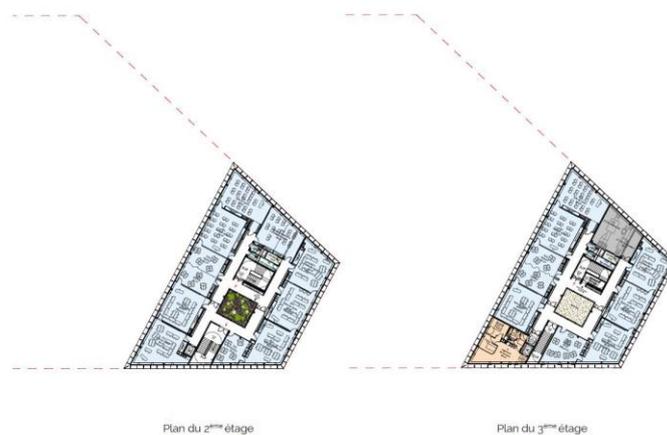
³⁷ <http://www.collectifetc.com/quartiers-libres-dune-concertation-innovante-a-ses-moyens>

d'encadrement très en dessous à Marseille sur le temps cantine, soit un adulte pour 50 enfants, comment surveiller des élèves sur deux niveaux quand sur un seul niveau c'est déjà très compliqué. Les recoins de la cour seront-ils sous la surveillance d'un adulte ?

Le collectif Etc reprend la critique également de l'absence de compte rendus diffusés et de l'absence du « groupe de suivi permanent constitué de représentants de la communauté éducative » promis par la Ville de Marseille³⁸. Cette promesse a déjà été faite pour le suivi des travaux sur les groupes scolaires de la ville et sur le suivi du périscolaire. En fait jamais il n'y a eu aucun groupe de suivi, à aucun moment, malgré les annonces même en présence des Ministres de l'Education Nationale successifs et Préfets de Région. La raison est que cela obligerait à plus de transparence et à travailler en mode collaboratif, ce qui n'est pas la pratique usuelle de la Ville de Marseille.



Figure 9 Ecole Marceau, plan rez-de-chaussée, 1er et 2eme étages - Hessamfar Vérons architectes - Revue de projet juillet 2019



³⁸ Site internet de la ville de Marseille <http://quartierslibres.marseille.fr/saint-charles-belle-de-mai/les-écoles> consulté en septembre 2019

Ces diverses critiques et frustrations ont-elles été entendues ? A écouter la Métropole tout va très bien et tout suit son cours, les délais sont très longs, le projet est sur des années et donc il faut être patient.

La patience peut-elle s'entendre ? Comment faire vivre un projet sur tant d'années et valoriser des évolutions étapes par étapes qui laissent entrevoir à l'habitant des éléments plus factuels que toujours des projets, des projets et des projets sans jamais voir arriver le concret.

L'école Marceau ne sera construite que dans 3 ans alors que la concertation a eu lieu en 2016. 6 années minimum entre le temps de concertation du projet et le temps de réalisation. 6 années pour proposer une construction somme toute assez simple, une école.

Est-ce un délai acceptable pour l'habitant, est-ce un délai acceptable pour le quartier ?

Peut-on véritablement évoquer une concertation inédite et innovante dans ce contexte. L'image d'un Marseille qui change³⁹ valait-il de galvauder le terme de concertation plutôt que de donner de vrais moyens pour initier une véritable démarche constructive inscrivant durablement sur ce quartier des pratiques de participation citoyenne.

D'ailleurs cette expérimentation sera unique elle par contre. La Métropole ne souhaitant pas la reconduire sur d'autres groupes scolaires.

A quel niveau de l'échelle d'Arnstein sommes-nous ici ? Quels sont les freins qui empêchent l'action publique d'aller plus loin et de mettre en place plus que des méthodes une véritable culture de la participation afin que les projets soient portés par tous et rencontrent l'adhésion de tous.

3. Les raisons pour lesquelles la participation s'arrête souvent à l'échelle de la consultation :

Tout d'abord les élus peuvent se sentir menacés et vouloir garder le pouvoir de décision, les techniciens quant à eux peuvent craindre que leurs compétences soient contestées par les citoyens. Enfin les citoyens eux-mêmes éprouvent souvent un sentiment de méfiance, estimant que la décision est déjà prise avant de les consulter.

³⁹ Termes utilisés par la communication de la Métropole pour valoriser les actions menées sur Marseille
<https://www.marseillechange.fr/>

3.1 Des décideurs avec des finalités inavouées :

Nous pouvons nous interroger sur les objectifs et les motivations qui poussent les décideurs à concerter les populations de leur territoire et à les associer aux projets locaux. Si pour certains les dispositifs participatifs sont mis en œuvre pour créer du lien social, encourager l'implication dans la vie locale et remettre le citoyen au centre du débat démocratique pour solutionner les problèmes de quartier, il faut aussi avoir conscience que les démarches participatives peuvent viser des finalités inavouées.

En effet, la démocratie participative est perçue par certains élus comme un facteur d'affaiblissement de la démocratie représentative, et est ainsi vécue comme une perte de légitimité et de pouvoir. De plus, certains estiment que du fait du nombre important d'acteur, cela complexifie les prises de décision et donc cela perd en efficacité.

Cela entraîne pour les techniciens une charge de travail supplémentaire et donc un coût supplémentaire non négligeable pour au final obtenir des résultats dont ils ne connaissent réellement les contours puisqu'ils ne les maîtrisent pas.

S'ajoute à cela la compétence que peuvent se prêter les élus, seuls à être en capacité de décider et de savoir, d'avoir une vision globale, et de représenter l'intérêt général car ils représentent le peuple (mais comme nous l'avons vu dans quelle proportion... si on prend l'exemple de Marseille et des résultats des dernières municipales).

La solution tentante est alors de contrôler et limiter la participation pour en garder le contrôle. Comme cela a été le cas pour la Ville de Marseille dans la concertation Quartiers libres, pas de co-construction mais une consultation afin de maîtriser le projet. L'agenda est bien défini à l'avance. (Définition de l'agenda, du calendrier, de l'ordre du jour et des sujets traités, animation des temps de participation par des professionnels n'assurant pas un rôle de tiers garant, etc.).

Pour Loïc Blondiaux⁴⁰, « En définissant de manière unilatérale les règles du jeu, en empêchant l'auto-saisine des instances participatives, en assurant la "police" des échanges dans les forums, en maîtrisant tout à la fois le calendrier et l'agenda de la discussion », les élus souhaitent garder la maîtrise et le contrôle de ces instances participatives afin de pouvoir les piloter et les orienter à leur manière.

D'autre part, certains, peu convaincus de la nécessité de partager le pouvoir avec les citoyens, se lancent dans des démarches participatives afin d'atteindre des finalités autres que celles promues par la participation citoyenne.

⁴⁰ BLONDIAUX Loïc, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Seuil et La République des idées, 2008.

Les démarches participatives peuvent s'avérer finalement être de véritables opérations de communication. La participation dans ce cas de figure est un nouvel art de communiquer avec les habitants.

D'autres démarches visent à renforcer la confiance des citoyens envers le monde politique. Les élus souhaitent alors renforcer leur légitimité en prenant en compte l'avis et l'«expertise d'usage»⁴¹ des citoyens dans les projets qui les concernent.

Enfin, faire participer peut tout simplement permettre de faire accepter une décision en faisant croire aux citoyens – habitants qu'ils ont été concertés avant la décision finale.

En effet, jusqu'ici, les élus et les techniciens ont souvent considéré la participation des habitants « comme un moyen au service de l'acceptation d'une décision, [...mais] pratiquement jamais comme un moyen d'accroître le pouvoir des habitants sur l'action publique »⁴² souligne le Conseil d'analyse stratégique, organisme affilié au Premier ministre, dans une note publiée en 2008.

3.2 Des citoyens avec des motivations plurielles parfois difficiles à mobiliser :

Malgré la volonté et la mobilisation de citoyens souvent engagés sur des questions de logement, de cadre de vie, d'environnement ou d'éducation , il faut dire que beaucoup se désintéressent du politique.

Les citoyens-habitants sont souvent préoccupés par leur situation personnelle, professionnelle ou familiale. Le chômage, la précarité, les difficultés de la vie freinent l'envie et le temps pour se consacrer à des sujets d'intérêt général.

De plus et notamment en France il n'y a pas une culture de la participation très développée au niveau des politiques publiques et donc les citoyens sont plutôt habitués à recevoir éventuellement de l'information mais certainement pas à la partager en amont et encore moins à la discuter d'égal à égal. Le citoyen vote et il ne se passe plus grand-chose jusqu'aux prochaines élections...

D'autres citoyens refusent même de participer, ne souhaitant pas collaborer avec les décideurs politiques.

Puis il y a ceux que j'ai nommé plus haut les invisibles. Les populations les plus en marge sont souvent celles qui participent le moins aux instances locales participatives (les jeunes, les immigrés, les étrangers, les catégories populaires et précaires, etc.). De plus, quand ces populations viennent, elles ne s'expriment que rarement, soit par timidité et manque de

⁴¹ SINTOMER Yves, *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?*, Raisons politiques 2008/3 (n° 31).

⁴² Conseil d'Analyse Stratégique, *La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville*, 2008.

confiance du fait d'une maîtrise parfois incertaine de la langue française et d'une incompréhension du vocabulaire et des sigles spécifiques utilisés par les techniciens et experts, soit parce que la parole est monopolisée par d'autres, plus experts en apparence, plus aguerris à la prise de parole comme les associations.

Souvent dévalorisées, elles ne pensent pas avoir leur place dans la cité et encore moins dans les prises de décisions. Il faut dire que ces dernières années elles étaient parfois infantilisées et considérées à part des autres populations, comme si elles n'avaient pas droit à la citoyenneté car incapables de savoir-faire et comment faire.

Un des défis à relever consiste donc à ouvrir au plus grand nombre les lieux de participation, qui souvent sont l'exclusivité d'une minorité de la population, particulièrement active et déjà impliquée d'une certaine manière (associations locales, comités de parents d'élèves, clubs sportifs, etc.).

Dans le cadre de mon association, je travaille beaucoup auprès de ces populations dans les quartiers et c'est un des enjeux majeurs pour nous que de considérer ces hommes et ces femmes comme n'importe quel autre citoyen. Ils ont des compétences et ils n'ont pas abandonnés leur rôle, on leur a parfois retiré au contraire.

L'idée qu'un pauvre des quartiers ne peut pas payer un livre, un abonnement, une adhésion. D'autres ont trop souvent décidé pour eux. Ils ne savent même plus ce qu'ils ont le droit de dire ou faire. Ils n'ont plus confiance dans la politique ni le milieu associatif.

Ces «populations invisibles» ont pourtant bien une expertise, un savoir d'usage. Cette perception est certes très partielle de ce qu'est le monde politique et la vie des habitants dans certains quartiers mais elle mérite d'être prise en compte car ce sentiment est partagé par un certain nombre de citoyen et cela n'est pas négligeable.

Les préjugés que les différents acteurs, représentants et citoyens, entretiennent les uns sur les autres constituent un obstacle à la mise en œuvre d'une démocratie participative effective. Les deux mondes ne partagent plus assez de choses pour créer le lien et la confiance nécessaire à la construction d'une démarche participative. L'écart entre les citoyens et la politique se creuse. On assiste à une forte démobilisation des populations et à une forme de dépolitisation.

Céline Braconnier évoque ce sujet dans la revue *Savoir/Agir* « Le vote et l'abstention en temps de crise »⁴³. Des études récentes montrent que la crise, notamment parce qu'elle a pour effet d'accroître encore davantage les inégalités sociales, produit des effets sur la participation des plus démunis des électeurs : au cours des dernières années, l'abstention dans les quartiers populaires semble d'autant plus grande que l'écart des revenus dans la région où ils sont implantés s'accroît.

⁴³ BRACONNIER Céline, *le vote et l'abstention en temps de crise*, *Savoir/Agir* N°13, 2010.

Les études de l'Insee établies à partir du croisement des listes d'émergence et des données du recensement montrent que l'écart de participation entre les catégories les plus diplômées et celles qui le sont le moins est désormais de l'ordre de 15 points aussi bien aux régionales qu'aux législatives.

Alors comment capter l'attention ?

Il faudrait être en capacité de se remettre tous en cause, repenser nos relations entre pouvoirs publics, citoyens et monde associatif ou mouvements de collectifs et inventer un nouveau cadre où le pouvoir ne serait plus entre les mains de certains mais sous la responsabilité de tous. Le modèle d'assemblées citoyennes peut être une solution. Trop de choses dépendent de la volonté d'élus et fluctuent en fonction des alternances politiques. Une assemblée délibérative citoyenne assurerait la pérennité et la continuité des projets à l'échelle d'une ville ou d'un territoire. Mais il faut être vigilant qu'une nouvelle forme de pouvoir ne vienne pas recréer un contexte clientéliste. Pour cela ne pas y siéger trop longtemps peut permettre d'avoir un renouvellement des décideurs.

3.3. Co-construire, former les citoyens à la fabrique de leur ville et valoriser l'expertise d'usage :

Les habitants sont tout à fait légitimes et même essentiels en tant qu'experts de leur cadre de vie, usagers de leur territoire et acteurs. Ils sont des forces de propositions qui apportent un regard critique et viennent enrichir l'action publique.

Je pense que tous sont aptes à se prononcer tout autant qu'on leur a expliqué ce sur quoi ils vont devoir se positionner et réfléchir. Le collectif ETC⁴⁴ défend ce principe et travaille en ce sens avec les habitants des quartiers. Ils partagent un projet et font avec les habitants, l'expérimentation développe chez eux une plus grande expertise et va enrichir leur savoir.

Le Collectif Etc a pour volonté de rassembler des énergies autour d'une dynamique commune de questionnement de l'espace urbain. Par le biais de différents médiums et de différentes compétences, le Collectif se veut être un support à l'expérimentation.

Le collectif Etc propose que les différents usagers de la ville (habitants et professionnels) soient tous acteurs de leur aménagement à des échelles très variées. Le collectif s'exprime au travers de la réalisation de structures construites, de mobilier urbain, de scénographies, de dispositifs légers, de l'organisation de rencontres ou de conférences, d'ateliers d'apprentissage.

⁴⁴ <http://www.collectifetc.com/> Le *Collectif Etc* a pour volonté de rassembler des énergies autour de dynamiques de questionnement de l'espace commun.

L'objet et l'intérêt de ces expérimentations urbaines n'est pas seulement dans le résultat, mais surtout dans le processus qui le génère et dans le nouvel environnement et les nouveaux comportements qu'il engendre. Comme l'exemple du travail mené par l'ambassade du Turfu sur le quartier de la Belle de Mai pour l'amélioration du cadre de vie.

En 2016 le collectif a fait la rencontre d'un groupe de femmes qui se rassemblait chaque semaine et depuis plusieurs années à la Maison Pour Tous de la Belle de Mai. Elles échangeaient notamment sur leur quotidien et sur la place des femmes dans la société. À un certain moment, elles ont fait le constat qu'elles ne se sentaient pas à l'aise dans les espaces publics de leur quartier et qu'elles n'avaient pas d'endroit où se poser en groupe ou avec leurs enfants. Elles ont alors décidé de passer à l'action pour se réapproprier des espaces de vie et montrer qu'à leur échelle elles sont capables de les améliorer. Mais aussi pour interpeller les pouvoirs publics sur la nécessité d'agir. Jusqu'à aujourd'hui le collectif Etc a accompagné le groupe sur deux saisons d'actions : occupations festives d'espaces du quartier, campagne d'affichage pour mettre en avant des actions exemplaires, jardinage de rue etc.

Figure 10 Les femmes s'emparent de l'espace public - Ambassade du Turfu – 2018

Source <http://www.collectifetc.com/realisation/2018-dans-le-turfu/>



Grâce à la force du groupe et à la forme qu'a pris leur travail certaines membres disent avoir moins peur d'occuper les lieux du quartier et de défendre ce qui leur tient à cœur. Elles affirment se sentir citoyennes à part entière et plus seulement mères de famille ou femmes isolées et ont pris confiance dans leur capacité d'agir.

Rendre aux habitants leur capacité d'agir est essentiel pour leur permettre de développer leurs connaissances et de participer à l'amélioration de leur cadre de vie.

En effet, habitants des quartiers, utilisateurs des services, équipements ou infrastructures publiques, disposent d'une « expertise d'usage », d'une « expertise du quotidien », d'un « savoir d'usage », voire d'un « bon sens » précieux à prendre en compte pour la mise en œuvre de projets permettant de répondre aux besoins du territoire.

Dans une publication de la Fédération nationale des agences d'urbanisme en 2017⁴⁵, il est évoqué un changement de paradigme. Il n'est plus possible de faire aujourd'hui sans les usagers, les acteurs économiques, les chercheurs et les habitants. Il faut aller au-delà de la concertation pour aller vers la co-construction de la ville. Construire une connaissance partagée, une forme d'expertises d'usages et d'expérimentations avec de nouveaux outils notamment numériques. Cela ne se décrète pas mais cela s'apprend et se vit je dirais. Il s'agit de faire territoire c'est à dire concrètement de travailler avec tout le monde, tous les acteurs institutionnels, économiques ou associatifs. Derrière ce discours, la réalité n'est pas toujours aussi coopérative.

Des freins entravent bien souvent ce travail en raison de méconnaissances des pratiques des uns et des autres, de leurs contraintes, d'un fonctionnement archaïque des institutions et des élus, etc.

Des sujets intéressent pourtant particulièrement comme la ville verte, la ville apaisée, la mobilité, la technologie (smartcity) et sont mobilisateurs.

Mais faire avec qui ? Jusqu'où va-t-on ? Comme nous l'avons vu sur le projet « quartiers Libres » à Marseille, cela demande du temps et de l'énergie, cela rallonge le processus de décision, des décisions peuvent alors ne jamais se prendre et le risque est de ne plus arriver à faire.

Des micro-opérations, des fabriques et ateliers où les habitants contribuent à la co-construction de l'espace public mais sur une échelle plus petite (arbres, mobilier éphémères, tester des aménagements comme fait le collectif Etc) permettent de dépasser la traditionnelle concertation pour faire avec les individus dans des contextes différents, des temporalités différentes, avec des publics variés.

Il s'agit de considérer les parties prenantes sur des temps beaucoup plus longs : avant, pendant, après. Et cela est finalement peu fait dans mon cas d'études, sur le territoire marseillais en tous les cas. Faire avec demande beaucoup d'organisation.

Les enjeux et défis qu'évoquent la Fnau : faire de futures villes inclusives, des métropoles solidaires, améliorer le vivre ensemble dans l'urbain fonctionnellement et politiquement, pour l'auteur il s'agit plus de reconsidérer l'urbain dans le cœur de l'humain par le biais de l'environnement et des nouvelles citoyennetés. Les métiers et les pratiques évoluent déjà

⁴⁵ *Vers un urbanisme collaboratif*, 2017, Collection Points Fnau - Alternatives (n° 8).

mais des questions se posent : prendre plus en compte les usages pour concevoir l'action publique, écouter les habitants comme l'expression de besoins et d'expériences, avec une vision du territoire propre. Cela permet de diversifier les points de vue et de faire émerger des problématiques.

Accepter le point de vue des habitants qui peut diverger est parfois quelque chose de compliquer pour les institutions qui ont souvent des idées préconçues et l'impression d'avoir l'expertise technique du territoire qui serait supérieure à l'expertise d'usage. Or il n'y a pas de vérités mais bien un résultat à obtenir dans la confrontation des différentes visions.

En exemple la ville de Montréal qui a mis en œuvre son projet de rénovation des rues avec la méthode des 4Co : co concevoir, co construire, co animer et co améliorer.

Former les habitants c'est également construire leur place dans les étapes clés d'une démarche de gestion urbaine.

Considérer que la participation ne va pas de soi et que chacune des parties prenantes doit acquérir, grâce à la formation, des compétences spécifiques ainsi qu'une meilleure compréhension de ce que l'on attend d'elle.

Ces temps collectifs partagés entre les acteurs de la participation visent également à forger une culture commune.

Dans leur ouvrage Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener⁴⁶ citent une phrase de John Dewey illustrant bien cette idée : « Les gens ordinaires sont les meilleurs experts pour eux-mêmes ».

Ces compétences permettent de distinguer une pluralité d'usage des lieux, et une diversité de problèmes rencontrés, qui souvent ne sont pas connus des techniciens. Tous les usages et toutes les pratiques méritent d'être relevés et associés à l'expertise technique des professionnels.

Les habitants sont des ressources essentielles aux projets.

Denis Martouzet⁴⁷ porte un regard intéressant sur la co-construction l'associant au fait de co-innover, faire différemment avec de nouvelles méthodes comme par exemple pour les éco-quartiers.

La multiplication des intervenants, des projets, à l'exemple des aires urbaines de Milan et Bologne montre que la transformation spatiale des aires urbaines n'est plus le seul résultat attendu, mais que l'on va vers d'autres priorités qui sont une vision de proximité des

⁴⁶ BACQUÉ Marie-Hélène, BIEWENER Carole, *L'empowerment une pratique émancipatrice*, Editions de la Découverte, Paris, 2013.

⁴⁷ MARTOUZET Denis, *Les acteurs font le projet – cadres, acteurs, décalages*, Presses universitaires François-Rabelais, 2018.

territoires, la synergie entre les différents acteurs, la manière de faire ensemble fait partie des résultats du projet dorénavant.

Développer une culture de la participation passe par la formation. C'est un enjeu relevé dans le rapport du 6 février 2019⁴⁸ de la mission flash sur la participation citoyenne. Les rapporteurs disent qu'il est « indispensable de renforcer l'information et la formation des élus et des citoyens. Nous plaçons en faveur d'un effort de formation en direction des exécutifs, des assemblées délibérantes et des agents. Cette formation aurait vocation à présenter les différents dispositifs et un éventail de modalités de consultation, plus ou moins contraignantes pour permettre à chaque élu de fixer le degré de participation qui lui semble le plus opportun. Une véritable méthodologie, élaborée avec les associations d'élus, pourrait être mise à leur disposition via une plateforme ».

Ce rapport évoque également l'amélioration de la diffusion de la participation. Mieux la faire connaître et sensibiliser les citoyens à l'existant. « Nous proposons que le bulletin municipal consacre un encart aux différentes consultations à venir, aux initiatives en cours et aux moyens dont disposent les habitants pour engager un processus participatif.

Nous pouvons aussi mieux préparer les futurs citoyens. C'est pourquoi nous aimerions, dans le débat sur l'école qui va s'ouvrir, qu'une réflexion soit menée sur l'éducation à la pratique démocratique. Il existe déjà des instances de consultation des élèves (conseil de la vie lycéenne, parlement des enfants...) mais elles concernent un nombre trop restreint d'enfants ».

Pour avoir siégé auprès des élèves dans ces instances que ce soit en établissement ou au niveau de la région académique, ce qui frappe le plus est la soumission des élèves à un protocole très strict. Cela n'a rien d'une réunion de travail d'élèves mais bien d'une réunion d'adultes représentant l'autorité et expliquant aux élèves les actions éducatives mises en place pour eux. Il s'agit plus d'une instance de communication pour ne pas dire de propagande. Je n'ai rien vu qui ressemble à un échange. Au niveau des établissements cela dépend bien évidemment de la volonté du proviseur que de laisser plus de liberté au débat.

Cela ne répond pas cependant à la question, qu'est-ce qui motive une démarche participative ? Car il est bien question de volonté la plupart du temps.

3.4 Les enjeux d'une participation réussie sont multiples :

⁴⁸ CHALAS Émilie et SAULIGNAC Hervé, co-rapporteurs de la mission flash "Démocratie locale et participation citoyenne", 6 février 2019.

L'ADEME titrait dans un de ses cahiers méthodologies en 2016⁴⁹ : « Pourquoi faire de la participation ? » car les réticences sont nombreuses et bien connues.

« Elles peuvent émaner des acteurs politiques, opérationnels, comme des habitants eux-mêmes. Elles sont souvent le fait de la prégnance d'une culture politique et professionnelle encore très élitiste et délégataire héritée du XVIIIe siècle, et sur laquelle s'est fondée la société française. Celle-ci confère aux élus le monopole de la fabrication des décisions et aux techniciens celui de la définition des problèmes et de leurs solutions...

Ainsi les modèles de gouvernance et de construction des savoirs qui ne laissent aux "citoyens ordinaires" considérés comme "profanes", que la possibilité de se former et de s'informer pour sortir de l'ignorance, sont restés pendant plusieurs siècles très prédominants en France. Ils se trouvent cependant de plus en plus contestés depuis deux décennies par la société civile et au sein de certaines institutions, dans le domaine de l'urbanisme comme dans d'autres (bio-éthiques, médicaux, énergétiques, technosciences...).

Car au-delà des injonctions réglementaires, cette nouvelle perspective pour l'action publique territorialisée couvre un ensemble d'enjeux politiques, socio-économiques, environnementaux dont un nombre croissant de collectivités prennent depuis quelques années en France, toute la mesure ».

Des enjeux politiques : l'intérêt général ne peut plus avoir une dimension transcendante dont les élus se trouveraient automatiquement les dépositaires. L'intérêt général doit faire l'objet d'une construction collective, et donc d'un débat public, même si les décisions finales restent du ressort des élus.

La participation permet de (ré)instaurer une relation de confiance entre les citoyens, les élus, les techniciens et contribue à un dépassement constructif des oppositions et des conflits afin de mieux construire la légitimité des décisions.

Des enjeux socio-économiques : (re)socialiser les populations politiquement et socio-économiquement exclues, mieux prendre en compte les attentes des personnes socio-culturellement éloignées des espaces de la parole publique, rechercher des effets vertueux et interdépendants sur la cohésion sociale et sur l'action en faveur de la santé, de l'éducation, de l'environnement.

Des enjeux d'efficience ou d'efficacité : éviter les remises en question tardives et coûteuses du Projet, conforter le projet malgré les alternances politiques.

L'ADEME défend dans le sens fort, étymologique et sociopolitique le terme concertation qui sous-tend l'idée de contribution collective à l'élaboration des éléments fondamentaux du

⁴⁹ *La participation citoyenne, réussir la planification et l'aménagement durables*, Les cahiers méthodologiques de l'AEU2, ADEME, 2016.

projet. Aux côtés de grands organismes institutionnels tels que l'ANRU et le Ministère de l'Égalité et des Territoires, l'ADEME estime qu'il faut chercher non seulement à dépasser le stade consultatif, mais également à se placer dans une perspective d'organisation d'une co-construction des projets d'urbanisme.

Mais faire participer l'ensemble de la population de manière inclusive et garantir que leur participation perdure sur le long terme sont des enjeux majeurs.

Faire participer l'ensemble de la population est certainement un vœu pieux. Il faut accepter que certains ne participeront jamais mais il faudrait tendre à une plus grande représentativité de la population très certainement.

Un autre enjeu serait de rendre usuelle la pratique participative afin de développer les savoirs, les compétences, la confiance et ainsi créer de véritables dynamiques positives et durables sur le territoire.

Mais comment mobiliser et fédérer les habitants autour d'un projet pour que ces dynamiques participatives fassent partie de notre quotidien et ne restent pas dans le domaine de l'expérimentation ? Comment les faire adhérer et leur donner l'envie de s'investir pour leur quartier alors que nous l'avons vu précédemment, il y a un fort désintérêt des citoyens envers l'action publique et le politique ?

Recréer du lien et « faire avec » peut très probablement aider à réveiller la capacité à agir des habitants. De par mon expérience associative, et les heures passées sur les territoires, j'ai pu constater l'absence au quotidien ou régulière des institutions au côté des citoyens, des habitants, des parents. Sauf dans le cadre d'opérations spécifiques ou de problèmes, où là c'est parfois trop, une armada de technocrates arrivent en trombes pour justifier de l'importance du problème et de sa prise en compte.

Si bien que pour rencontrer un élu, ou un représentant d'une collectivité, les citoyens sont obligés de les saisir au vol et d'aller sur leur terrain de la représentation car il est bien connu qu'ils n'habitent pas dans les quartiers populaires notamment. Représentation est ici signe de mise en scène. C'est trop souvent une mise en scène qui est proposée au lieu d'un dialogue, un échange.

C'est souvent cette même critique qui est faite au niveau des écoles. Enseignants et parents n'habitent quasiment plus le même quartier, vous n'avez plus d'occasion de croiser et discuter de façon informelle avec l'enseignant ou le directeur de l'école de vos enfants et vous croisez encore moins le représentant de votre collectivité en charge de l'Éducation qui habite même peut-être en dehors de la ville (c'est le cas d'un certain nombre d'élus à Marseille qui n'habitent plus dans les quartiers populaires et qui ne mettent plus leurs enfants dans les écoles publiques de la ville). Ce manque de lien participe à la dégradation des relations et à la perte du sens commun.

Présence et visibilité sur le territoire sont les deux composantes importantes des premiers pas de la démarche participative. Je parle bien du territoire qui va être l'objet du projet. Délocaliser les rencontres en dehors des territoires est une erreur. Les écoles sont en cela des lieux idéals de présence et de rencontres. Des lieux fréquentés par une population très large et plurielle, des lieux partagés par institutions, professionnels, associations et citoyens sur des temps différents ou parfois communs. A mon sens, pas assez souvent communs d'ailleurs.

Favoriser la proximité permet de créer du lien et une meilleure compréhension des contraintes des uns et des autres, ce qui est un prérequis important dans la démarche participative.

Autre clé de réussite, la démarche participative nécessite que les différentes parties se comprennent et partagent un langage commun. Les tensions et les désaccords résultent d'incompréhensions. Il s'agit de s'assurer que les termes utilisés sont connus, chacun devant faire l'effort de parler un langage accessible de tous. Les acteurs doivent également être bien identifiables par tous et à chaque rencontre.

Ainsi, la formation d'un langage commun est une étape clé, clé d'une compréhension et d'une vision partagée-

L'université du citoyen travaille en ce sens⁵⁰. «Il est difficile de se déplacer d'un espace privé où les habitants sont à l'aise parce qu'ils peuvent dire les choses avec leurs mots, leur langage, vers un espace public qui nécessite des règles du jeu, une argumentation, des propositions écrites » : c'est sur ce constat que Jo Ros a bâti au début des années 1990 le projet d'une « université du citoyen » à Marseille. Parce que l'habitant lambda d'une cité et les décideurs ne sont pas à égalité dans les débats sur les actions publiques, cet ancien éducateur de justice imagine et développe alors une formation pédagogique à destination des habitants, mais aussi des élus et des professionnels de l'action publique et sociale.

Des ateliers-citoyens, organisés avec des professionnels de terrain et des experts, sont depuis ouverts à tous sans inscription ou adhésion. Ils ont été organisés à la demande des habitants, des professionnels du social, des institutions comme La Poste ou répondent à des commandes publiques comme celles des logeurs ou de l'école.

Les universitaires et les chercheurs n'ont pas le monopole du savoir et occultent même un aspect important : l'expérience de terrain. Être citoyen s'apprend. Il s'agit de donner aux gens les moyens d'être des éléments autorégulateurs dans leur quartier en devenant de véritables interlocuteurs face aux décideurs : maîtriser l'expression orale, repérer les lieux de la décision, et formuler des propositions constructives.

⁵⁰ Article : *L'université du Citoyen à Marseille*, Personne interrogée : Jo ROS, *Hommes & Migrations* n° 1192, 1995, pp. 45-48.

De plus, organiser des ateliers permet de favoriser le faire-ensemble.

La notion de vivre-ensemble a été souvent mise en avant comme un objectif essentiel pour que les habitants créent du lien et de la cohésion. Aujourd'hui il est évoqué la notion de faire-ensemble car cela fait davantage appel au partage de moments de vie, d'expériences, et à la participation à un projet commun.

Il est essentiel que les techniques d'animation proposées mettent tous les participants à égalité lors de ces temps collectifs.

Les techniques d'animation proposées libèrent également la parole des participants et facilitent la réflexion collective ainsi que la co-construction. Donner confiance à chaque participant, révéler son potentiel et l'accompagner dans la démarche sont des objectifs au cœur des méthodologies d'animation.

Susciter l'émotion et la créativité pour mobiliser l'attention et impliquer : dans les ateliers, le jeu et l'interactivité entraînent un état d'esprit positif. Plus que de faire participer, l'objectif est de donner aux participants les outils nécessaires pour pérenniser leur implication.

Le rôle du professionnel consiste également à concilier les contraintes des uns et des autres et à planifier des temps qui favorisent la participation de tous. En effet, pour que la participation fonctionne, il convient de prendre en compte les différents temps des acteurs (élus, habitants, techniciens, maîtres d'ouvrage, associations, etc.), car chacun est contraint par un calendrier et des impératifs qui lui sont propres. Il est donc important de concilier les temporalités et les disponibilités de chacun et d'identifier les moments appropriés pour l'organisation des temps participatifs.

Valoriser la participation est également très important si l'on veut donner envie aux citoyens de participer sur le long terme. *L'empowerment* est un outil qui va favoriser l'organisation et la participation d'évènements fédérateurs offrant la possibilité de remercier l'implication de chacun dans la démarche, de restituer l'ensemble des résultats, de valoriser le travail de chacun et de célébrer les avancées effectuées dans le cadre du projet. La restitution est un moment important qui devrait être privilégié dans le cadre d'une démarche participative. Il permet de rendre compte mais aussi de partager, valider, et remercier l'engagement de chacun dans la démarche.

Peurs des élus et des décideurs de perdre le contrôle du temps, de la décision et du budget. Méfiance des citoyens abusés et désabusés par des pratiques archaïques et un manque de volonté d'aller au-delà de la consultation. Reconnaissance de la maîtrise d'usage au même niveau que la maîtrise technique et formation des citoyens à la fabrique de leur ville. Des freins certes mais les défis à relever sont d'envergure et les villes comme les Métropoles d'aujourd'hui ne peuvent plus se penser et évoluer sans que le citoyen ne prenne part aux décisions.

CONCLUSION

Ce mémoire avait pour ambition de réfléchir sur les réelles intentions et les réelles volontés dans la mise en œuvre des démarches participatives dans les projets urbains aujourd'hui. Ma recherche n'est en rien exhaustive, je suis partie d'un exemple particulier, les écoles, sur un territoire particulier, Marseille dont on connaît le manque de pratiques participatives.

L'idée était de confronter mes expériences et celles d'acteurs de terrain avec les démarches institutionnelles autour de la participation pour essayer d'analyser les points de rencontres et les points de ruptures.

Il a fallu dans un premier temps définir le contexte dans lequel nous évoluons et la notion de démocratie participative qui devient de plus en plus prégnante et s'impose comme une évidence pour reconquérir les citoyens et les territoires, pour recréer des dynamiques et des cohésions fortes.

C'est ce besoin de proximité et de « plus de démocratie », qui a conduit les politiques publiques à adopter la participation afin de garantir l'adhésion des acteurs aux projets d'urbanisme. Notre époque est marquée par une prise de conscience forte des décideurs qu'il faut maintenant collaborer avec les usagers et les habitants, consulter et travailler ensemble pour mettre en œuvre des projets cohérents et viables.

A travers les lois, les pratiques, les expérimentations, nous avons pu constater qu'il y avait plusieurs niveaux de participation et qu'il n'était pas toujours facile de mettre en œuvre une réelle participation.

C'est le projet Quartiers Libres que j'avais choisi d'étudier pour justement décortiquer l'aspect opérationnel d'une telle démarche, non pas pour porter un jugement mais véritablement pour essayer de comprendre où se trouvaient les points faibles dans la mise en pratique car j'étais partie avec ce postulat : la participation est-elle une volonté ou un alibi ? J'avais ma petite idée mais mon travail ici a été de m'en écarter pour mener une réflexion objective.

En parallèle de l'approche terrain, j'ai pu m'inspirer de nombreuses lectures sur le sujet assez critiques parfois, qui m'ont permises d'avoir un peu plus de recul sur les démarches au niveau national ou dans le monde avec des exemples comme à Madrid, à Grenoble, à Paris etc.

Je ne vais pas ici avoir la prétention de dire que je suis en capacité de donner une réponse tranchée à ma problématique de départ. Ce que j'ai pu apprendre de ce travail de recherche, c'est que les enjeux sont extrêmement importants et que le sujet est complexe car il concerne notre culture, notre approche du pouvoir, et nos pratiques profondes. C'est un peu un bouleversement, un peu voir beaucoup.

De ce fait il y a des ingrédients pour réussir la recette que nous ne pourrions pas pour certains, anticiper. La volonté en est un. Elle est l'élément de base indispensable pour tous les acteurs. Pour qu'il y ait cette volonté il faut très certainement qu'il y ait préalablement un partage des motivations et des objectifs de chacun. Je pense que c'est un vrai point faible des démarches actuelles. On ne constitue pas la communauté qui va travailler ensemble, on part avec l'idée de présenter un projet formidable qui va forcément intéresser les habitants sans se poser les questions de qui sont ces habitants et qu'ont-ils eu envie de partager ou de dire avant même l'évocation du projet.

Le lien et la confiance ne se construisent pas en 2 consultations. Il faut pouvoir s'appuyer sur un maillage territorial fort et bien ancré, qui connaît bien les pratiques et les habitants. Difficile de penser qu'une équipe lauréate venue de Suisse maîtrise bien son territoire de projet. Certes elle s'appuie sur l'expertise professionnelle du sociologue Etienne Ballan qui connaît bien ce terrain mais il semble un peu seul et sans assez de moyens pour développer une participation large et en continu.

Autre ingrédient, il nous faut des démarches qui se donnent les moyens d'aller au bout des choses : le temps est essentiel pour mettre en place la participation de tous les acteurs, les outils à disposition pour innover dans les pratiques et proposer de co-construire au moins une partie du projet, faire-ensemble, la formation des acteurs qui a l'air bien souvent oubliée et la reconnaissance de cette expertise que j'ai découverte pendant ce travail, l'expertise d'usage.

Reconnaître que les habitants, les citoyens, les usagers ont une expertise et qu'il faut faire avec pour construire un projet est assez révolutionnaire pour des élus. Déplacer le pouvoir de décision pour le mettre au plus près du terrain et des acteurs est assez rare dans la pratique. Or cela me semble indispensable. La compétence ne réside pas à un seul endroit, pour une seule catégorie d'acteurs, elle est plurielle, elle est multiscale. Le partage des compétences et des savoirs permet de construire, d'innover, de créer mais encore faut-il avoir le pouvoir de décider et de réaliser. Donner la capacité d'agir.

Enfin il nous manque deux aspects importants, le fait d'avoir un processus participatif en continu pour permettre un suivi constant des projets. C'est une critique unanime sur le projet de concertation de l'école Marceau. Le 2ème aspect est l'évaluation.

Elle est la grande absente de la participation. Comment pouvons-nous être en capacité de mesurer si ce qui est mis en œuvre est efficace et correspond aux besoins si à aucun moment nous n'évaluons le dispositif. Tous les participants sont en capacité d'évaluer leur production comme celle des autres. L'évaluation n'est pas ici institutionnelle uniquement, il s'agit bien de savoir si ce qui est produit et mis en œuvre est efficace et correspond bien au cahier des charges mais également aux attentes des habitants. Or il semble que la ville de Marseille ne le mesure pas dans le projet « Quartiers Libres ». Elle ne le fait d'ailleurs jamais dans les projets concernant les écoles de Marseille, sujet que je connais plutôt bien. Ni la ville ni aucune autre institution d'ailleurs. Les seules évaluations de dispositif sont internes sur ce que produisent les différents services, quand elles existent, mais jamais elles ne sont partagées avec les usagers.

Il y a donc matière à s'améliorer dans ces nouvelles pratiques. Marseille part avec un certain retard car elle n'est pas encore très habituée à consulter, partager, faire participer et encore moins co-construire. Et pourtant... la ville dispose d'un tissu d'associations et de collectifs important qui est un appui et un atout pour elle. Elle ne sait pas encore l'utiliser véritablement en tant que partenaire.

Je crois qu'il faut encore davantage développer ce maillage territorial à l'échelle des quartiers et donner la possibilité aux citoyens et habitants de s'exprimer et de décider bien plus souvent qu'au seul moment des urnes. L'action publique a besoin de se rapprocher des acteurs et des territoires pour gagner en efficacité et en transparence.

Je crois que pour le sujet des écoles qui pose un réel problème à Marseille, cette décentralisation serait très efficace. L'expertise locale, la priorisation des actions, la construction de projets, tout gagnerait en réactivité, en cohérence, en amélioration des conditions d'accueil mais aussi des équipements et du cadre de vie. C'est un lieu idéal d'expérimentation où les acteurs sont facilement mobilisables, où ils sont nombreux et où des actions très diverses peuvent s'expérimenter du fait des différents temps. Les possibilités sont très importantes. Il serait facile d'expérimenter un comité d'usagers, d'associations, de parents, d'enseignants et de techniciens, partageant une vision de l'école et étant force de propositions.

J'en reviens alors à mon ingrédient de base, il nous faut de la volonté...

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 2017 Quartiers Libres - axonométrie	28	
<i>Source site internet Ville de Marseille http://quartierslibres.marseille.fr/saint-charles-belle-de-mai/le-plan-guide</i>		
Figure 2 Périmètres statistiques, d'études et opérationnels - Programmation scolaire	30	
<i>Présentation du 24 novembre 2016, page 3 - Agences Alphaville, Guller& Guller, TVK, E.Ballan</i>		
Figure 3 Localisation des écoles maternelles - atelier de programmation scolaire.....	31	
<i>Présentation du 24 novembre 2016, page 4 - Agences Alphaville, Guller& Guller, TVK, E.Ballan</i>		
Figure 4 Localisation des écoles élémentaires - atelier de programmation scolaire.....	32	
<i>Présentation du 24 novembre 2016, page 5 - Agences Alphaville, Guller& Guller, TVK, E.Ballan</i>		
Figure 5 Les 4 projets d'école du projet Quartiers Libres	33	
<i>Revue de projet du 25 février 2019, page 13</i>		
Figure 6 Echelle de la participation d'après Sherry ARNSTEIN.....	37	
<i>Source: Sherry Arnstein "A ladder of citizen participation". Journal of the American Institute of planners, 1969</i>		
Figure 7 Ecole Marceau, vue d'ensemble - Hessamfar Vérons architectes	45	
<i>Revue de projet juillet 2019, page 25</i>		
Figure 8 Ecole Marceau, cour élémentaire - Hessamfar Vérons architectes - Revue de projet juillet 2019.	47	
<i>Revue de projet juillet 2019, page 26</i>		
Figure 9 Ecole Marceau, plan rez-de-chaussée, 1er et 2eme étages - Hessamfar Vérons architectes -		
<i>Revue de projet juillet 2019, page 27 à 29</i>		49
Figure 10 Les femmes s'emparent de l'espace public - Ambassade du Turfu – 2018	55	
<i>http://www.collectifetc.com/realisation/2018-dans-le-turfu/ En appui d'initiatives pour l'amélioration du cadre de vie dans le quartier : "Les femmes s'emparent de l'espace public", deux saisons d'actions</i>		

Bibliographie

Ouvrages

BACHIR Myriam, *Et si les habitants participaient ? Entre participation institutionnelle et initiatives citoyennes dans les quartiers populaires*, 2018, Amiens, Éditions La Licorne, 196 pages

BACQUÉ Marie-Hélène, BIEWENER Carole, *L'empowerment une pratique émancipatrice*, 2013, Paris, Éditions de la découverte, 141 pages

BACQUÉ Marie-Hélène, SINTOMER Yves, *La démocratie participative inachevée – genèse, adaptations et diffusions*, 2010, Gap, Éditions Yves Michel et ADELS, 238 pages

BACQUÉ Marie-Hélène, BLANC Maurice, HAMEL Pierre, SINTOMER Yves, *Ville, action citoyenne et débat public*, 2006, Éditions Érès, revue Espaces et Sociétés n°123

BACQUÉ Marie-Hélène, REY Henri, SINTOMER Yves, *Gestion de proximité et démocratie participative – une perspective comparative*, 2005, Paris, Éditions de la découverte, 307 pages

BLONDIAUX Loïc, *le nouvel esprit de la démocratie*, 2008, Paris, Éditions du Seuil, 112 pages

BRACONNIER Céline, *le vote et l'abstention en temps de crise*, Éditions du croquant, 2010, Vulaines-sur-Seine, Savoir/Agir N°13

D'ARIENZO Roberto, YOUNES Chris, *synergies urbaines – pour un métabolisme collectif des villes*, 2018, Genève, MétisPresses, 320 pages

DEBOULET Agnès, NEZ Héloïse, *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*, 2013, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 138 pages

DESPONDS Didier, AUCLAIR Elisabeth, BERGEL Pierre, BERTUCCI Marie-Madeleine, *Les habitants acteurs de la rénovation urbaine*, 2014, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 275 pages

HELIN Jean-Claude, *La concertation en matière d'aménagement, Simple obligation procédurale ou changement de culture ?* Annuaire des collectivités locales, 2001, vol. 21, no 1, p. 95-108

ION Jacques, *Le nouveau paysage militant*, 2014, Auxerre, dans L'individu contemporain, Éditions Sciences Humaines, 248 pages

LECOQ Matthias, *L'exercice du droit à la ville – de l'habitant au citoyen*, 2018, Genève, MétisPresses, 192 pages

LEFEBVRE Henri, *Le droit à la ville*, 2009, 3eme édition, Paris, Éditions Économica, 136 pages

LE GALLES Patrick, *du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine*, 1995, Paris, Revue française de sciences politiques, pages 57 à 95

MARTOUZET Denis, *Les acteurs font le projet – cadres, acteurs, décalages*, 2018, Tours, collection villes et territoires, Presses universitaires François-Rabelais, 428 pages

MASBOUNGI Ariella, PETITJEAN Antoine, *Madrid – solidarité, participation, créativité*, 2018, Marseille, Éditions parenthèses, 192 pages

PIPARD Dominique, MAILLARD Alain, *Pratique de la concertation – Urbanisme, Aménagement*, 2003, Paris, Éditions Le Moniteur, 346 pages

SINTOMER Yves, *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?*, 2008/3, Paris, Presses de Sciences Po « Raisons politiques » n°31, pages 115 à 134

VIGREUX Jean, *Les campagnes françaises et la politique (1830-1914)*, 2006/1, Parlements, Revue d'histoire politique (n° 5), pages 54 à 72

Publications

La participation des habitants : trois pistes pour rénover la politique de la ville, 2008, Conseil d'Analyse Stratégique

Vers un urbanisme collaboratif, 2017, Collection Points Fnau - Alternatives (n° 8), Gallimard, 144 pages

La participation citoyenne, réussir la planification et l'aménagement durables, Les cahiers méthodologiques de l'AEU2, ADEME, 2016

Participation ou empowerment, Revue Urbanisme n°392, 2014, pages 31 à 66

Rapports

BACQUÉ Marie-Hélène et MECHMACHE Mohamed, *Pour une réforme radicale de la politique de la ville. « Ca ne se fera pas sans nous »*. Rapport remis le 8 juillet 2013 au ministre délégué à la ville <http://WWW.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport-participation-habitants.pdf>

CHALAS Émilie et SAULIGNAC Hervé, co-rapporteurs de la mission flash "Démocratie locale et participation citoyenne", mercredi 6 février 2019

DIONNET Mathieu, MACHE Amar, LETEURTRE Elsa, *Guide de concertation territoriale et de facilitation*, 2017, Montpellier, société Lisode, 64 pages

Comptes rendus QUARTIERS LIBRES / MAMP

Présentation *Quartiers Libres Saint-Charles Belle de Mai Groupe scolaire Marceau Programmation architecturale et urbaine* – Atelier du 24 11 2016

Compte rendu de l'atelier de travail avec les équipes pédagogiques – 24 11 2016

Compte rendu de l'atelier de travail avec les parents d'élèves – 01 12 2016

Présentation - Revue de projet - 20 06 2017

Compte rendu Revue de projet Quartiers Libres – 22 02 2018

Présentation - Revue de projet - 25 02 2019

Compte rendu Revue de projet Quartiers Libres – 25 02 2019

Sites internet et articles Web

<http://www.collectifetc.com/quartiers-libres-dune-concertation-innovante-a-ses-moyens/>

<http://quartierslibres.marseille.fr/>

https://www.lemonde.fr/smart-cities/article/2017/04/28/six-outils-pour-developper-la-participation-citoyenne-a-l-echelle-locale_5119425_4811534.html

https://www.liberation.fr/france/2016/02/01/marseille-ecole-primaire-gestion-secondaire_1430436?xtor=rss-450

https://www.liberation.fr/france/2016/02/01/vetuste-locaux-inadaptes-materiel-manquant-cantines-surchargees-quatre-cas-d-ecole_1430421

<https://marseille-contre-les-ppp.fr>

<https://mpe13.blogspot.com/>

<https://brouettesetcompagnie.wordpress.com>

<https://citoyensdu3.wordpress.com/2018/12/22/jy-vis-g-mon-avis/>

<http://ambassadeturfu.com/actions/>

<https://www.respublica-conseil.fr/>

<https://marsactu.fr/dossier/ecoles-marseillaises/>

<https://marsactu.fr/ecoles-etat-des-lieux-avant-changement-de-propretaire/>

<https://marsactu.fr/accueil/dossier-ppp-ecoles/>

<https://www.leravi.org/ecoles-en-peril>

<https://www.franceculture.fr/emissions/les-pieds-sur-terre/enquete-sur-le-3eme-arrondissement-de-marseille-12-larrondissement-le-plus-pauvre-de-france>

Glossaire

Co-construction : Le mot construction a un sens symbolique fort, il fait passer de l'entente morale à l'élaboration concrète. Une définition très claire est celle du site participatif Dicopart : « Ce terme sert à mettre en valeur l'implication d'une pluralité d'acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet ou d'une action.

Concertation : du latin « concertato » : bataille, lutte, combat, querelle. Recherche en commun d'un accord tendant à l'harmonisation des positions différentes avant la prise de décision.

Consultation : vient de « consultare », délibérer : c'est le fait de solliciter d'une personne, d'un organisme, un avis que l'on n'est pas tenu de suivre, même si la consultation est obligatoire.

Consultation locale : Procédure de consultation organisée par la commune ou un groupement de communes dans le cadre des lois n°92-125 du 6 février 1992 et n°95-115 du 2 février 1995. Il s'agit de d'organiser un référendum dont le résultat ne vaut pas décision.

Enquête publique : L'enquête publique est le point de passage obligé de tout projet d'aménagement. C'est la phase durant laquelle il est soumis aux observations du public dans le but d'assurer l'information, de garantir les droits des propriétaires et de « favoriser la concertation ». La population est invitée à prendre connaissance du projet à l'occasion de réunions ou à travers une exposition (généralement présentée à la mairie). Elle peut donner son avis dans un registre prévu à cet effet. Sont soumis à enquête publique :

- les documents d'urbanisme opposables au tiers, comme les plans d'occupation des sols ou les plans d'aménagement de zone, certains projets de construction et de lotissement,
- les projets publics d'infrastructure et les travaux qui impliquent des expropriations,
- les aménagements, les ouvrages et les travaux qui sont susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique est un des lieux et outils de régulation de la démocratie, où tous et chacun peuvent s'exprimer. La convention internationale d'Aarhus de 2001 et ses déclinaisons législatives nationales imposent, en matière d'environnement, une large participation du public aux processus décisionnels ainsi qu'un accès à l'information et à la justice.

La démocratie participative : cherche la formation de communautés citoyennes actives, et met l'accent sur la politisation, l'engagement, l'auto-organisation et la capacité d'opposition au pouvoir en place des participants.

Gouvernance : Ce nouveau vocable, issu des pays anglo-saxons et de la conférence de Rio en 1992 est défini par les Nations Unies : « la gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Elle comprend les mécanismes, procédés et institutions. La bonne gouvernance est participative, transparente et responsable... la bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondés sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement ».

Participation : Action de participer à quelque chose, part prise à quelque chose. La participation citoyenne peut se définir comme un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissant seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté.

Politique de la Ville : Pour pallier les inégalités sociales et urbaines la France a mis en place, et ce depuis les années 80, la politique de la ville dans les quartiers dits prioritaires. Cette politique globale agit sur tous les pans du droit commun en déployant des projets locaux tant au niveau de l'emploi, de l'éducation, de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à la culture et à la santé ou encore du développement économique. Aussi, la mise en œuvre de la politique de la ville fait appel à la fois à des structures nationales et locales.

Expertise d'usage : La notion de maîtrise d'usage émerge dans différents champs de pratiques, en renouvelant simultanément le statut de l'usage et de l'utilisateur, concernés par différents services ou dispositifs, et plus largement, par de multiples relations sociales. La maîtrise d'usage est un moyen de donner une place active et décisive aux usagers en postulant que la pratique génère un savoir.

ANNEXES

Les entretiens	annexe 1
Modèle de grille d'entretien	
Entretien avec un enseignant	
Entretien avec un parent d'élèves	
Entretien avec les collectifs et associations : Etc, Brouettes et Cie, l'Université du Citoyen	
Entretien avec 2 membres du projet Quartiers Libres (Etienne Ballan et Johanna Haegel)	
Les comptes rendus et présentation du projet urbain	annexe 2
Présentation de l'animation de l'atelier de concertation école Marceau	
Compte rendu de l'atelier enseignant	
Compte rendu de l'atelier parent	
Communiqué du collectif ETC	annexe 3
Quartiers Libres : « d'une concertation innovante à ses moyens	
Carte du quartier Belle de Mai par Etc	
Revue de presse	annexe 4
Libération « écoles à Marseille, la honte de la république »	
Le Ravi « écoles en péril »	

ANNEXE 1

Grille d'entretien type

date :

Identification de l'interlocuteur :

NOM

Profession

Âge et sexe

Résidence

Action militante (associative, syndicale, politique, collectifs..)

Présentation du sujet, du contexte (sujet de mémoire sur la participation citoyenne dans l'aménagement d'un territoire en prenant l'exemple de l'école comme équipement public concentrant à la fois les questions d'urbanisme (insertion d'un équipement dans un quartier) et un lieu unique de « faire ensemble » mixant tous les publics.

Exemple choisi : la concertation autour de l'école Marceau dans le cadre du projet Quartiers libres

Question générale : que pensez-vous de la situation des écoles sur le quartier de la Belle de Mai ? Diagnostic de la situation ?

Recueil des données :

1. Comment avez-vous été en lien avec le projet quartiers libres (QL), comment avez-vous été contacté ? dans quel cadre ? Il y a combien de temps ?
2. Quel rôle ou quelle mission avez-vous eu dans le cadre de ce projet ?
3. Avez-vous participé à des réunions de concertation ou des ateliers ? Combien ?
4. Est-ce que cela a été contraignant pour vous ?
5. Comment se sont déroulés ces ateliers ou ces réunions ? Comment étaient-elles formalisées, type de salle, disposition de la salle, présentation en début de séance, combien de participants, type de participants (habitants, professionnels...?), quels types d'échanges, qui menait la réunion ? Quel était le contenu des échanges ? sur quels points précis avez-vous été sollicités ? Quels sujets importants n'auraient pas été abordés ?
6. Quels types d'outils ont été utilisés, quelles sont les données qui ont été partagées préalablement, une formation a-t-elle été initiée ? Avez-vous construit ensemble une démarche commune pour la suite ?
7. Quels sont les décisions ou besoins qui ont été actés lors de ces échanges ou ont semblé être prioritaires ? Ont-ils été retenus ?

8. Avez-vous eu ou fait un compte rendu de ces ateliers ou réunions et vous a-t-il été proposé de continuer ce travail d'échanges que ce soit pour le projet spécifique de l'école Marceau ou pour d'autres projets de QL ?
9. Avez-vous eu le sentiment d'une démarche constructive et d'une écoute attentive ? Sur quels éléments factuels vous appuyez-vous pour y répondre ?
10. Ce travail collaboratif a-t-il été valorisé et la retranscription alors vous a-t-elle semblé juste ?
11. Qu'est ce qui paraît pour vous nécessaire pour mener à bien une concertation ? choisissez 3 postulats à construire en priorité.
12. Quels sont les acteurs qui vous semblent incontournables pour mener ce genre de projet ? Acteurs politiques, associatifs, citoyens (adultes comme enfants)
13. Si c'était à refaire feriez-vous à l'identique, qu'apporteriez-vous de nouveau ?
14. Que représente l'école pour vous personnellement ? à l'échelle d'un quartier ?, d'une ville ?
15. Que représentent les élèves ? Que représentent leurs parents ? En tant qu'acteurs de la communauté éducative mais aussi en tant que citoyens.
16. Quelles sont pour vous les prochaines étapes dans le cadre de ce projet école Marceau ? Et plus largement dans le projet QL

Entretien avec Mickaël Bregliano, membre du collectif des écoles du 3eme,
Enseignant à l'école National
(Utilisation de la grille d'entretien)

Date : 05 06 2019

Identification de l'interlocuteur :

NOM : Mickaël Bregliano

Profession : enseignant

Âge et sexe : 36 ans - homme

Résidence : quartier Longchamp

Action militante (associative, syndicale, politique, collectifs..) : syndicat enseignant SNUIPP, collectif des écoles publiques du 3eme, Collectif des écoles de Marseille, collectif des habitants organisés du 3eme

Question générale :

Au sein du collectif des écoles publiques du 3eme nous nous battons pour avoir plus d'écoles sur le quartier. La population augmente, des logements nouveaux sortent de terre mais pas d'écoles ou pas assez. Le quartier est pauvre, il faut pouvoir travailler dans de bonnes conditions pour tous. C'est un constat général sur Marseille.

Le projet de l'école Marceau et Jolie Manon ne vient qu'en remplacement des écoles Bugeaud et Busserade et en plus à échéance 2022 (pour Marceau) alors que les besoins sont maintenant et que d'ici 2022 le groupe Marceau ne suffira déjà plus.

Récolte des données :

1. J'avais connaissance du projet QL depuis la consultation lancée en 2014 mais j'ai été contacté en tant qu'enseignant pour participer à l'atelier sur le groupe scolaire Marceau, par mon directeur d'école, il y a 3 ans . L'équipe QL est passée dans les écoles pour rencontrer les directeurs de 5 ou 6 écoles dont la mienne, ils étaient bien représentés dans l'atelier.
2. J'ai été consulté comme d'autres enseignants du quartier sur nos besoins sur la future école
3. J'ai participé à un seul atelier où il n'y avait que des enseignants, un représentant de la mairie et les équipes du projet QL.
4. Oui tout à fait , cela était sur notre temps personnel et c'est pour cela qu'au final il y avait peu de participants. Nous aurions dû être dégagés sur notre temps de travail si on avait voulu une participation plus nombreuse des enseignants.
5. Nous avons été réunis dans une salle et on nous a projeté un diaporama de ce qui était envisagé ou envisageable. On a donc échangé à partir des projets proposés et sur les équipements possibles dans les locaux.

Il fallait que nous donnions nos besoins et nos envies en termes de positionnement des classes, des salles de motricité, des espaces communs pour les travaux de groupes, la grandeur des locaux etc.

Nous étions un peu moins d'une quinzaine d'enseignants, essentiellement des directeurs d'école, sur 100 enseignants sur le quartier c'est quand même peu. Il n'y avait que des professionnels. C'est l'équipe du projet qui avait organisé la réunion (Etienne Ballan et Joanna Haegel).

Les parents d'élèves n'étaient pas invités, ils ont eu leur propre réunion de leur côté. C'était aux directeurs de passer l'info auprès des représentants de parents d'élèves et de transmettre les coordonnées pour ceux qui souhaitaient participer.

6. L'atelier a commencé par des diapositives d'exemples puis après un 1^{er} temps de discussion, on est revenu sur la réflexion. La réunion a duré 2h environ. Une réunion classique sans dispositif particulier. Les organisateurs prenaient des notes.

7. Les propositions ont été retenues pour la plupart dans le projet final mais il n'y avait rien d'extraordinaire, c'était plutôt du bon sens. Lors de l'atelier ils étaient à l'écoute : création d'ateliers attenants aux classes avec de grandes portes pour qu'un groupe puisse y travailler et que l'enseignant puisse garder un œil sur le groupe, un lieu d'accueil pour les parents, un jardin, des espaces partagés avec les associations intervenantes, une salle polyvalente. Par contre la cour à l'étage et sa rambarde n'ont pas fait rêver les enseignants.

8. Il n'y a eu aucune restitution de l'atelier. Le compte rendu a été fait lors des revues de projet. Mais rien pour les participants au groupe de travail. Nous n'avons plus été sollicités par la suite.

9. Le projet est vraiment nécessaire et utile en termes de logement, d'équipements publics, de cadre de vie mais cela inquiète quand même car il y a un risque de gentrification. D'autre part il n'y a aucun réel moyen de concertation, Etienne Ballan, sociologue du projet, est de bonne volonté mais il n'a aucun moyen. Ils sont en retard sur les comptes rendus, les expositions, les revues de projet... Il n'y a qu'à voir leur site. Il devait y avoir un groupe de travail permanent, il n'existe pas, il devait y avoir 9 revues de projet, on en est à 3 seulement et toujours aucune communication ni aucun flyers pour communiquer largement aux habitants.

Même si lors de l'atelier il y avait une très bonne écoute je dirais que c'était plus une consultation qu'une véritable concertation.

10. Oui le projet tient compte des propositions qu'on a faites mais elles n'étaient pas dimensionnantes. La cour à l'étage est restée.

11. *Diffuser largement et longtemps à l'avance sur les 1^{eres} réunions, celles de suivi, avec les outils numériques, les réseaux sociaux... Sur l'école marceau quasiment aucun

affichage, 1 seul mail une semaine avant l'atelier, même pas. La dernière revue de projet n'a même pas été communiquée. On n'était pas au courant.

*Les 1eres réunions sont importantes pour mobiliser et former des experts d'usage issus des habitants et citoyens concernés. Il faut aussi leur allouer des moyens pour transmettre les infos à minima.

*Et enfin la concertation doit se faire avec une entreprise indépendante des responsables du projet, équipe lauréate ou décideurs.

12. Les habitants, les associations et les collectifs, les professionnels et les élus.

13. Ne sais pas

14. C'est un lieu très important à l'échelle du quartier, c'est un équipement public essentiel où se fréquentent les habitants, les élèves, les enseignants. Il faut se donner les moyens pour pouvoir proposer de bonnes conditions d'enseignement, c'est important d'autant plus dans les quartiers d'éducation prioritaire.

15. Les parents sont les habitants et les citoyens, ils ont une expertise d'usage dont il faut tenir compte.

16. Nous sommes tous très vigilants car les projections en termes de nombre de classe nous semblent très insuffisantes. Je vais suivre le projet et continuer à participer.

Date : 18 06 2019

Identification de l'interlocuteur :

NOM : Christian GESTHVINDERMANN, parent d'élève école Cadenat

Profession : constructeur scénographe

Âge et sexe : 49 ans Masculin

résidence : Belle de mai , entre place Caffo et place Cadenat

Action militante (associative, syndicale, politique..) : MPE13, syndicat professionnel, collectif écoles du 3eme (réunion tous les 15 jours, 2 mercredi par mois)

Question générale : Mes enfants sont à l'école Cadenat, je mène des enquêtes de temps en temps au niveau de mon école sur les problèmes d'inondation, de bâti mais j'ai conscience d'être parmi les mieux lotis de par la construction de l'école (2 entrées, 2 cours réunies, coursives extérieures, salles relativement grandes, haute de plafond, pas mal de fenêtres, architecture classique, bâtiment assez entretenu par le directeur plutôt réactif, rats et cafards dans le quartier et la ville donc aussi dans l'école) donc mon école est plutôt en bon état.

Le revêtement de la cour a été refait cette année, les peintures extérieures de la façade aussi, la rénovation des classes a été faite petit à petit chaque année, le réfectoire n'est pas très vieux où mangent élèves de maternelle et élémentaire avec 2 réfectoires dédiés à chacun.

Ça fonctionne bien.

Mais la population élèves augmente et le besoin de rajouter des classes pose problème. 22 classes actuellement, 23 prévues l'an prochain avec 1 CP en plus soit plus de 90 enfants inscrits en CP ce qui va poser problème en CE2 car ils ne sont pas dédoublés eux pour le moment.... problème aussi du réfectoire qui va manquer de place.

Il y a une forte pression démographique sur le secteur, beaucoup d'immeubles, et pas assez d'écoles. Pas d'anticipation et pas de construction de nouvelles écoles. Alors on grossit les groupes scolaires existants.

Récolte des données :

1. Je me suis intéressé au projet à son origine lors de la concertation au niveau du quartier avec des médiateurs qui animaient des tables rondes à la friche sur des thématiques. Avant que soit retenu le cabinet d'architecte, vers 2013/ 2014. Informé par le réseau du quartier, un gros réseau militant associatif entre le CIQ, les brouettes, la friche, la maison pour tous.... Quand il y a eu la concertation Marceau , étant sur les listes de parents d'élèves, les enseignants m'ont contacté. Il y a eu une 1ere exposition qui présentait le projet dans sa globalité avec le jardin Levat , la restitution des concertations sur ce projet et là on a découvert le projet global avec l'école, la médiathèque, la forêt etc....

La demande principale des habitants était d'avoir des infrastructures : écoles, gymnase, piscine, transport etc.

Sur le projet QL, on a découvert certains éléments peu abordés lors des concertations, ça concernait notamment la rue Guibal avec des destructions d'immeubles pour créer des voies d'accès direct vers la gare, le secteur St Charles et le gros projet de la gare St Charles, et donc beaucoup de logements supplémentaires allaient être construits, ce qui n'avait pas été clairement évoqué jusque-là.

Il y avait un risque de dénaturer le quartier, les logements étaient pour qui ? Des logements sociaux ou pas ? Des logements certes mais déjà qu'on est saturé, l'école Marceau ne palliera pas les besoins alors (2eme crainte)

On a parlé de piscine, d'activités intergénérationnelles, des passerelles intergénérationnelles, des transports. On a demandé une ligne de train passant par la belle de mai.

Les 1eres réunions comptaient 300 personnes car les gens étaient très intéressés, ça bougeait dans le quartier, on découvrait le projet puis ça a été mitigé.

Il y avait au début un magazine régulier sur le projet distribué ou en ligne pour suivre l'évolution, puis plus rien pendant au moins 3 ans et là c'est relancé sur la mobilité avec de nouveau des concertations. Mais avec des craintes, des parkings payants pour les voitures, pas de politique transport véritable.

Plus que 20 - 30 personnes participent maintenant avec le sentiment de ne plus être écoutés. Ils ont proposé en attendant du saupoudrage avec l'augmentation du cadencement de la ligne 49, mais toujours pas de navettes de nuit et les bus continuent d'être pleins.

2. J'ai eu un rôle d'habitant surtout, intéressé par les projets d'urbanisme, tout ce qui concerne la ville aussi en tant que citoyen, à titre donc politique un peu. Mon rôle a été principalement sur la concertation des parents d'élèves. Je connaissais Etienne Ballan auparavant dans un cadre associatif aussi.

3. Il y a eu 1 seule réunion de concertation des parents d'élèves, 1 enseignants et 1 parents avec une population assez variée et des parents assez impliqués sur leur école. Il n'y avait pas que des militants mais aussi des gens « comme tout le monde ».

4. Les réunions avaient lieu le soir donc ce n'était pas contraignant pour moi, aucun souci pour s'organiser le soir. C'est une question d'organisation.

5. La réunion pour l'école Marceau a eu lieu au Plateau sportif dans une salle du centre aéré type salle de classe, disposition en demi-cercle avec projection sur un mur pour pouvoir échanger entre nous.

Etienne Ballan animait la réunion avec Hélène Jouve qui représentait la mairie. Environ 1 à 2 parents par école, soit une dizaine de personnes pas plus (national, révolution, bugeaud, pommier, cademat) donc pas très nombreux. Il n'y avait pas que des représentants de parents d'élèves.

Une présentation globale du projet a été faite pour arriver ensuite sur le sujet de l'école.

L'objectif était de faire réagir sur des thématiques, à partir de la réalité du terrain : les parcelles et superficies dédiées à cette école, à partir de là on nous a présenté des schémas avec plusieurs façons de construire (on monte en hauteur pour libérer de la place au sol ou on fait un mixte des 2 avec une terrasse et 2 niveaux de cours, illustration avec des exemples d'écoles construites comme ça)

L'idée était de faire réagir sur le bâti aussi, la construction. Les toits en toits jardin par exemple... 1 grande cour de récré ou plusieurs sur plusieurs niveaux. Les ouvertures avec une salle de réfectoire qui pourrait être ouverte à d'autres heures pour d'autres activités (pour une maison de retraite, ou un resto etc.), ouverture sur le monde extérieur.

Pour la thématique « intérieur des salles » : cloisonnement ou pas, des modèles de classe dans d'autres pays ont été évoqués, des salles plus polyvalentes, des cloisons amovibles etc. Ça faisait rêver, c'était très stimulant, beau et nouveau, sortant du traditionnel.

Pour la thématique sport : il a été proposé un gymnase polyvalent pouvant devenir une salle de spectacle pour accueillir enfants et parents pour des événements de l'école.

Les parents d'élèves ont émis le souhait d'une salle polyvalente, une cantine où on pourrait faire des ateliers cuisine, mais aussi des espaces verts, une salle de spectacle et de musique, une bibliothèque, une salle informatique etc.

La discussion était ouverte... ça paraissait très ambitieux. Mais que restera-t-il de cela ?

Annnonce de l'ouverture de cette école en 2022 au mieux ?...

6. La méthode était de type brainstorming avec des post-it puis très vite des thématiques pour échanger, comme la qualité des revêtements à choisir dans les matériaux. La présentation générale a permis de mettre tout le monde au même niveau d'information. La présentation du projet de la caserne, de la qualité de l'école ambitionnée était importante pour ce quartier pauvre et faisait rêver.

Présentation aussi un peu du projet global de QL et de la forêt.

On s'est vu lors de l'atelier puis plus rien, plus aucune sollicitation. Pourtant ils ont mes coordonnées mais aucune nouvelle sur la suite de la démarche.

7. Rien n'a été dit sur ce qui était décidé, acté, priorisé et donc retenu. Les seules choses qui ont fuitées ont été qu'il y avait des soucis pour acquérir le terrain, finalement à quoi allait ressembler l'école ?

8. Aucun compte rendu n'a été fait aux parents. D'autres informations sur les autres sujets de QL ont été reçues par mail, j'ai reçu des invitations pour venir aux réunions d'information car j'étais dans la liste de diffusion des habitants comme tous les autres habitants. Aucune proposition particulière.

9. Je connais Etienne Ballan et son engagement, comme Hélène Jouve, ils ont amené de la qualité et du contenu. Après les élus c'est autre chose. Ils avaient eux aussi envie d'une

démarche qualitative et honnête, nous avons des intérêts communs à développer un tel projet, une volonté de faire vivre le quartier et ouvrir la caserne pour désenclaver le quartier et l'ouvrir sur le centre-ville.

10. Il y a eu très peu ou pas du tout de valorisation. Je dirais une petite concertation, 1 seule réunion, peu de parents. Il aurait fallu une réunion de restitution au moins. C'était juste en fait pour déterminer le cahier des charges de la construction de l'école.

11. Le résultat, le compte rendu, c'est important. Tu es acteur mais au moment où s'est tranché tu n'es plus acteur. Il manque le suivi, la volonté d'aller jusqu'au bout.

12. Les enseignants, les parents, manquent les enfants. Les techniciens de la ville, les associations du quartier, la maison pour tous (les associations d'éducation populaire)

13. Le suivi pour la démarche manque vraiment. Sinon j'ai les mêmes attentes aujourd'hui qu'en 2014, faire participer à la conception de l'école a été vraiment un plus. J'aurais bien aimé que ce soit plus long. 2h de réunion seulement.... chaque proposition aurait nécessité d'être plus fouillée. On a besoin de prendre plus de recul pour faire les choix. Faire mieux aussi sur la possibilité de faire des écoles plus ouvertes. Beaucoup de parents sont méfiants alors que je pense que c'est important, l'école est un lieu faisant partie de la ville aussi, un lieu de vie.

14. Aujourd'hui l'école est trop fermée, le carnaval est entre 4 murs de l'école. L'école doit être ouverte et faire partie de la ville. Cela mérite de prendre du temps et d'avoir plus de connaissances pour échanger sur ce sujet, ouvrir le débat sur le rôle de l'école à l'échelle d'un quartier, lieu de citoyenneté qui ne concerne pas que les parents d'élèves. On se retrouve souvent à être opposé à des groupes d'intérêt, difficile de trouver des intérêts communs pour penser la ville. C'est le plus fort qui gagne. L'école comme l'hôpital doit être beaucoup plus intégrée.

15. L'école lieu de vie citoyenne où se forment les futurs citoyens, acteurs clés de la ville

16. Dans les prochaines rencontres il y a celle du CIQ qui prévoit une simulation d'une fausse gare à la Belle de mai pour interpeller les habitants et les élus, les mettre face à leurs responsabilités et les attentes grandes des habitants.

Sinon je vais continuer à suivre le projet QL, il y a de moins en moins de participation car il y a un sentiment de ne pas être entendu, d'être dans un quartier délaissé, pauvre, pas intéressant. Il y a un fort enjeu et un fort besoin d'être à la hauteur en termes de services et d'infrastructures.

Entretien avec Maurice Attia, représentant politique et associatif
(Utilisation de la grille d'entretien)

Date : 22 07 2019

Identification de l'interlocuteur :

NOM : Maurice ATTIA

Profession : Caissier RTM

Âge et sexe : 60 ans - Masculin

Résidence : Belle de mai, rue Clovis Hugues

Action militante (associative, syndicale, politique..) Responsable de la section PCF du 3eme, collectif de défense des écoles publiques du 3eme, CIQ , co-président de l'association des amis du jardin Levat.

Question générale :

Comme tout le reste, on manque de moyen, si un jour l'école marceau se fait, elle ne sera pas en mesure d'englober les écoles Bugeaud et Busserade. L'école Cadenat est surchargée, les conditions d'accueil sont mal adaptées.

Récolte des données :

1. Par le CIQ ou les brouettes je ne sais plus , en 2014, au moment des réunions publiques sur la transformation du quartier essentiellement autour des casernes du Muy.
2. J'ai participé en tant que citoyen revendiquant souvent mon appartenance au PCF comme aux différents collectifs sur les différentes réunions publiques. La dernière revue de projet a eu lieu à la friche.
3. J'ai participé aux ateliers mobilités, aux réunions sur les écoles et les casernes, et aux pockets places.
4. Cela n'a pas été contraignant, c'était en fin d'après-midi. Donc pas de soucis
5. En règle générale un animateur rendait compte des avancées du projet et donnait le motif de la réunion du jour, et des ateliers qui allaient se mettre en place .
Il n'y a pas toujours de support vidéo, on est par petits groupes de travail en atelier, on répondait volontiers aux questions.
Trop souvent les mêmes personnes participent , avec l'impression que de moins en moins de participants viennent aux réunions, peu de citoyens « lambda », surtout des militants qui sont présents, des personnes engagées ou investies dans certaines causes, avec un phrasé différent d'un habitant « normal » du quartier.
La parole a toujours été libre. Le temps de parole n'est pas calculé, pas de maitre du temps pour que tout le monde puisse s'exprimer par contre. Des fois des questions ne correspondaient pas à l'ordre du jour, donc hors débat du jour, les animateurs ne

répondaient pas alors à la personne, question mise de côté généralement.

Pas de présentation systématique du groupe participant, en général on demandait aux gens de se présenter.

Ecole, transport et logement, sont les 3 points où j'ai le plus échangé. Il a fallu insister pour faire accepter le projet d'école Jolie Manon car c'était des logements à la base.

Le transport est mal organisé, l'enjeu aussi était important sur ce sujet. L'idée d'avoir une voie de chemin de fer avec une halte à la belle de mai a été portée par les habitants. Des haltes de type Picon, Ste Marthe, qui desserviraient la Belle de Mai. C'était une chouette idée.

Et le logement car beaucoup de logements sont menacés d'insalubrité. Le squat existe aussi, pas mal d'expulsion aussi. Des immeubles sont en péril dans des rues où on ne peut plus passer, des rues sont interdites car des immeubles menacent de s'effondrer.

Le sujet de l'eau et des mises en péril n'était pas prévu d'être évoqué dans le projet QL. Bernard MOUNIER président de l'association Eau bien commun « EBC », a fait remarquer que le sujet sanitaire n'était pas évoqué, l'aspect sanitaire, eau potable.... WC publiques, fontaines publiques.

6. Des données ont été partagées sur table, avec la mention ne pas diffuser. Des documents ont été projetés sur vidéo projecteur. Mais aucune formation n'a été proposée. Et toujours pas de maison du projet alors que QL a 5 ans maintenant.

7. Des choses ont été actées. Certaines n'étaient pas prévues au départ et vont être quand même réalisées.

Les preneurs de décisions et architectes du projet QL sont bien organisés... et les citoyens eux sont dispersés et peu structurés en face

8. Non pas de Compte rendu. Mais je ne suis pas allé les chercher non plus. Mais rien ne m'a été envoyé alors que je suis dans les mailing listes.

9. Non, sur le papier les choses sont écrites mais dans les faits pas grand-chose n'est fait. La ville n'est toujours pas propriétaire des casernes or c'est important pour le démarrage du projet

10. Je n'en ai pas l'impression. Il n'y a pas eu d'évolution des positions en fonction des avis des habitants et de leurs idées, plutôt des déclarations de ce qui allait être fait, partagées avec les habitants mais des déclarations qui n'ont pas bougées. Tout cela a permis de prendre la température sur l'écoute, les inquiétudes, la mobilisation des habitants. QL est un projet de la ville de Marseille, l'enjeu des municipales est de taille sur les décisions qui seront validées à la prochaine mandature.

11. *Une réelle prise en considération est une priorité. On a l'impression d'être floué sur les écoles. Prendre en considération déjà cela. Une considération formalisée et rapide. Le

diagnostic des habitants n'est pas une utopie.

*Une campagne d'affichage formelle et systématique annonçant les réunions.

*Un lieu pour se réunir entre citoyens avec des outils de travail pour que le jour de la réunion, les habitants aient pu s'organiser et préparer les réunions. Et donner des outils de réflexion.

12. Les associations d'habitants, de locataires, associations de consommateurs, l'ensemble du champ associatif, les citoyens, les CIQ.

13. Oui des choses sont à revoir : la maison du projet, l'agenda et les thèmes de réunion n'ont pas été notés. Travailler davantage en amont de ces réunions, dans un lieu où tout serait concentré et donc ce devrait être la maison du projet en fait.

14. L'école est le havre de paix où l'enfant se sent respecté et est un individu à part entière, où son opinion est prise en considération ; c'est un terrain d'ébauche de la citoyenneté, il faut lui permettre d'évoluer sereinement.

15. Les élèves doivent prendre conscience de leur force dans les décisions collectives. Il faut leur ouvrir l'esprit sur un champ au-delà de l'école ou du collège.

16. Oui je continue de participer, contre la chaise vide même si c'est frustrant et désobligeant, et que j'ai un sentiment d'impuissance. On reparle 10 fois des mêmes sujets sans avoir l'impression qu'on nous a entendus. Mais je vais continuer à être présent.

Brouettes et Cie

Source site internet <https://brouettesetcompagnie.wordpress.com/plus-belle-de-mai/>

Le collectif

C'est un collectif de jardiniers culturels, habitants la Belle de Mai ou la butte Saint-Mauront, qui aiment cultiver des idées, semer des projets, récolter des envies, à travers des balades, des rencontres, des lectures, des réalisations.

Le collectif marseillais Brouettes et Cie est un groupe d'habitants se définissant comme « anarchiquement cohérents » ou encore « parasites vertueux ». Le collectif est ouvert à tous, librement, sans adhésion et avec un investissement choisi selon ses disponibilités, ses envies et son niveau d'enthousiasme.

Depuis 2008, Brouettes et Cie milite pour une amélioration du cadre de vie du quartier de la Belle de mai. Il privilégie et dynamise le lien social en tissant une toile de convivialité à travers des actions telles que le troc de livres, des aménagements d'espaces urbains, des balades à thèmes, des partages de recettes d'habitants et, plus généralement, des moments festifs et participatifs.

Brouettes & Cie, c'est nous, c'est vous !

Participation active à la concertation « Quartiers Libres » (2015-2019)

Le collectif participe à la concertation du projet de réaménagement urbain « Quartiers Libres » qui se déploie sur le périmètre St Charles/Belle de mai. Au travers de différents travaux de réflexion et d'actions de mise en avant de l'expertise d'usage des habitants, les membres du collectif s'investissent chacun à sa manière sur les différents axes de ce projet qui dessinera les contours de la Belle de mai dans les futures décennies. (exemple : « J'Y Vis G mon Avis », « La Belle Navette »...)

Projet « J'y Vis »

Initié par le collectif d'habitants « brouettes et compagnie », « J'y Vis » est un diagnostic sensible du secteur « Belle de mai » élaboré par ceux qui y vivent ou y travaillent et, considérés de ce fait comme des experts d'usage, accompagné de propositions issues de cette approche sensible d'usager du territoire. Le collectif d'architectes « ETC », installé dans le quartier, s'est associé à cette aventure.

Le groupe est composé d'une vingtaine de personnes, de différents horizons et de compétences professionnelles diverses dont urbaniste, architecte, paysagiste,....et depuis juin 2016, collecte des impressions, des témoignages, des usages et des rêves.

Ces recherches s'effectuent actuellement sur quatre axes:

- * les « pocket places » ou « places de poche » : les endroits où les gens se rencontrent ou pourraient se rencontrer.
- * mobilité: comment sortir et entrer dans le quartier.
- * les cheminements du quartier: espaces urbains, espaces piétons.
- * les points de vues privés ou publics: depuis sa fenêtre, sur son parcours quotidien....

Projet « J'Y Vis G mon Avis » (2018 – en cours)

Dans la continuité de « J'Y Vis » c'est un projet initié par des brouettes et des habitants du 3ème arrondissement et qui ambitionne de donner la parole à ceux qui la prennent peu en organisant des temps de rencontres et d'échanges en priorité dans l'espace public.



Entretien avec Anne Pfister, membre du collectif et habitante de la Belle de Mai
(Utilisation de la grille d'entretien)

Date : 18 07 2019

Identification de l'interlocuteur :

NOM : Anne PFISTER

Profession : technicienne banque postale

Âge et sexe : femme – 58 ans

Résidence : Belle de Mai - St Mauront

Action militante (associative, syndicale, politique, collectifs..) : collectif les brouettes et Cie, citoyens du 3 et écoles publiques du 3eme

Question générale : que pensez-vous de la situation des écoles sur le quartier de la Belle de Mai ? Quel est votre diagnostic de la situation ?

« Les écoles sont à saturation depuis des années, on réclame des écoles au vue des habitations en construction, 6000 logements sur le 3eme. La situation est catastrophique sur le temps cantine du fait du nombre d'enfants, on manque de locaux, les dédoublements des classes de REP se font dans les même salles de classe (*réforme Blanquer sur le dédoublement des classes en REP et REP+, par manque de locaux à Marseille, on a rajouté en réalité un enseignant dans la classe au lieu de crée 2 classes distinctes à effectif réduit*), de ce fait on assiste à une augmentation des quotas , plutôt 2 fois 14 donc 28 élèves dans la même salle au lieu de 2 classes de 12 élèves , on a donc un besoin d'écoles urgent.

Le projet Joli Manon était avant un projet d'habitations, grâce à la mobilisation des habitants et du collectif des écoles du 3 le permis de construire a été retiré et c'est devenu une école avec le soutien de la mairie de secteur qui a donné l'alerte sur ce danger de construire 6000 habitations sans aucune école.

Il y a une dynamique associative forte sur le quartier depuis des années, mais une baisse des moyens depuis le retrait des emplois aidés, des baisses de budget de toutes les collectivités. Ça porte atteinte à l'action notamment sur la prévention ».

Récolte des données :

1. J'ai eu connaissance du projet QL avant que le cabinet Güller et Güller soit choisi en 2013 ou 2014. Le collectif ETC s'est installé et ils ont su qu'il y avait un appel à projet sur le réaménagement de la belle de mai. Ils en ont parlé aux habitants. Ils ont eu l'idée de candidater à cet appel avec un conseil d'experts où il y a avait des habitants : maitrise d'usage reconnue. Il fallait faire avec les habitants ... j'ai eu connaissance alors du projet QL. Pendant 1 année 3 cabinets qui avaient été sélectionnés dans l'appel à projet, ont dû affiner leur proposition mais avec interdiction de consulter les associations et les habitants. Un travail en secret. (le dialogue compétitif)

2. Le collectif d'experts en maîtrise d'usage qui avait été monté, a travaillé en parallèle de Güller et Güller en travaillant sur un diagnostic sensible, un travail différent, complémentaire. Le collectif a donc organisé des réunions « j'y vis ». Chacun a choisi son sujet et ils ont formé des groupes de travail. Du groupe transport est sorti la campagne « la belle navette » sur un bus nocturne pour ramener les spectateurs des lieux culturels vers un métro en forme de circuit, d'autres initiatives ont été menées.

Le collectif a eu un rôle proactif et quartiers libres en a tenu compte : vu, entendu, relayé auprès des institutions mais pour le moment pas de choses actées.
Le travail sur le choix des Pockets place qui avait été fait par ce collectif a été repris par le cabinet Güller et Güller.

3. ResPublica avait mené des réunions dans les écoles et avec les collégiens sur le projet dans son ensemble avant que soit désignée l'équipe lauréate.
L'équipe Güller et Güller a ensuite mené des réunions de concertations sur différents sujets mais aucune association n'a été invitée aux ateliers sur l'école Marceau seulement des enseignants et parents.

J'ai par contre participé à toutes les autres réunions et les revues de projet.
« J'y vis » a fait des actions de sensibilisation des habitants parce qu'il existe des moyens pour le faire, alors que QL n'a jamais fait d'actions réellement publique .

Pour les ateliers comme par exemple l'atelier transport, c'était bouclé d'office.
Les diapositives étaient déjà faites donc des choses devaient passer. Ce qui a été exprimé en dehors du diaporama, n'a jamais été pris en compte. Le tram train par exemple avec le dédoublement des voies allant à l'Estaque pour une desserte du quartier. Un travail très avancé avait été réalisé avec une expertise techniquement viable. Or cela n'a pas été retenu.

Une proposition sur les bus qui n'a jamais été étudiée non plus : des bus direct et semi direct allant vers le 14eme et des direct de la place Burel vers le centre-ville et donc sans avoir des bus arrivant bondés à la belle de mai... Or c'est un vrai problème, les bus sont pleins quand ils arrivent à la Belle de Mai.

L'atelier le plus constructif a été celui des pockets place : intéressant et concret . 25 ou 30 places potentielles et 5 à sélectionner en prioritaires tout de suite. 4 groupes de travail qui ont été d'accord sur les places et les aménagements. C'était une vraie concertation. Et il n'y a eu qu'un atelier là-dessus.

Délai très long depuis les 1eres réunions, et des projets qui mettront encore 15 ans à sortir.

4. Les échéances sont trop longues, beaucoup d'investissement pour participer à tout, j'y vis + QL et en plus sans aucun moyen supplémentaire, les collectifs devaient faire le relais à la population. « on compte sur vous pour faire les relais » mais avec quels moyens ??

5. Invitation par mail, il fallait en avoir un et avoir assisté à une 1ere réunion...
Le lieu était en général la Maison pour tous. La salle était disposée en fonction des passages

de diapositives ou pas.

Les ateliers n'avaient pas plus de 30 participants sur 47000 habitants sur le 3eme arrondissement et 8000 sur le quartier Belle de Mai. C'est pas énorme. Il y avait un peu plus de monde sur les 1eres réunions au tout début. En plus ce ne sont quasiment que des membres de collectifs et d'associations.

Un sujet important qui n'a jamais été abordé : la sensibilisation des populations des quartiers. Exemple de Nantes : utiliser des palissades pour présenter le projet et le calendrier. L'équipe QL rétorque qu'il y aura la maison du projet mais elle est demandée depuis 2016. Elle ne voit toujours pas le jour. Et puis elle devait avoir un emplacement central, or elle sera dans une impasse, rue Bugeaud.

Mandater Robins des villes par exemple ou Arènes pour aller dans la rue, discuter avec les gens et présenter le projet dans l'espace public, aurait été utile.

L'affichage n'a jamais été fait , ni pour le projet ni pour dire que le couvent du Levat est ouvert et quand ... Des choses basiques.

6. En dehors des réunions , il n'y a eu aucun outil de la concertation déployé pourtant que d'autres villes utilisent . Les balades ont été faites 2 fois mais en plein ramadan. Aucune démarche partagée juste une phrase « le projet se construira pas à pas avec vous » pour faire patienter les gens.

7. Oui pour les pockets place mais pour le reste non

8. Pas de compte rendu, le site n'est pas à jour, ils sont très en retard là-dessus. Une fois les ateliers finis, au revoir et pas de suite donnée.

9. Pas de réponse

10. Pas de valorisation à ce jour

11. Les 3 priorités pour moi c'est s'adresser à tout le monde et ne pas faire de filtres ni de sélection, être associé du début à la fin du projet, avoir un regard sur les budgets et avoir un droit à la maitrise d'usage égal à celui de la maitrise d'ouvrage et d'œuvre avec des droits et des moyens. Il y en a 4.

12. Tous les habitants et pas une seule partie dont la jeunesse, des experts (gouvernance type scop, tiers lieux etc...), des experts en concertation et les associations

13. On aurait dû rentrer plus vite dans un rapport de force. On a été très bienveillant au début et surement trop.

14. C'est l'élément le plus important d'un quartier, ça détermine la vie ou la mort d'un quartier

15. Des citoyens à part entière, avec le même rôle que tout citoyen

16. On n'a pas la main, on doit se mettre en cellule de veille pour faire attention de ne pas apprendre des choses par la presse. D'autres choses seront évoquées dans les prochaines réunions, il faudra être vigilant.

L'université du © itoyen

Source site internet <https://www.universiteducitoyen.com/>

La méthode : L'Université du Citoyen est une association loi 1901 à vocation nationale qui a été créée le 18 février 2004.

Elle est basée sur une méthode de participation déposée à l'INPI - Université du Citoyen® qui est le fruit d'une vingtaine d'années d'expérimentation et de conceptualisation.

Un postulat : Toute personne a un savoir sur son environnement de vie et des idées pour l'améliorer. Par conséquent, elle est une ressource dans la réflexion au vivre ensemble dans la société.

Des objectifs : Pour apprendre, connaître et participer afin d'étendre ses capacités citoyennes. Pour mieux comprendre la diversité de son environnement et construire à travers le débat des points de vue sur des thèmes de notre quotidien. Pour expérimenter la démocratie et FAIRE SOCIÉTÉ en permettant à chacun de participer au vivre ensemble.

Comment ? En créant les conditions de temps de réflexions et d'échanges entre les citoyens, en mobilisant les personnes ayant le moins d'opportunité de se rencontrer, en valorisant les savoirs et les idées de tous, en enrichissant les connaissances et le débat avec l'apport de personnes res- sources, en offrant des moments conviviaux.

Les projets : Développement des espaces de participation ; Mise en œuvre des démarches de projets ; Mission d'appui et d'accompagnement ; Jeu citoyen la démocratie comment ça marche ? ; Formations.

Entretien avec l'Université du Citoyen (LUDC)

L'association n'a pas participé aux concertations du projet Quartiers Libres
C'est donc un entretien libre sur la participation des citoyens dans les projets
d'aménagements urbains

Date : 25 07 2019

J'avais rendez-vous avec Anaïs en charge du projet écoles mais c'est une autre personne qui m'a reçue, j'ai compris qu'elle était la directrice de la structure mais elle a refusé de me donner son nom souhaitant rester anonyme. Anaïs n'a finalement quasiment pas parlé.

Propos donc d'une Responsable de l'association et d'Anaïs RIBIERE, chargée de projets

Intro : « Le président d'honneur Joseph Ros est à l'origine de la création de l'Université du Citoyen (LUDC) et il a laissé une forte empreinte. Il agit sur les quartiers politiques de la ville depuis 30 ans pour mettre en place des projets et des actions face à la désertification du citoyen dans l'espace public.

Il s'agit de recréer un espace de co-construction entre décideurs, urbanistes, travailleurs sociaux et habitants. Aujourd'hui on parle d'ailleurs de maîtrise d'usage.

L'idée était de faire de grands débats, réunir des habitants sur des problématiques. A la fin des années 1980 on est sur « la marche des beurres », les violences policières, les problématiques d'école, de logement, etc.

Il existait déjà en 1980 des problèmes dans les écoles, elles étaient déjà des lieux fermés aux parents.

Joseph Ros travaille alors avec les habitants, techniciens et décideurs et crée des espaces d'échanges du quotidien. A l'époque, les étrangers étaient peu considérés en tant que citoyens. Les techniciens parlaient pour eux.

Les gens parlaient avec l'émotion souvent, donc faire que cette colère soit audible pour les élus et décideurs était un enjeu, comme partager les codes de l'espace public, de la prise de paroles... pour pouvoir avancer des propositions, se poser de façon structurée et organisée.

Un travail a commencé auprès des habitants sur les quartiers de St Barthélémy, les flamants, Picon dans le 14ème arrondissement de Marseille puis la Castellane dans le 15ème.

Les citoyens ont présenté leur travail, les services de préfecture (politique de la ville, égalité des chances..) et les institutions ont répondu et réagit à ce travail. Ce sont les habitants qui ont mené la démarche en assemblée plénière. Les institutions ne devaient pas préparer leur intervention.

Il faut expliquer beaucoup aux citoyens mais ils sont capables de comprendre. Il faut partager le savoir. Les réunions avaient lieu dans des lieux de la république pour montrer que ces lieux leur appartenaient, par exemple le palais de justice ou le rectorat.

En 1999 la 1ere association a été créé, avec des emplois jeunes puisque ça venait de sortir. Le département du var a demandé à avoir son université du citoyen au moment de sa sortie d'une période extrême droite ; l'Etat s'est aussi intéressé au sujet.

Rapidement des assemblées plénières dans les quartiers on est passé à une échelle régionale sur des démarches en mode projets. La méthode LUDC permet de faire des interventions nationales et d'aider à développer des espaces de participation.

Les financements ont depuis été réduits donc l'activité est essentiellement sur PACA maintenant.

La façon de faire et les projets : La méthode LUDC : 1/ l'habitant a du savoir , 2/ travail sur le collectif l'émotionnel et l'individuel , 3/ aider à passer de la sphère privé à la sphère publique. Intervention de personnes ressources, car le facilitateur n'est pas personne ressource,

Il faut créer les conditions du dialogue, enseignants, élus, services techniques, services sociaux etc... peuvent faire de la résistance passive. Il faut faire avec plutôt que faire contre. La confrontation ne sert à rien.

Pour nous institutionnels et travailleurs sociaux c'est notre métier, pour les habitants c'est leur vie dont il s'agit, donc on ne peut pas les emmener dans l'échec.

Si LUDC s'engage il faut une marge de manœuvre si c'est juste pour valider une politique, LUDC refuse de collaborer dans ces conditions. Pour le PRU de la cité de la Solidarité par exemple, les partenaires montent les schémas directeurs avec les grandes intentions, après on consulte les habitants sur ce qu'il reste de marge de manœuvre : un parc ludique, le cheminement jusqu'à l'école très insécurisé. Ils ont réussi à requalifier le chemin de la bigotte, faire des jardins partagés....

Aujourd'hui avec le NPRU, on fait la concertation avant les schémas directeurs. Il y a des maisons mobiles du projet qui permettent de présenter le projet, il faut que ce soit rythmé, que des choses soient proposées régulièrement.

Sur les conseils citoyens : LUDC a aidé à les constituer et à les former. Sur les petites communes ça marche mieux qu'à Marseille.

Sur le projet école-collège piloté par Anaïs sur le 2eme et 3eme arrondissement : Le projet est né d'un projet de réseau santé communautaire. « Projet St Mauront : la santé on s'y met tous ».

La politique de la ville a voulu reprendre cette expérimentation avec les écoles et retravailler le lien parent-école : travail sur le paiement de la cantine, le papier dans les toilettes,... l'association a sa porte d'entrée par l'Education Nationale (elle est agréée), via les coordonnateurs REP, rencontres entre parents REP +, travail avec l'EN pour arriver à déconstruire certaines représentations envers les parents mais aussi de l'école, du rôle du directeur d'école . LUDC fait intervenir des personnes ressources. Au départ LUDC cherche la mobilisation, pour avoir des parents dans les conseils d'école, comprendre le rôle de chacun, la place en tant que parent, fait des formations participatives sur le code de l'éducation, comment on agit ensemble (méthode LUDC), comment on porte une parole collective, comment on sort de l'émotionnel, comment construire la parole.

Objectif : si le parent participe dans l'école, cela renforce le lien social, le pouvoir d'agir de certains habitants, cela développe du partenariat entre écoles et réseau associatif, cela favorise la réussite éducative, l'école fait partie d'un quartier, et donc cela permet de rayonner petit à petit dans le quartier (exemple de la gestion des déchets, des cheminements etc.

LUDC intervient sur les écoles suivantes : Ecole National, Pommier, Bugeaud, Belle de mai, Ruffi et St charles 1 et les collèges Quinet , Versailles, et Izzo

Une 10eme d'établissements sont donc accompagnés chaque année (écoles/ collèges) sur des projets sur 3 ans environ, un accompagnement des écoles jusqu'au collège.

Sur le projet Quartiers Libres : LUDC s'est associé assez tard au projet Quartiers Libres quand on a appris que le projet allait faire disparaître l'école en construction temporaire Bugeaud. Il est prévu de faire intervenir l'équipe du projet Quartiers Libres à l'école National (*En fait je leur apprend que des enseignants ont participé à la concertation, LUDC n'était pas au courant, pas au courant non plus que l'école National ne fait pas partie du projet*). Ils auraient besoin de plus d'informations, mais ils avouent que cela est compliqué car il y a beaucoup d'institutions liées au projet et il faut l'aval de tout le monde pour avoir l'autorisation de faire une réunion. Anaïs a participé à des réunions avec les parents qui lui posaient beaucoup de questions sur ce projet car ils sont en attente forte de travaux dans

leur école, une école très grande construite dans d'anciens appartements. *(Je sens un malaise à donner son avis sur la question, la directrice prend alors le relais et me dit qu'elle n'est pas là pour donner un avis quelconque sur ce projet)*

Le travail de LUDC est maintenant d'arriver à donner de l'information, dire la vérité aux parents pour qu'ils puissent éventuellement se mobiliser.

La responsable insiste bien sur le fait qu'ils travaillent pour les institutions et donc ils doivent avoir une certaine réserve. Il est fait notamment état du problème qu'ils ont à gérer les mobilisations.

Par exemple ils ont abandonné leur projet sur le collège Versailles car ils n'ont plus pu accompagner les parents du fait de conflits trop violents quant aux problèmes de travaux de rénovation sur cet établissement menés par le département.

Collectif ETC

Source site internet <http://www.collectifetc.com/>

Né à Strasbourg en septembre 2009, le Collectif Etc a pour volonté de rassembler des énergies autour d'une dynamique commune de questionnement de l'espace urbain. Par le biais de différents médiums et de différentes compétences, le Collectif se veut être un support à l'expérimentation.

La manière de faire la ville aujourd'hui en France suit essentiellement une logique verticale et hiérarchique faisant intervenir les différents acteurs de l'aménagement urbain dans des temps et des espaces déterminés et figés. Nous pensons que les différents usagers de la ville (habitants et professionnels) peuvent tous être acteurs de leur aménagement à des échelles très variées. Nous souhaitons nous immiscer dans cette structure verticale en mettant en place un réseau souple d'interactions artistiques et sociales, de rencontres et de débats.

Nos projets se veulent optimistes, ouverts et sont orientés vers le public spontané de la ville. Leur particularité commune est d'agir dans l'espace public en intégrant la population locale dans leur processus créatif.

Ils s'expriment au travers de la réalisation de structures construites, de mobilier urbain, de scénographies, de dispositifs légers, de l'organisation de rencontres ou de conférences, d'ateliers d'apprentissage.

L'objet et l'intérêt de ces expérimentations urbaines n'est pas seulement dans le résultat, mais surtout dans le processus qui le génère et dans le nouvel environnement et les nouveaux comportements qu'il engendre.

Le Collectif Etc est une association loi 1901 déposée depuis janvier 2011, basée à Marseille depuis 2014. Le collectif est composé d'un collège solidaire de neuf architectes salariés permanents ainsi que d'une vingtaine de collaborateurs réguliers. La structure expérimente des modes d'autogestion depuis ses débuts et tente de démontrer l'intérêt d'un fonctionnement démocratique horizontal.

En 2016, il ouvre un lieu dans le quartier de la Belle-de-Mai à Marseille, **l'Ambassade du Turfu**. *« Sa mission est de déployer des actions utiles et conviviales pour le quartier et ses habitant-e-s, en partageant ses savoirs-faire pittoresques et hétéroclites. Elle dispose d'espaces de vie et de travail partagés par des associations d'utilité pratique et des artistes activistes. »*

Entretien avec Aline Burle, membre du collectif Etc

Le collectif n'a pas participé à la concertation sur l'école Marceau

Choix d'un entretien libre sur la participation des citoyens dans les projets d'aménagements urbains

Date : 25 07 2019

Présentation : « Le collectif compte 7 salariés, c'est une association sur format collégial, pas de gouvernance par une seule personne. Depuis 3 ans nous sommes présents sur la Belle de Mai avec notre structure « l'ambassade du Turfu ». Nous avons envie d'avoir une action recentrée sur un territoire. Nous sommes une majorité d'architectes, 5 exactement, un groupement d'amis de l'école d'architecture de Strasbourg, il y a aussi 1 urbaniste et 1 poste administratif. »

Les pratiques : « Le collectif valorise plutôt l'implication que la participation, cela consiste davantage à faire ensemble que la simple concertation ou consultation.

Pour impliquer les habitants, le collectif a un outil appelé le « chantier ouvert ». Sur la place publique, on invite les riverains à prendre part au processus sur la construction, le graphisme, de la cuisine, de la peinture pour faire du chantier un moment de convivialité où on expérimente des choses sur l'espace.

On essaie donc de rester prudent sur les logiques participatives pour être plus sur des pratiques concrètes. Faire et voir ce qu'il se passe, comment les gens réagissent, se l'approprient par le test concret de la transformation de l'espace et moins de la consultation. D'autres sont plus sur l'animation de réunion publique qui donnent des orientations, nous on teste pour valider ou pas et on avance comme ça avec les habitants. Par exemple à Miramas, Robin des villes a mené la participation et nous les ateliers et interventions en chantier pour fabriquer des espaces temporaires qui testent les intuitions.

Au départ notre pratique était à la marge puis elle s'est institutionnalisée, des appels d'offre s'adressent maintenant à des collectifs d'architectes pour tester des aménagements souples et éphémères, étape préalable au lancement d'un projet plus pérenne.

Quand le processus est descendant, il a des limites alors que quand ce sont des associations ou des communautés qui travaillent sur des démarches qu'ils ont eux-mêmes initiées c'est plus riche ».

Sur le projet Quartiers libres : « on a pris part dès notre arrivée dans le quartier à ce projet et on a proposé notre lieu pour faire les réunions. S'est constitué ensuite le groupe « j'y vis ». On s'est mis sur les ateliers pockets places. Notre démarche était en parallèle, l'idée était de

mener notre propre recherche pour faire des propositions et alimenter le projet Quartiers Libres, abonder le projet avec notre propre maîtrise d'usage, indiquer les endroits prioritaires, les plus propices.

Les places proposées ont été retenues, il y a eu une sélection ensuite. Mais le processus a été trop long. Cela fait 3 ans que tout a été mené et depuis silence radio. Il y a eu le jardin Levat qui a concentré l'attention devenant la priorité du projet.

Puis on s'est dit qu'on pouvait faire tout de suite avec peu de moyens. On a rencontré un groupe de femmes qui voulaient s'impliquer dans le quartier, on leur a proposé de choisir quelques espaces dans le quartier qui posaient problèmes.

Il y a eu une réalisatrice qui a fait un film sur elles, 4 espaces choisis dont le parvis de l'école Cadenat, le carrefour Clovis Hugues et rue Bernard, la place Caffo et la station de lavage. Une installation a été faite sur le parvis Cadenat avec du mobilier mobile sur roulettes, des tracés au sol pour redessiner la place, des rubalises pour redessiner les contours d'une île avec la mer autour, une grande table pour que les enfants puissent goûter à la sortie de l'école.

D'autres types d'actions ont eu lieu : une occupation massive des femmes sur un espace public sous forme de performance notamment, restée l'instant de l'action et d'une photo. Dans un autre espace on est allé plus loin : construire quelque chose avec elles (groupe de femmes) sur le coin pour tous (petite friche où on a construit une grande table de pique-nique, un barbecue, une petite scène) ».

Le cas des écoles : « on aime travailler avec les publics d'enfants, sur la question des cours et des parvis d'écoles il y a une demande forte pour faire des choses, des sollicitations de parents d'élèves notamment. On sait que ces espaces sont assez normés donc il est difficile d'intervenir.

Sur le projet QL la mairie a peu communiqué donc nous avons fait nous-mêmes quelques articles.

Les réunions QL sont très ciblées, très peu fréquentes, avec des démarches peu ouvertes. Grande absente : la maison du projet. On pensait avoir le sociologue Etienne Ballan en allié (son association Arènes est plutôt engagée auprès des habitants) mais il est tiraillé par d'autres enjeux notamment côté mairie.

Les places de poche et le jardin Levat sont des énormes opportunités pour créer une dynamique. On est impliqué dans le comité de gestion du jardin. Une convention a été signée avec les écoles du quartier (pour du jardin potager). On s'est concentré sur cet aspect-là. Cette année on ne figure pas au comité car usé par l'inertie de la ville, le manque de volonté, tout est difficile à obtenir.

Il aurait fallu construire une maison de projet type cabane légère en matériau de réemploi en temporaire dans le jardin Levat pour que prenne une dynamique autour du projet. Mais la mairie a refusé catégoriquement. Il y a une volonté de ne pas laisser des usages s'ancrer dans le jardin.

Il y a un vrai décalage entre les moyens et les ambitions affichées : Innovation, co-construction, mais que met-on en face ? pas grand-chose.

On cherche des financements de notre côté et on mène des actions directement avec le public et les groupes qui se mobilisent dans le quartier. On va continuer à assister aux réunions, continuer à faire le relais et à éditer une revue de ce qu'on voit de ce projet.

Alors qu'en 2014 les habitants se sont vraiment mobilisés, qu'ils ont pris part et ont été cités comme des partenaires qui allaient être sollicités à nouveau, maintenant il ne se passe plus rien, silence radio. Cela pose vraiment question sur la volonté d'une démarche participative pérenne et profonde.

Concertation Ecole Marceau dans le cadre du projet Quartiers Libres

Source site internet <https://www.debatpublic.fr>
<https://www.actu-environnement.com/ae/news/etienne-ballan-debat-public-eolien-mer-treport-dieppe-24675.php4>
<https://www.linkedin.com>

Etienne Ballan est titulaire d'un DEA en sciences sociales ainsi que d'un DESS de gestion et génie de l'environnement. Il est à l'origine de nombreuses études en gestion de ressources naturelles en Afrique sub-saharienne mais aussi en démocratie locale, en sociologie de l'environnement et des paysages.

En 2000, il a créé l'association Arenes, spécialisée dans la participation et la concertation locale. Dans le cadre de cette organisation, il a accompagné plusieurs collectivités locales de Provence- Alpes-Côte d'Azur et de Rhône-Alpes sur des questions d'aménagement urbain et paysager, et de gouvernance. Il est notamment intervenu dans la concertation autour du projet de parc éolien de la vallée de l'Oule dans la Drôme.

Etienne Ballan est également enseignant à l'Ecole nationale supérieure de paysage (ENSP). Il pré- side depuis 2008 le groupe de travail de la Convention d'Aarhus (ONU) sur la participation du pu- blic dans les négociations internationales.

Il intervient en tant que sociologue dans le cadre du projet Quartiers libres et fait partie de l'équipe lauréate du projet Güller et Güller , mandataire depuis 2016.

Johanna Haegel , Urbaniste diplômée de l'IUAR d'Aix-en-Provence, recrutée à la Ville de Marseille en tant que chargée de mission pour le projet de reconfiguration du stade Vélodrome puis respon- sable Développement de Projets à la Direction des Grands Projets - Délégation Générale Urba- nisme, Aménagement Habitat.

Elle est conjointement co-fondatrice et rédactrice en chef du site www.projets-architecte-urbanisme.fr

Date : 03 09 2019

Entretien avec Etienne Ballan et Johanna Haegel

« En septembre 2016, le projet est présenté par l'équipe lauréate Güller et Güller ayant remporté l'appel à projet. Ont suivi alors des expositions, des ateliers de travail et des débats.

La méthode employée par la Ville de Marseille a été celle du management des parties prenantes, une démarche de dialogue, qui a démarré par la rédaction d'un cahier des charges du dialogue compétitif. En avril 2016, la proposition du groupement emmené par les agences d'architectes urbanistes Güller Güller (mandataires) et TVK a été retenue. Et tous les acteurs ont été associés : habitants, acteurs locaux, usagers, salariés, partenaires de la ville...

De janvier à mars 2016, nous avons mené les concertations sur le projet de l'école Marceau, un an après nous faisons une exposition avec les propositions relatives à ce projet à la friche de la Belle de Mai.

Puis en juin 2017, février 2018, février 2019, et juillet 2019, nous avons présentés 4 revues de projet.

Concernant le sujet des écoles sur ce territoire, on peut dire que normalement l'état régule or là dans le 3eme arrondissement il n'y a pas eu de régulation en fait.

Depuis le début la concertation est au cœur du projet et depuis le début l'école a été présentée comme une priorité.

On a d'abord pris le temps d'une concertation globale, puis ont été mis en place des dispositifs de concertation plus ciblés par rapport à des opérations.

En parallèle de cette démarche, nous avons commencé à évoquer la possibilité de créer une autre école, celle de la rue Loubon, Jolie Manon. Il y avait un projet de 250 logements sur le foncier qui a été stoppé pour construire une école. L'emplacement était utile aussi au niveau du découpage de la carte scolaire.

Le dispositif de concertation dans la phase programme a été rapidement monté. C'était une volonté et non pas une obligation puisque règlementairement seules sont obligatoires les concertations sur l'environnement, les documents techniques d'urbanisme comme le PLU, le SCOT et les ouvrages d'art, haltes ferroviaires etc. Pas les écoles. Cela a permis d'avoir une grande liberté. Dans la phase programme, nous avons donc eu l'expression des besoins.

Concernant l'atelier sur les écoles, nous avons volontairement fait 2 ateliers séparés, 1 atelier avec les services de la Ville et les enseignants et 1 atelier avec les parents d'élèves. Tout le monde a pu ensuite se retrouver lors de la revue de projet en juin 2017. Nous avons peu de temps, seulement 2 mois pour écouter les acteurs et remonter les besoins.

Ensuite il a fallu 1 an pour monter le projet. Nous avons une équipe de 5 personnes en tout sur la concertation : 2 personnes de la société Alphaville sur la programmation urbaine, un sociologue, et 2 personnes de la Métropole Johanna Haegel et Hélène Jouve.

Les usagers devaient imaginer l'école idéale mais sans partir d'une feuille blanche. Nous avons eu une quinzaine de participants sur l'atelier enseignants et une dizaine sur l'atelier parents. Les parents devaient uniquement être des parents issus des conseils d'école, il n'était pas question d'inviter tous les parents.

La discussion a eu lieu sur les espaces qui devaient être ouverts ou pas sur l'extérieur, sur la mutualisation ou pas de certains locaux.

Nous sommes partis d'un PowerPoint diffusé aux participants pour aider à réfléchir. Il est parfois complexe de parler le même langage surtout avec les parents, il fallait donc faire écho à leurs pratiques.

Le programmiste était présent aux ateliers permettant ainsi de discuter directement avec la maîtrise d'ouvrage.

Le processus ensuite de montage du projet a été long et complexe, phasé sur les temps de discussions. Le projet est d'ailleurs toujours en constante évolution. Par exemple, en atelier il a été question de décider des formes de classe et de leur taille et des espaces également communs mis à disposition des classes pour faire des ateliers en groupes. Ces ateliers de 30m² sont devenus finalement des salles de 60m² à la demande de la ville afin de pouvoir les transformer en salles de classe si besoin. Le fait d'ouvrir certains espaces sur l'extérieur devrait normalement rester par contre.

Pour contacter les participants nous sommes passés par les directeurs d'école. Nous n'avons pas fait d'invitation large comme pour les réunions de concertation pour le reste du projet. Nous avons fait un compte rendu et nous avons eu des retours très positifs. Ces ateliers ont été valorisés par l'exposition faite à la friche de la Belle de Mai. On a présenté l'école Marceau telle que dessinée lors des ateliers.

Il n'y a pas eu de restitution faite aux groupes avant cette exposition.

Au bilan pour cette concertation on aura fait 2 ateliers (1 avec les parents et 1 avec les enseignants) et 10 réunions avec les élus.

Si c'était à refaire il faudrait plus de temps pour être plus efficace sur le travail d'invitation aux réunions. On aurait alors pu faire une réunion clôturant les 2 ateliers et rassemblant tous les participants. Il aurait également fallu faire des réunions de suivi, de dialogue, sur l'avancement du projet car des choses peuvent changer encore, et assurer la continuité du processus avec des mises au point avec le concepteur.

Il n'est pas prévu de concertation sur l'autre groupe scolaire Jolie Manon.

Sur les autres sujets comme la Mobilité, il y aura des concertations à partir des propositions qui vont être faites. Mais on veut que la concertation menée pour l'école Marceau serve d'exemple et crée un lien avec d'autres écoles comme l'école Nationale où un travail sur le parvis de l'école va être mené car il est aujourd'hui très dangereux. L'idée est d'être pilote et de montrer qu'une concertation peut bien se passer ».

ANNEXE 2

**Programmation
scolaire**

Quartiers Libres Saint- Charles Belle de Mai Groupe scolaire Marceau Programmation architecturale et urbaine

Agences

Alphaville
Guller & Guller
TVK
E.Ballan

Destinataire

Ville de Marseille

Date

24 novembre 2016

Atelier

PARTIE 1

Un projet pour la Belle de mai

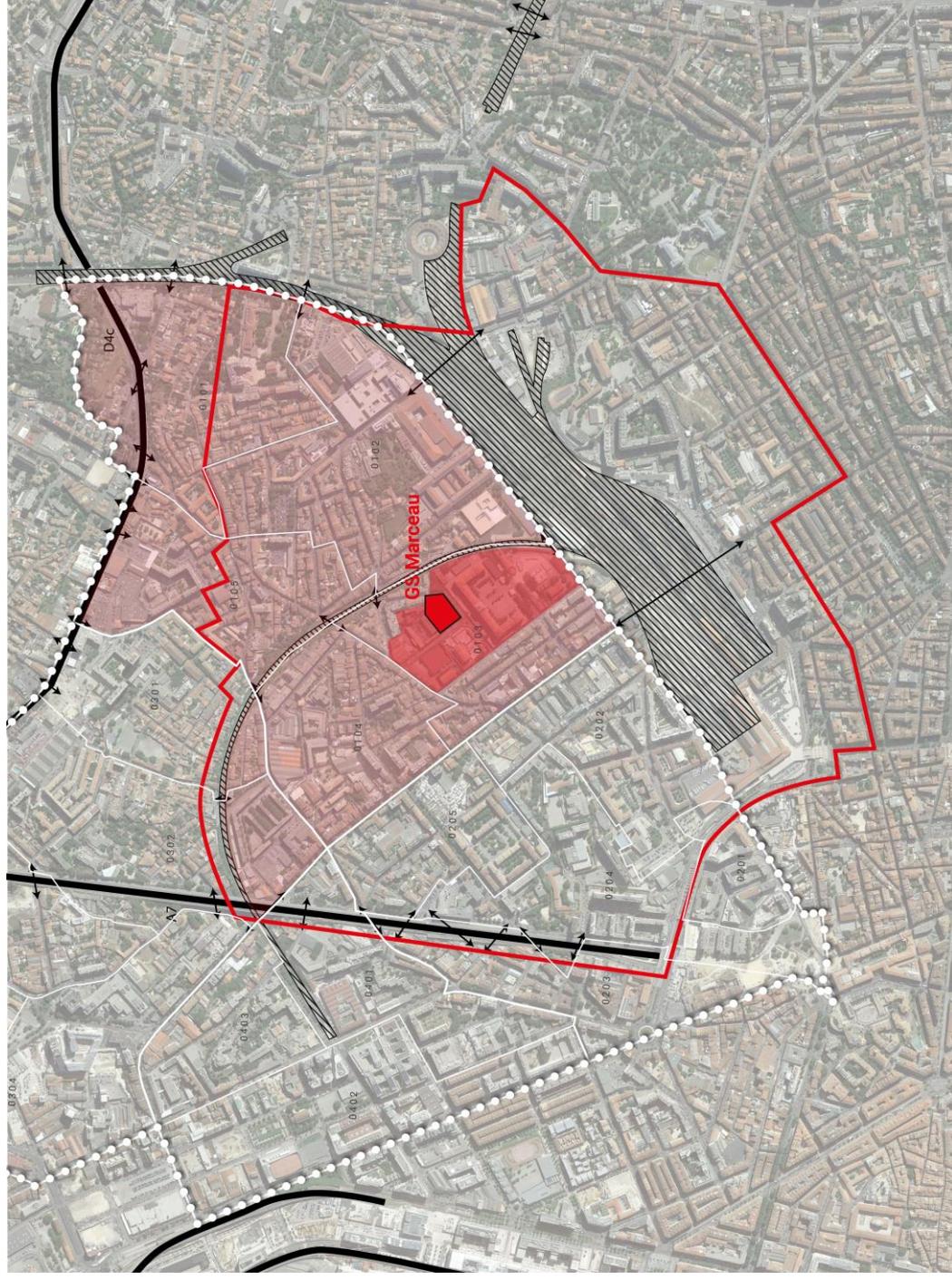
Présentation du/des projets

Périmètres

Périmètres :

-  Quartiers Libres
-  Casernes
-  Secteur CUCS Belle de Mai
-  Ilot GS Marceau
-  3ème arrondissement
-  Grands quartiers (INSEE)
-  IRIS (INSEE)

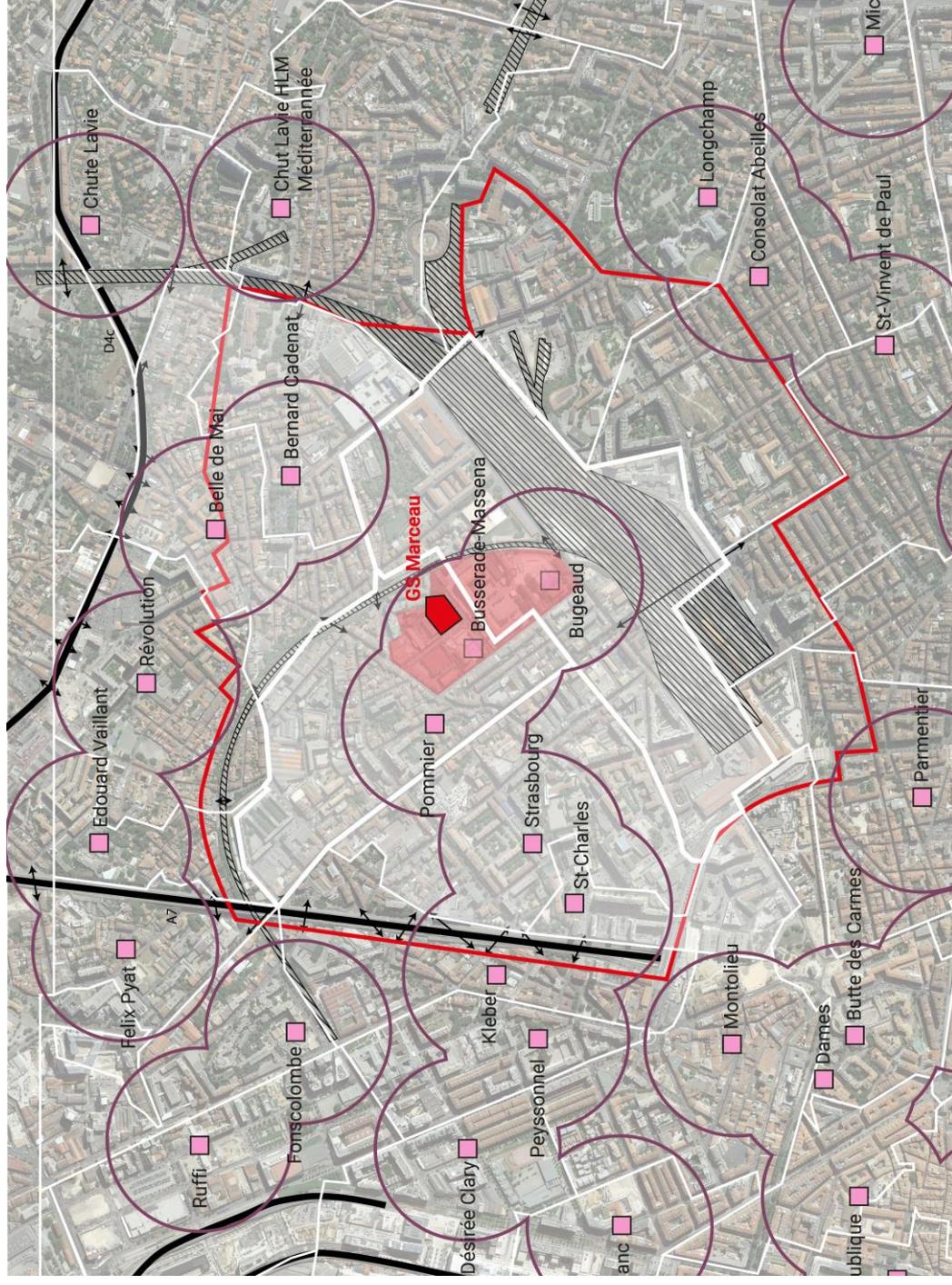
Périmètres statistiques, d'études, et opérationnels



Ecoles maternelles

05/06	31	910	29,35
16/17	43	1070	24,88
05>17	12	160	-4,47

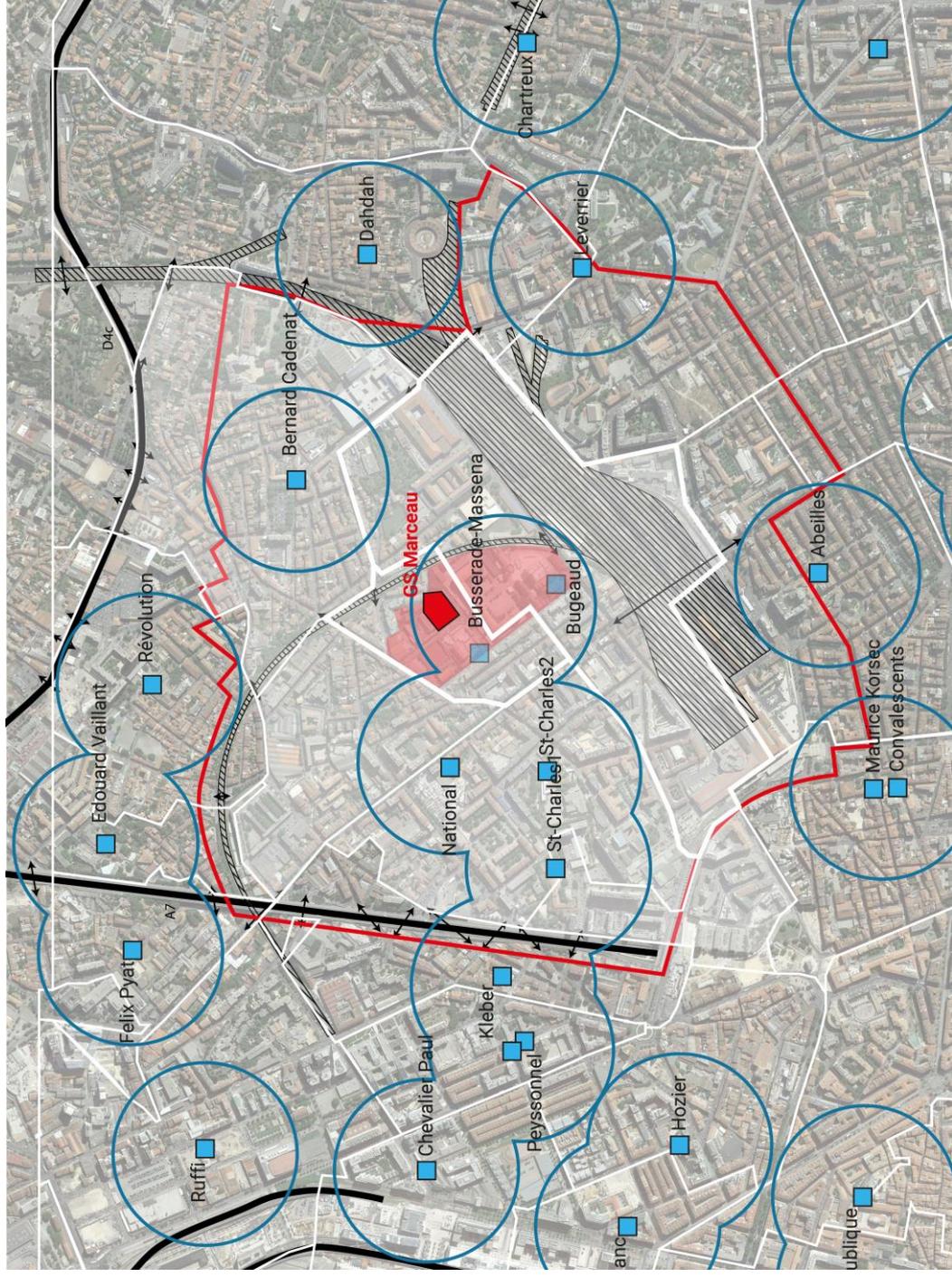
Localisation des écoles maternelles



Ecoles primaires

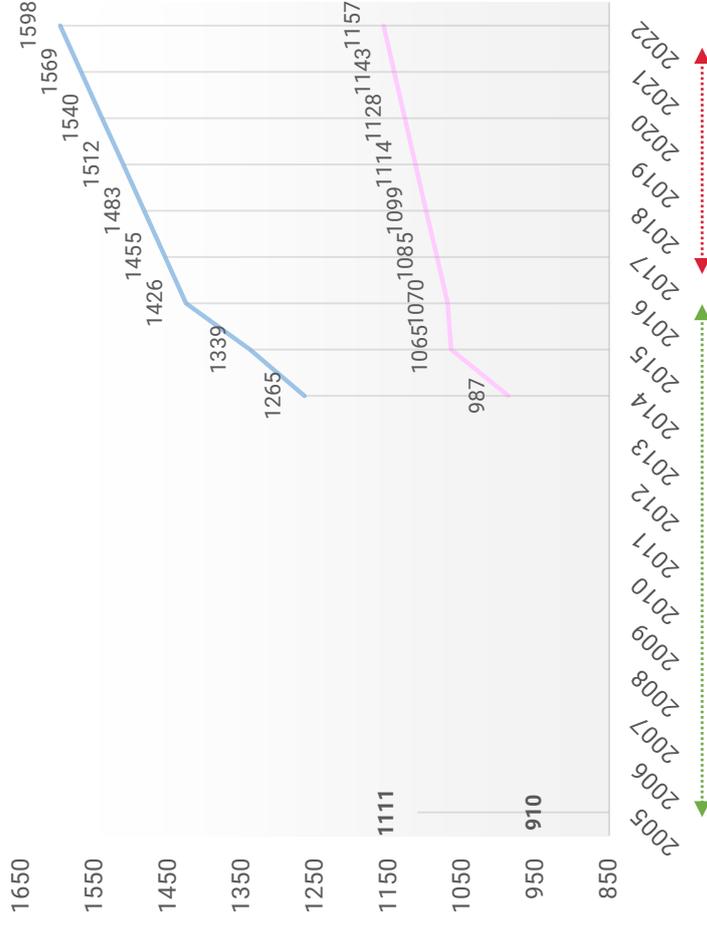
05/06	44	1111	25,25
16/17	57	1426	25,02
05>17	13	315	-0,23

Localisation des écoles élémentaires



L'augmentation des besoins

Croissance des effectifs



Croissance des classes 2005 - 2016

Croissance constatée sur la période 2005 - 2016 (11 années scolaires) :

- Maternelle : + **14,5** (+ 8 sur Busserade-Massénat/Bugeaud)
- Élémentaire : + **28,6** (+ 13 sur Busserade-Massénat/Bugeaud)

Croissance des classes 2017 - 2022

• **2020** :

Maternelle : + 2,3

Elémentaire : + 4,6 >>> **7 classes** au total (2020/2016)

• **2022** :

Maternelle : + 3,5

Elémentaire : + 6,9 >>> **10 classes** au total (2020/2016)

Redéploiement de l'offre scolaire

Un projet en 2 phases

1 GS de 20 classes (Marceau) : répondre à l'urgence et reconstituer les deux GS temporaires

>>> **rentrée 2020.**

- 1 autre GS pour répondre aux besoins supplémentaires (10 - 20 classes)
- >>> **rentrée 2022.**

Une gestion en 3 temps

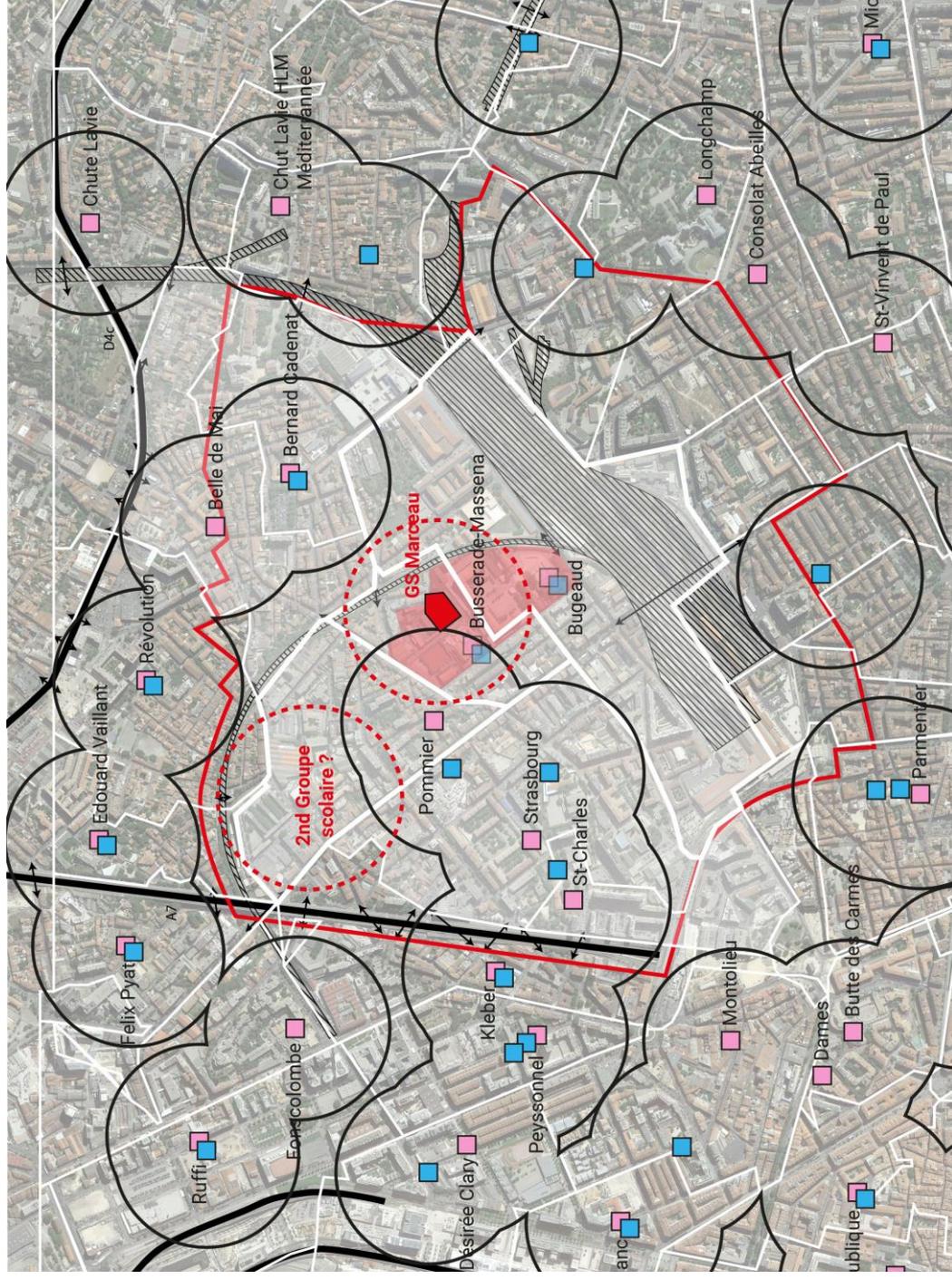
- **Temps 1 : en attendant 2020** : gérer la montée en charge des effectifs : augmentation du nombre d'élève par classe et/ou ouverture de nouvelles classes.
- **Temps 2 : à l'horizon 2020** : fermer l'un des deux GS temporaires et en conserver un autre pour gérer la montée en charge des effectifs.
- **Temps 3 : à l'horizon 2022** : ouverture du second GS et fermeture du GS temporaire ;

Scénarii carte scolaire :

- Temps 1 : gestion à la marge ;
- Temps 2 et 3 : chaises musicales en fonction des dynamiques observées sur chacun des secteurs.

Redéploiement de l'offre scolaire

Positionnement des deux groupes scolaires



Spécificités de la Belle de mai

Un quartier d'accueil très pauvre

- Revenu médian par UC : 5 853 € / 16 128 €
 - Part des ménages non imposables : 72% / 45%
- >>> des besoins spécifiques à considérer : rôle intégrateur de l'école, alphabétisation, solidarité...

Un quartier en développement

- + 1 475 habitants en 10 ans (+12,1% / 6,7%)
- + 100 logements neufs/an entre 2006 et 2011
- Beaucoup d'opérations en cours
- répondre aux **besoins spécifiques des populations actuelles**.
- en **attirer de nouvelles** (qualité de l'école publique (forte évation dans le privé à Marseille, ménages bi-actifs demandeurs en services petite enfance et périscolaire...))

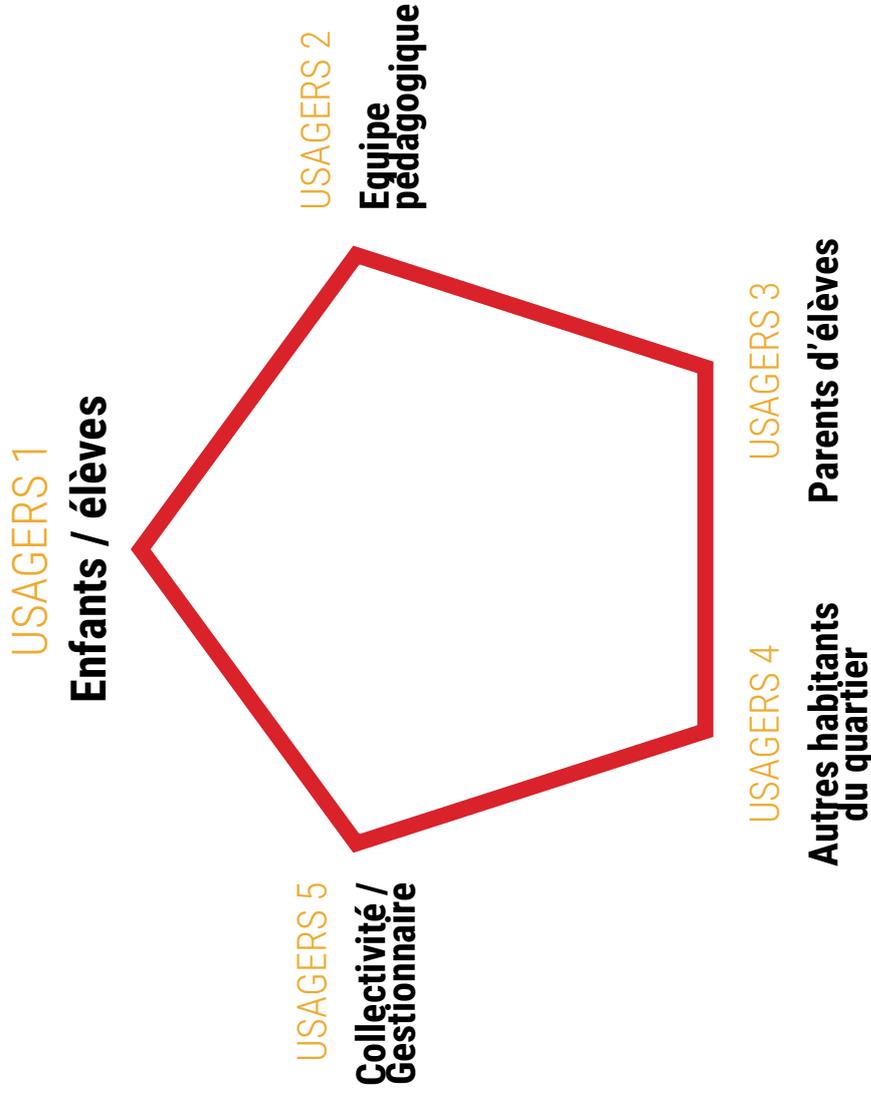
Un quartier de transit

- Durée moyenne d'occupation des résidences principales : 10,9 années / 14,4 années
- >>> important « **turn over** » tout au long de l'année scolaire qui entraîne une **élasticité importante des effectifs scolaires** ; départs et inscriptions toute l'année qui amène de l'**instabilité**...

Usagers de l'équipement

Rôle de l'école à la Belle de Mai

Spécificité de l'école comme équipement pédagogique et d'enseignement et comme équipement public de quartier plus largement.



Projet des casernes

Programmation des casernes et principes de polarité

Sur Masséna, en interface avec le Muy :

- 1 groupe scolaire, Marceau ;
- 1 gymnase ;
- 1 médiathèque (a priori dans le Muy) ;
- 1 maison des initiatives (a priori dans le Muy) ;
- La forêt du Muy ;

Complémentarité avec les autres équipements

Le groupe scolaire Marceau est amené à fonctionner en synergie avec les autres équipements du quartier....

**Les 7 ha des casernes,
secteur d'aménagement opérationnel**



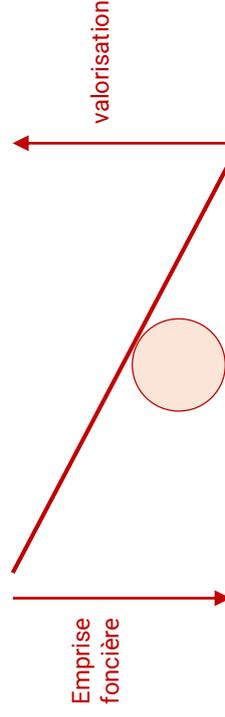
Compacité

Enveloppe surfacique d'environ 5 000 m² de SP / La parcelle sur laquelle s'implantera le groupe scolaire offre une surface de **3 000 m²** minimum.

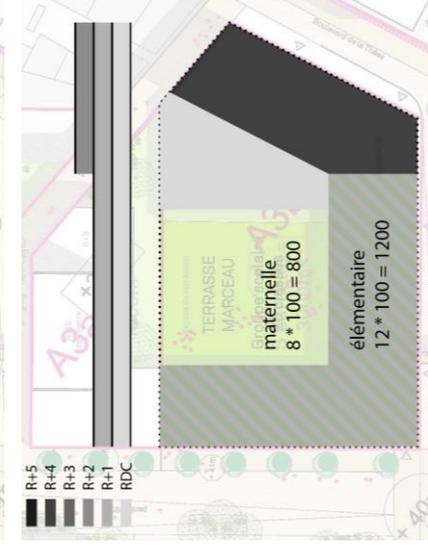
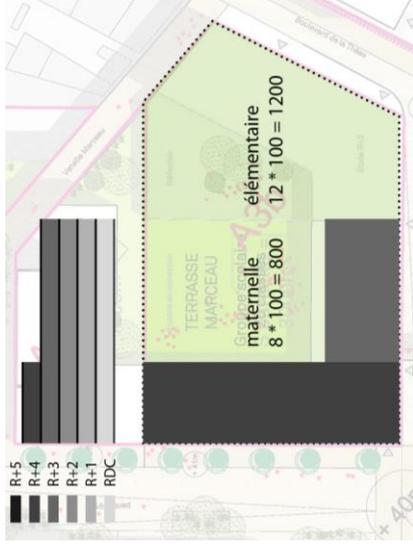
Les équipements scolaires sont des postes de dépense important à l'échelle d'une opération d'aménagement. **Sans amoindrir le confort d'usage** de ces équipements, la recherche de compacité doit être un objectif.

De nombreuses modalités existent...

- **1. Superposition fonctionnelle** : élémentaire au-dessus de la maternelle...
- **2. Cours étagées** : utilisation des toitures des bâtiments (cour de l'élémentaire sur le toit de la maternelle...
- **3. Programmes mutualisés** : espaces qui peuvent être utilisés par différentes catégories d'utilisateurs...



Compacité



Cours au sol
R+4
îlot ouvert

G.S. de la Placette
(Nîmes)
17 classes



Cour élém. sur toit
R+2
îlot semi-ouvert

Ecole des Sciences et
de la Biodiversité
(Boulogne-Billancourt)
18 classes



Cour élém. sur toit
R+1
îlot fermé

G.S. Vaclav Havel
(Bordeaux)
13 classes

Polyvalence

Usages

1 espace = plusieurs usages dans le temps

espace polyvalent (pour plusieurs usages) / **espace spécialisé/dédié** (pour un seul usage)

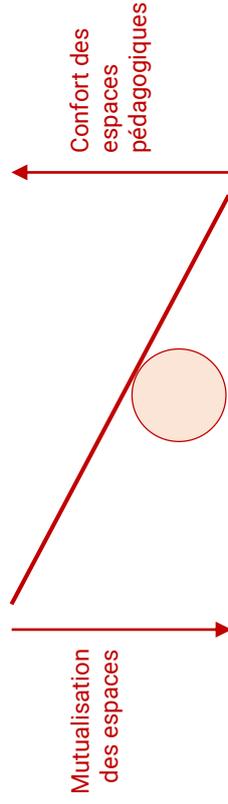
Exemple : le réfectoire de la cantine peut servir à autre chose hors des temps de restauration...

Usagers

1 espace = plusieurs usagers dans les temps

espace scolaire (l'école seule) / **espace scolaire et périscolaire** (l'école et le périscolaire) / **espace partagé** (+ parents d'élèves, associations...)

Exemple : la salle de motricité peut servir à la maternelle, au centre de loisirs...



PARTIE 2

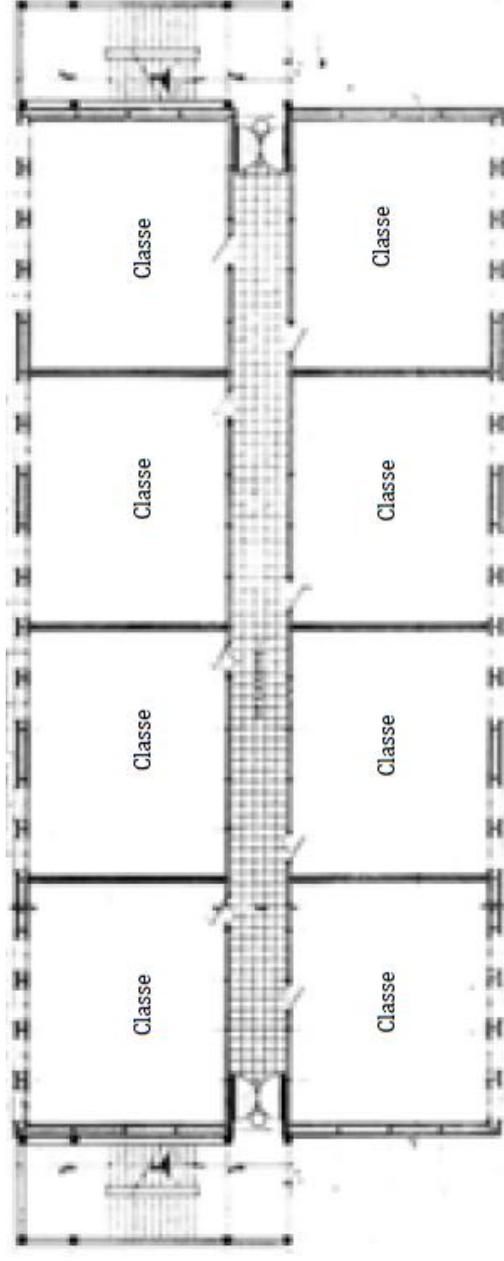
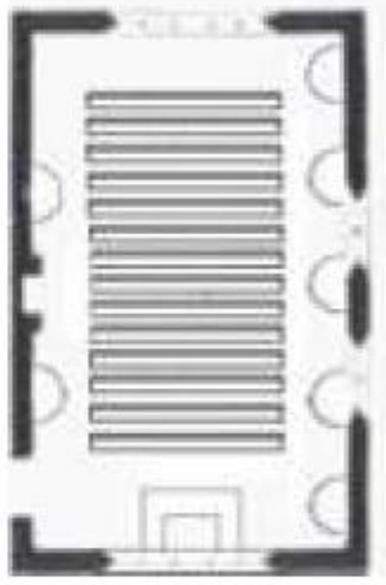
Espèces d'espaces

Recueil des besoins

Philosophie de l'école

Entre modèle cloisonné...

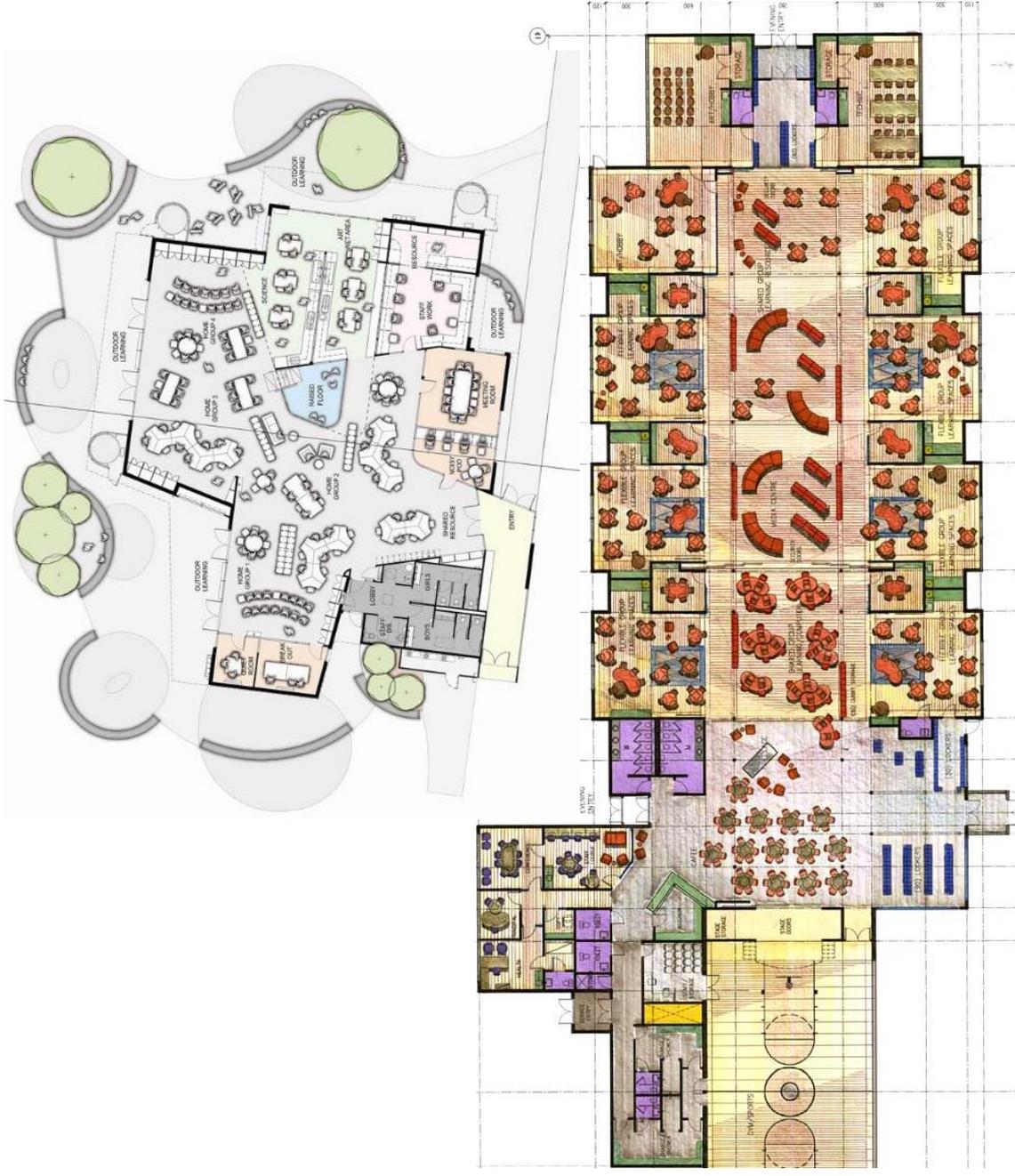
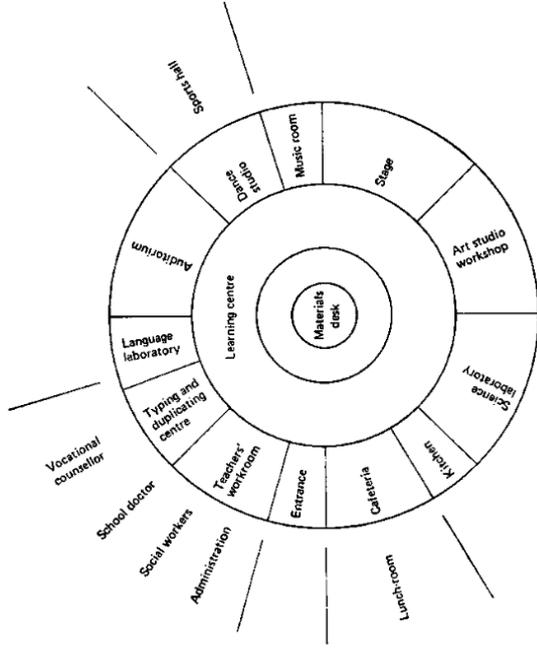
- 1 espace = 1 usage : la classe pour apprendre, la cour pour jouer, les couloirs pour circuler
- Logique de fractionnement : beaucoup d'espaces de taille modeste



Philosophie de l'école

...et modèle ouvert ?

- L'école comme un tout
- Logique d'ouverture maximale
- La « classe » fusionnée dans le tout
- Des espaces complémentaires ouverts et répartis autour de l'aire centrale



La salle de classe

Qu'est-ce qu'une bonne classe ?

Que fait-on dans une classe ?

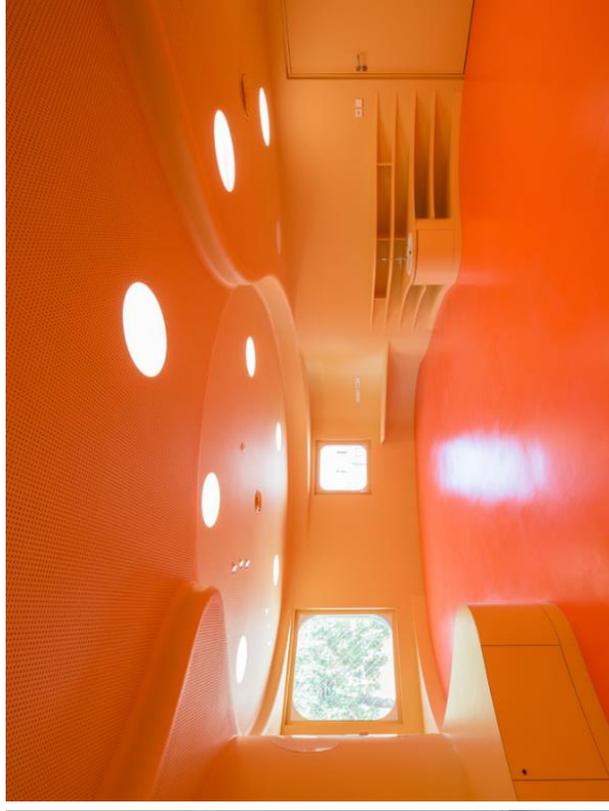
- Quelles activités ?
- A quels moments ?
- Des spécificités (maternelle/élémentaire, TPS, CLAD) ?

Quel format idéal ?

- Quelles dimensions ?
- Quelle géométrie ?

Quel positionnement par rapport aux autres espaces ?

- Quelles proximités ?



Les espaces attenants

L'atelier = salle spécialisée

- Quels usages ? Quand ?
- Pourquoi pas dans la classe ?
- Quel fractionnement (rayonnement) des ateliers (pour 1, 3, 5 classes) ?
- Quel format ?
- A qui d'autre l'atelier peut-il servir (périscolaire, public extérieur...) ?



Les « breakout spaces » = espaces polyvalents

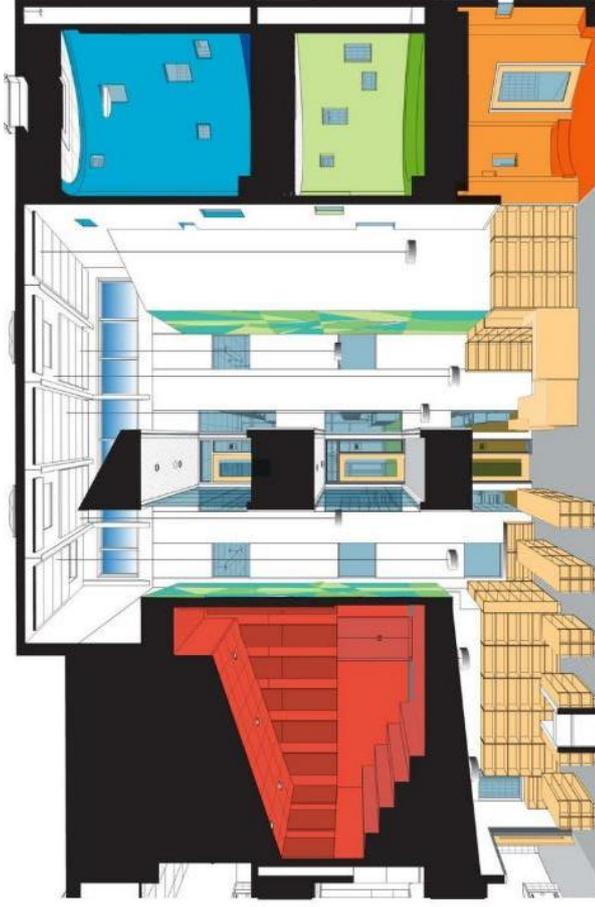
- Pour quoi faire ?



Les espaces attenants

Les petites salles polyvalentes

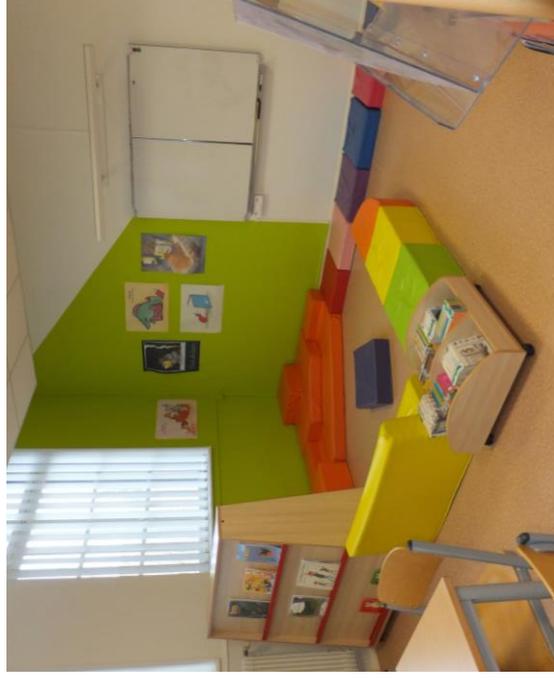
- Pour quoi faire ?



Salles spécialisées

La BCD

- Une salle dédiée ?
- Un éclatement dans les classes et les « breakout spaces » ou les petites salles polyvalentes ?



Salles spécialisées

La salle de motricité

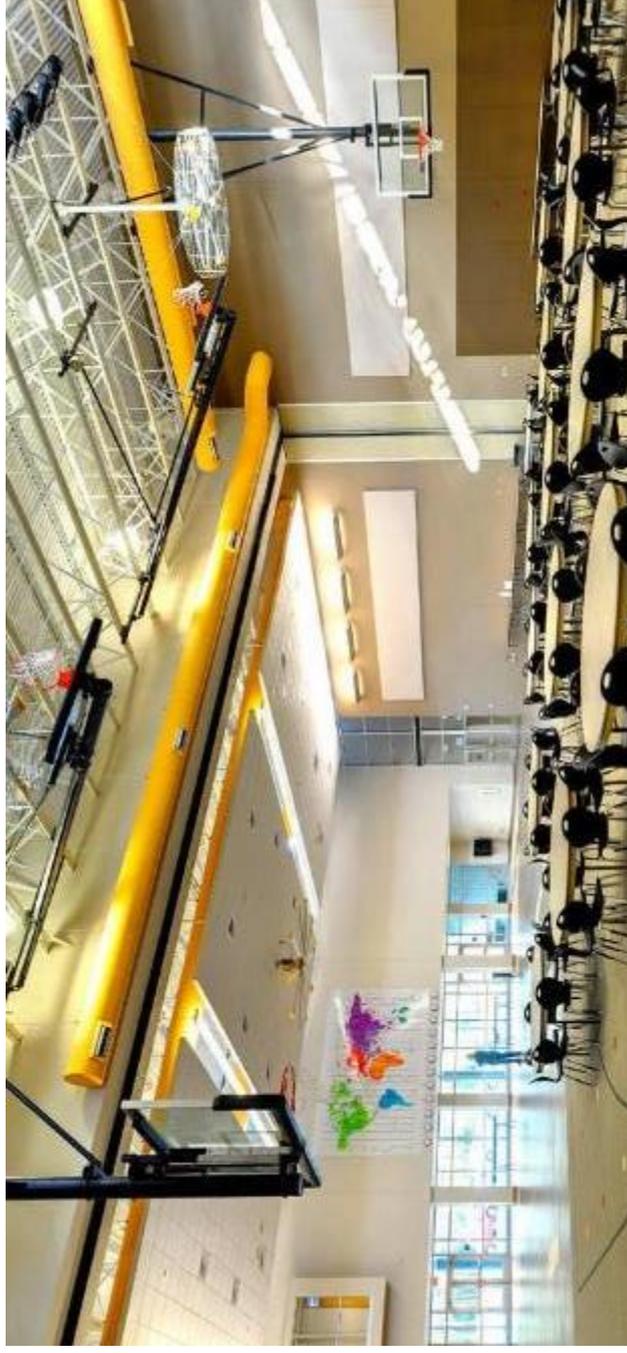
- Une salle dédiée ?
- Une mutualisation avec d'autres espaces (préau...) ?
- Une ouverture à d'autres publics (accueil de loisirs, public extérieur) ?



Salle polyvalente

Pour quels usages ?

- Sports ?
- Spectacles ?
- Kermesses ?
- Réunions ?
- Cantine ?
- Lieu de sociabilité ?



Quelle ouverture ?

- Un accès au public extérieur ?



Restaurant scolaire

Quels usages ?

- Un restaurant « classique » ?
- Ou une polyvalence d'usages et d'usagers ?

Quelle ouverture ?

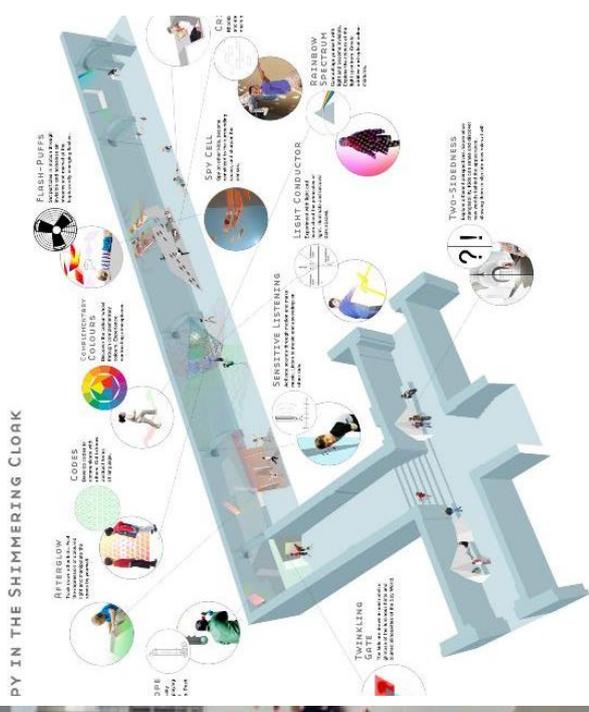
- Un accès au public extérieur ?



Circulations

Donner un rôle aux circulations

- Des espaces ludiques ?
- Des espaces pédagogiques ?
- Des espaces sportifs ?
- Des espaces de lecture ?
- Des espaces de repos ?



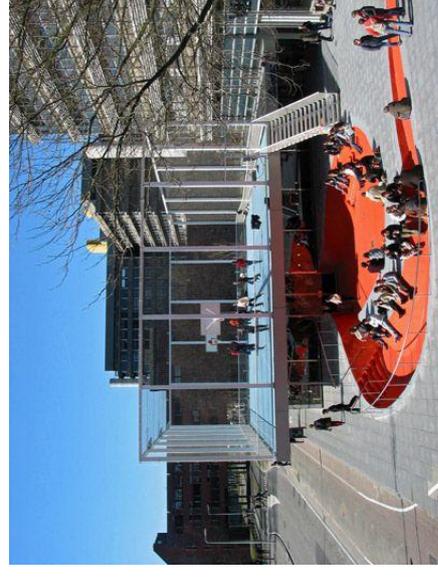
Cour de récréation

Quel programme ?

- Quelle diversité des matériaux ?
- Quelle diversité des usages ?
- Un rôle pédagogique ?
- Des cours maternelle et élémentaires séparées ?
- Des cours ouvertes au public hors temps scolaire ?

Quelle ouverture ?

- Enclos dans l'enclos accessible hors temps scolaire ?
- Un jardin pédagogique côté maternelle ?
- Un city stade côté élémentaire ?



Locaux de la communauté pédagogique

Un décloisonnement ?

- Un espace mutualisé avec les salles de réunion ?
- Fusion des pôles maternelle et élémentaire ?



Espaces d'accueil et d'interface

Hall(s) d'accueil

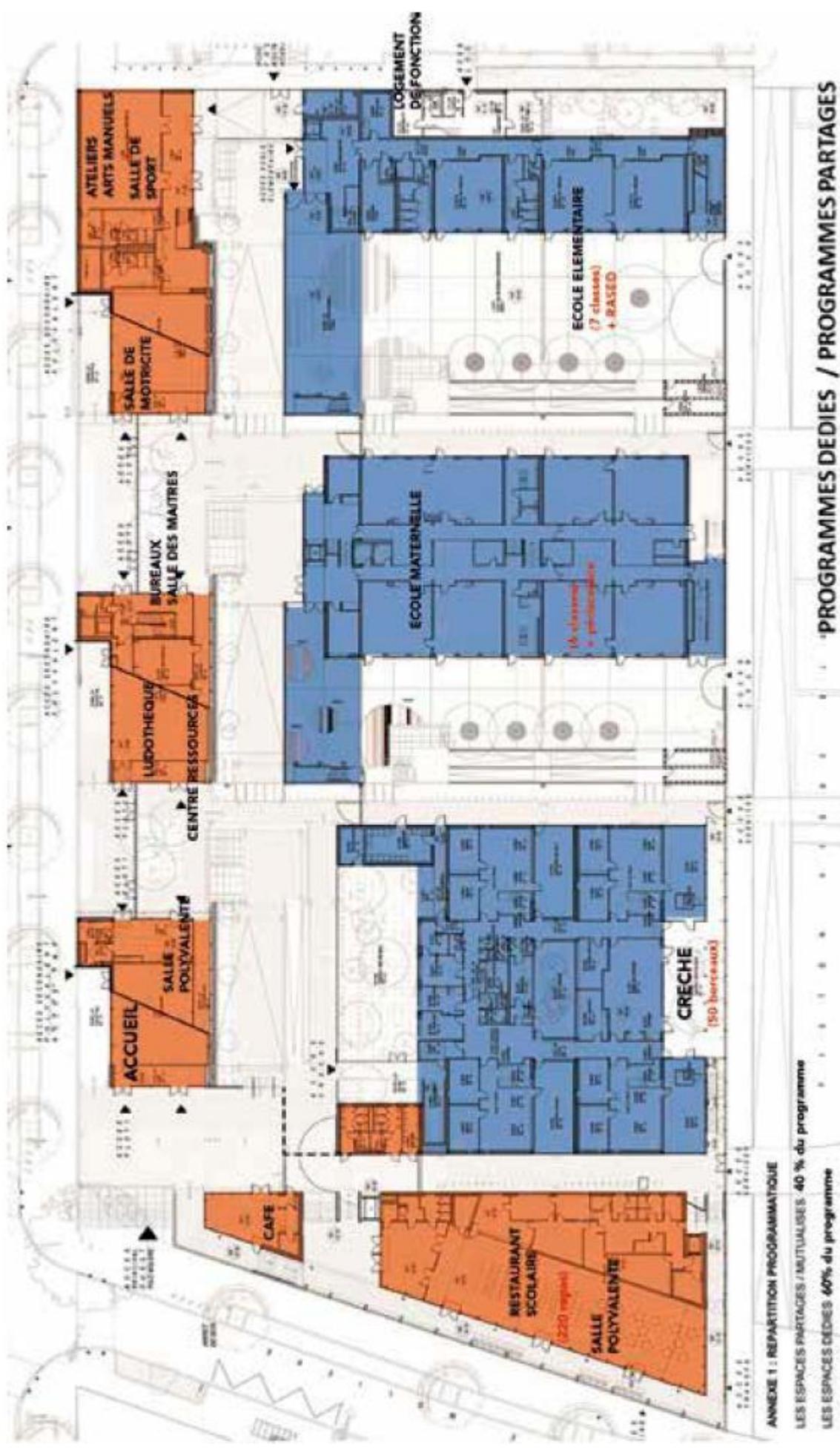
- Quelles fonctions pour les enfants, les parents, la communauté pédagogique ?
- Plutôt un espace minimaliste mais accueillant ou un espace partagé et polyvalent ?
- Un parvis en prolongement de ces espaces d'interface ?



Espaces « vitrines »

- Quelle animation de l'espace public ?
- Des locaux ouverts aux parents d'élèves et aux autres habitants du quartier ?

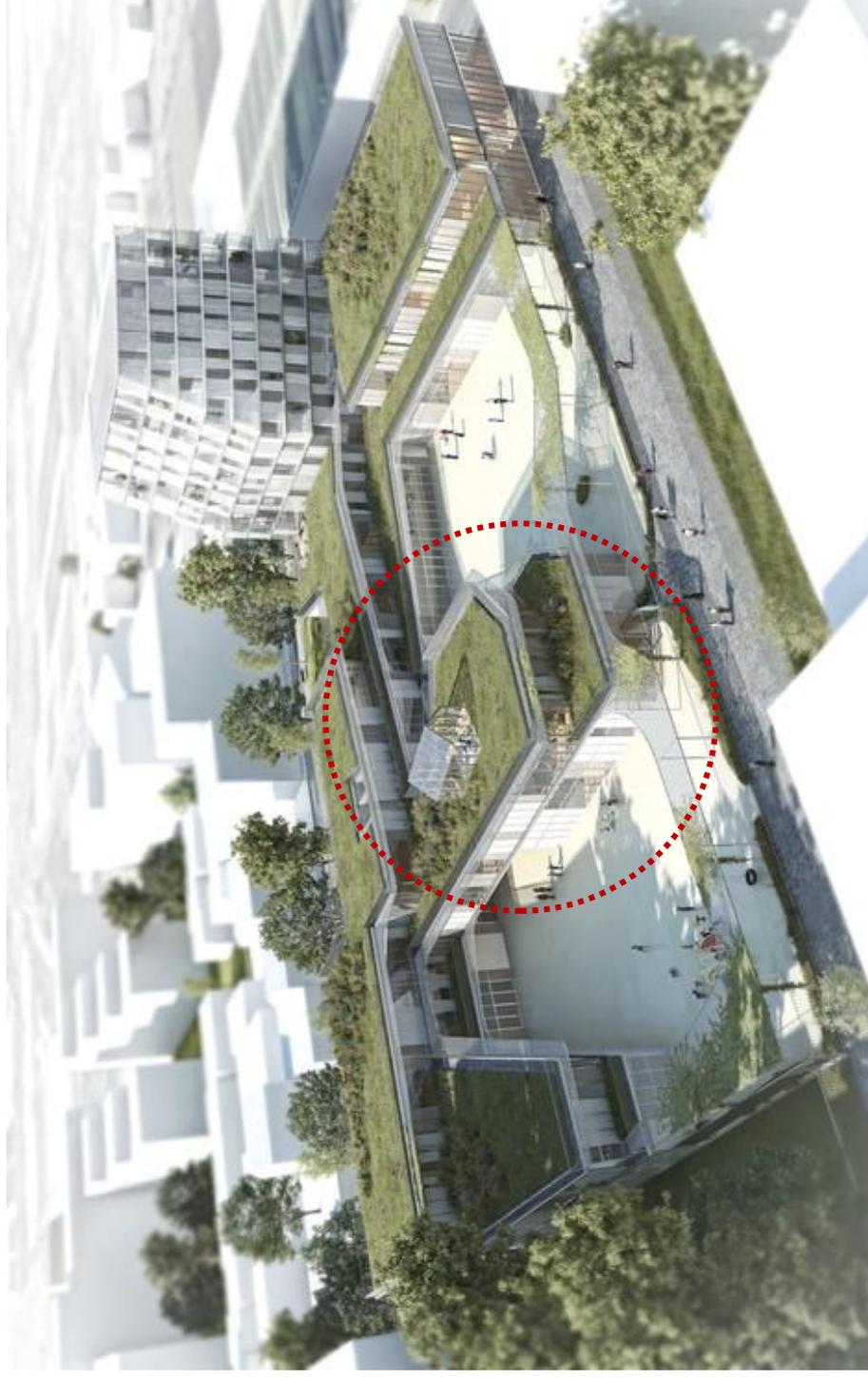
Quelle place donner aux espaces partagés ?



Retours d'expérience sur le périscolaire

- Accueil périscolaire avant et après l'école pour les maternels et les primaires ;
- Accueil de loisirs en semaine (NAP) ;
- Accueil de loisirs pendant les vacances ;

Mutualisation totale des espaces ou espaces dédiés ?



PARTIE 3

Débat

Hiérarchisation des besoins

Ville de Marseille

Alphaville / GG / TVK / Etienne Ballan



Etude de programmation sur le groupe scolaire Marceau

Atelier de travail avec les parents d'élèves

01.12.2016

CAL Busserade

Compte rendu des échanges et des propositions

Participants :

- Christian Geshvindermann, Parent d'élève, Ecole Bernard Cadenat
- Bakli Galou, Parent d'élève, Ecole Strasbourg
- Fatma Chaher, Parent d'élève, Ecole Révolution (maternelle et primaire)
- Jenny Melodie Sandjivy, parent d'élève, école Busserade Massena (maternelle et primaire)
- Cécile Sigoillot, parent d'élève, école Bernard Cadenat
- Julie Laurent, parent d'élève, école Busserade Masséna
- Vincent Brisard, parent d'élève, école Belle de Mai
- Soraya Larguem, parent d'élève, école National
- Johanna Haegel, Direction des grands projets, Ville de Marseille
- Hélène Jouve, Direction des grands projets, Ville de Marseille
- Etienne Ballan, sociologue, groupement Alphaville / GG / TVK / Ballan

Présentation du projet

Etienne Ballan présente la dynamique démographique et les effectifs scolaires sur le quartier. La création de groupes scolaires temporaires a permis de maintenir ou ramener les effectifs autour de 25 enfants par classe, mais il faut au moins ouvrir 7 classes supplémentaires d'ici à 2020 pour maintenir cet objectif. De 2017 à 2020, il faudra donc trouver des solutions temporaires pour accueillir les enfants supplémentaires.

Le groupe scolaire Marceau ouvrira ses portes quant à lui en 2020, et pourra donc soulager les établissements existants, et permettra de fermer l'une des deux écoles temporaires, Busserade Masséna ou Bugeaud. La ville de Marseille est à la recherche d'un foncier permettant de construire un deuxième groupe scolaire, qui pourrait ouvrir en 2022. A cette date, la seconde école temporaire pourrait donc fermer ses portes.

L'objectif de la réunion est de se projeter en imaginant les contours du groupe scolaire Marceau, et les besoins des parents d'élèves pour cette nouvelle école. La programmation de cette école a déjà été lancée, et certains éléments pourraient ne pas être intégrés au programme définitif. Dans tous les cas, les propositions seront utiles pour travailler plus en amont sur la programmation du second groupe scolaire dans un avenir proche. Une réunion a été tenue avec les équipes pédagogiques des écoles du secteur, et une réunion commune sera organisée à l'issue du travail de programmation du groupe scolaire Marceau.

Propositions pour le groupe scolaire Marceau

Espaces d'interface : Parvis / entrée

L'entrée doit être de plain-pied avec l'extérieur, sans aucun escalier, et pas besoin de rampe.

Le parvis est en recul de la rue, l'entrée de l'école est donc en renforcement. Mais il appartient encore à l'espace public, on peut y organiser un événement.

Ce doit être un espace sécurisé, protégé des voitures, et un lieu convivial entre les parents. (Aujourd'hui c'est là que les APE font leurs réunions...) Pourquoi ne pas y installer des jeux pour les enfants.

Espaces d'interface : Salle d'accueil

Il faut une salle d'accueil pour l'élémentaire, comme pour la maternelle aujourd'hui.

C'est aussi un espace pédagogique, pour faire des représentations, montrer les travaux des élèves, où l'on peut accrocher leurs travaux en exposition.

Vente de goûters des assos de parents d'élèves.

La salle d'accueil doit permettre de récupérer facilement les enfants, de façon organisée : les salles de classe pourraient donner sur cette salle.

Le bureau du directeur/trice doit donner directement sur la salle d'accueil.

Espaces d'interface : Salle vitrine

Attention à la sécurité et au fait de voir les enfants depuis l'extérieur. Cet espace pourrait être au moins visible depuis le parvis, et pas nécessairement depuis la rue passante.

Dans cette logique, il faut qu'il soit contigu à la salle d'accueil.

On y ferait les réunions de l'association des parents d'élèves, les cafés des familles, qui se développent beaucoup (réunion avec les parents et un intervenant sur un sujet).

Salle polyvalente :

La priorité est bien aux besoins pédagogiques. Il faut prévoir absolument que la salle soit utilisée pour le sport, même s'il y a un gymnase à côté, car les créneaux du gymnase seront limités.

La salle polyvalente doit être utilisable pour les événements de l'APE, vide grenier, loto, kermesse, cinéma, etc. Ainsi que les manifestations APE prévues à l'extérieur, que l'on peut rentrer quand il pleut. Elle doit être facilement accessible de la rue, sans vraiment rentrer dans l'école, jouxter la salle d'accueil par exemple. Son accès en tout cas doit permettre d'éviter de passer par les espaces des classes.

Rassembler des classes entre elles, et surtout rassembler des classes de maternelle avec classes de primaire pour des projets communs.

Sur ce point, un participant demande si la direction des deux écoles sera commune ou séparée, ce qui pourrait poser des problèmes pour la mutualisation de certaines salles comme la salle polyvalente.

Des espaces pédagogiques extérieurs :

C'est un espace pour travailler dehors, avec un préau, une ombrière, ou simplement des baies vitrées qui s'ouvrent.

Cela peut aussi être une portion limitée de la cour, accessible devant la classe, qui s'étend ainsi au dehors.

On pourrait enfin imaginer un théâtre de verdure, où une classe peut avoir cours, mais aussi qui peut rassembler plusieurs classes.

La Cour :

Une grande cour, par exemple en références aux collèges, dont les effectifs sont en fait proches d'un GS de 20 classes.

Facile à surveiller, sans recoin ! Prévoir et préserver un coin calme.

Accès facile aux toilettes.

Des reliefs ludiques, des jeux avec le sol.

Une salle accessible en prolongement de la cour, vitrée (ref. préau et salle de motricité attenante ouverte pendant la récréation)

La cour sur le toit : pourquoi pas... Cela existe à la cité radieuse (Marseille 8^{ème}), et par exemple à l'école Fonscolombes (Marseille 3^{ème}). Mais dans ce dernier cas, le fait que l'on soit sur le toit empêche d'installer des structures lourdes telles que des jeux.

Jardinage :

C'est une nécessité !

On peut gérer le jardin en fonction des récoltes et du temps des cultures, et prévoir l'arrosage en fonction. Ce n'est pas grave si le jardin est en sommeil pendant les vacances scolaires, si on a bien anticipé et choisi les plants à cultiver.

Le jardinage peut être mené en partenariat avec une association spécialisée, mais ce sont bien les enseignants qui le gèrent. Les personnes âgées pourraient venir aider et apprendre aux enfants leurs savoir faire.

Il n'y a pas besoin que le jardin soit très grand, mais qu'il soit bien distinct de la cour, et proche des accès à l'école. Imaginer un statut semi-fermé, en tout cas pas ouvert au quartier. En revanche on peut imaginer que les abords de l'école soient très plantés et végétalisés.

Classes :

Important : la largeur de la porte doit permettre le passage facile pour plusieurs personnes, pour faciliter la récupération des enfants par exemple.

Il faut que les classes communiquent entre elles par une porte. Et si possible qu'elles donnent sur la cour.

Un espace de repos est nécessaire dans la classe, avec une banquette, un endroit pour se mettre à l'écart un moment.

Des salles attenantes aux classes sont intéressantes, par exemple une salle peinture, ou des espaces dans les couloirs que l'on peut utiliser quand il y a une ATSEM en plus de l'enseignant dans la classe, ou partagée entre les deux classes.

Faciliter un accès aux toilettes.

Ville de Marseille – Quartiers Libres Saint Charles – Belle de Mai

Alphaville / GG / TVK / Etienne Ballan



Etude de programmation sur le groupe scolaire Marceau

Atelier de travail avec les équipes pédagogiques

24.11.2016

CAL Busserade

Compte rendu des échanges et des propositions

Participants :

- Fatiha Faure, Directrice de l'école maternelle Révolution
- Luc Bruna Rosso, Directeur de l'école élémentaire Bernard Cadenat
- Bruno Gary Favard, Directeur de l'école Saint Charles 2
- Guillaume Guette, Professeur des écoles, école Saint Charles 2
- Marie France Zaepffel, Responsable de la division territoriale Vie scolaire, Ville de Marseille
- Thierry Illy, Inspecteur de l'éducation nationale, Circonscription 14
- Marie Bonafos, Professeur des écoles, école Bugeaud
- Mickael Bréglino, Professeur des écoles, école Bugeaud
- Aurélie Dominati, Professeur des écoles, école Busserade-Masséna
- Frédéric Bertet, Directeur de l'école Busserade-Masséna
- Cyrille Trignac, Directeur de l'école maternelle Jobin Cadenat
- Geneviève Urbani, Directrice de l'école Bugeaud
- Johanna Haegel, Direction des grands projets, Ville de Marseille
- Ti-othée Turquin, société Alphaville
- Vivien Garie, programmiste, société Alphaville
- Etienne Ballan, sociologue, groupement Alphaville / GG / TVK / Ballan

Présentation et contexte du projet

Timothée Turquin présente la dynamique démographique et les effectifs scolaires sur le quartier. La création de groupes scolaires temporaires a permis de maintenir ou ramener les effectifs autour de 25 enfants par classe, mais il faut au moins ouvrir 7 classes supplémentaires d'ici à 2020 pour maintenir cet objectif. De 2017 à 2020, il faudra donc trouver des solutions temporaires pour accueillir les enfants supplémentaires. Le secteur Révolution sera particulièrement tendu du fait de la livraison des logements de la caserne Cardot. Concernant l'école National, la Ville a confirmé son souhait d'acquérir le garage Renault attenant, dans le but de le restructurer le groupe scolaire afin d'améliorer son fonctionnement, mais pas d'augmenter le nombre de classes. Il apparaît en tout cas que même si de nombreuses familles déménagent en cours d'année lorsqu'elles ont obtenu un meilleur logement, leurs enfants sont aussitôt remplacés, et les effectifs restent toujours au maximum.

Le groupe scolaire Marceau ouvrira ses portes quant à lui en 2020, et pourra donc soulager les établissements existants, et permettra de fermer l'une des deux écoles temporaires, Busserade Masséna ou Bugeaud. La ville de Marseille est à la recherche d'un foncier permettant de construire un deuxième groupe scolaire, qui pourrait ouvrir en 2022. A cette date, la seconde école temporaire pourrait donc fermer ses portes. Le directeur de l'école maternelle Jobin Cadenat rappelle que son école aussi est en Algeco et doit être considérée comme temporaire. Il signale par ailleurs que l'ancien bâtiment de poste électrique dispose de grands espaces qui pourraient accueillir des classes.

L'objectif de la réunion est de se projeter en imaginant les contours du groupe scolaire Marceau, et les besoins des équipes pédagogiques pour cette nouvelle école. La programmation de cette école a déjà été lancée, et certains éléments pourraient ne pas être intégrés au programme définitif. Dans tous les cas, les propositions seront utiles pour travailler plus en amont sur la programmation du second groupe scolaire dans un avenir proche. Une réunion sera tenue avec les représentants des parents d'élèves des écoles du secteur, et une réunion commune sera organisée à l'issue du travail de programmation du groupe scolaire Marceau.

Propositions pour le groupe scolaire Marceau

Salle d'accueil :

L'accueil des parents est une exigence de l'enseignement en REP+, tous les matins, en primaire comme en maternelle.

Il faudrait prévoir un espace de rendez-vous avec les parents dans la salle d'accueil, qui soit convivial. Et le bureau du directeur devrait être situé dans le hall.

Le hall devrait être distributif et modulable.

Cour :

Prévoir de nombreux bancs et assises, et des portes manteaux extérieurs. Des espaces pour être au calme.

L'image d'un terrain de sport situé au-dessus d'un préau est présentée, et cette solution paraît intéressante. L'important est que la cour accueille plusieurs activités possibles. C'est aussi la facilité de surveillance, une cour dégagée, qui importent.

La cour pourrait être ouverte en dehors du temps scolaire. Actuellement, des jeunes y accèdent déjà en passant les murs.

Jardinage :

L'idée d'un jardin pédagogique est intéressante, et dans toutes les écoles, une partie des enseignants seraient intéressés et s'engageraient dans une telle pratique. Mais le jardinage serait plus pertinent, selon les participants, hors de la cour, éventuellement pour partager avec le quartier. Il faut de plus gérer les temps de vacances où les enfants ne peuvent entretenir et arroser le jardin.

Salles spécialisées :

Le groupe scolaire est important, donc il faut envisager plusieurs salles spécialisées : un type d'amphithéâtre permettant de rassembler plusieurs classes ; une salle de réunion (pour les équipes pédagogiques mais aussi les associations de parents d'élèves) ; une salle de sport. Il pourrait être proposé que la BCD, en revanche, soit « répartie » en plusieurs lieux dans l'école, surtout s'il y a une bibliothèque publique à proximité.

Salle polyvalente :

Il faut concevoir une salle polyvalente assez grande pour qu'elle ne puisse pas devenir une classe. Elle doit permettre de mener des débats avec les élèves, de pratiquer les arts visuels, la musique, les expériences scientifiques. On pourrait chercher une forme en amphithéâtre.

Salle vitrine, visible depuis l'extérieur :

Un atelier cuisine pourrait être positionné comme salle vitrine : c'est là que les élèves cuisinent avec leur enseignant, mais les parents peuvent également l'investir à certaines occasions. La cuisine est un moyen intéressant d'interagir en REP avec les familles, elle est l'occasion d'un échange plus facile avec les familles. Ce devrait être une salle mutualisée entre maternelle et primaire.

Salle des maîtres :

Ce ne doit pas être une salle de réunion, mais bien une salle de détente, dotée de casiers personnels, et d'un espace pour stocker le matériel commun : très souvent, les enseignants ne mutualisent pas certains matériels, faute d'un rangement commun, et encomrent au contraire les classes avec ce matériel.

Elle doit privilégier l'affichage pour informer les équipes.

Elle pourrait être équipée avec vidéoprojecteur, ordinateur, frigo, gazinière, reprographie, casiers, etc. Il faut qu'elle soit proche de la cour, mais sans covisibilité. On pourrait envisager de mutualiser la salle des maîtres entre maternelle et élémentaire, afin d'élargir les échanges et la convivialité au sein des équipes.

Une autre salle doit être réservée au personnel : pour les ATSEM, et partagée avec les CLSH et TAP.

Classe :

Un point d'eau dans chaque classe, c'est impératif !

La taille de la salle est le facteur principal : 60 m² semblent a priori suffisants, même si certaines écoles disposent de classes de 70 m². La forme de la salle serait plutôt rectangulaire, forme qui permet à la fois une bonne surveillance et une grande modularité, mais des décrochements peuvent être envisagés s'ils garantissent la surveillance (parois vitrées).

Des rangements doivent être prévus et intégrés dès la construction, dont certains sous forme de niches individuelles, qui remplaceront les casiers des élèves.

Il faut rechercher la modularité dans la classe (rideaux, paravents...), et la possibilité de séparer les espaces tout en maintenant la surveillance permanente. Il faut pouvoir avoir un usage différent de la salle de classe comme par exemple positionner les élèves en cercle, faire des débats, conseils de classe, des ateliers de peinture.

Les murs aimantés permettent de simplifier et maximiser l'affichage, c'est particulièrement important en REP+ avec des élèves qui peuvent en difficulté avec l'écrit.

L'espace de projection doit être prévu dès le départ également, avec du matériel qui fonctionne !

Ventilation naturelle par plafonnier plutôt que la clim. De même il faut privilégier la lumière naturelle.

Les portemanteaux doivent être impérativement à l'extérieur de la classe.

Salles attenantes à la classe :

Toilettes et dortoirs doivent être ouverts sur la classe.

Des salles d'ateliers peuvent être communes à 3 ou 4 classes, et mesurer moins de 50 m², ce qui les empêcherait de devenir des salles de classe par la suite. Des alcôves dans les autres espaces peuvent être aussi utilisées, par exemple par des espaces lectures liés à la BCD.

ANNEXE 3

Quartiers Libres : d'une concertation « innovante » à ses moyens.

Collectif Etc • 05 avril 2019.

Alors que vient d'être lancé le « troisième acte » de la concertation sur l'opération urbaine Quartiers Libres, nous avons ressenti le besoin de revenir un petit peu en arrière sur le processus mis en œuvre par la Mairie de Marseille, dans ce quartier de la Belle de Mai qui est devenu le notre depuis quelques années. Nous avons ainsi voulu, en reprenant les faits dans l'ordre chronologique, voir ce qui a été réellement fait depuis maintenant 5 ans et le début d'une « concertation innovante ». L'objectif est ici de mieux comprendre comment les annonces et les actions se sont articulées les unes aux autres au cours de ces cinq dernières années, tout en permettant aux personnes souhaitant s'impliquer dans la démarche d'avoir connaissance de l'historique du projet.

*« Le top-départ a été donné hier. Élus, institutionnels et acteurs locaux étaient conviés à la caserne du Muy pour poser les premières bases de réflexion du projet urbain "Quartiers Libres Saint-Charles-Belle de Mai" »¹. C'était en juillet 2014, alors que l'année consacrant Marseille Capitale Européenne de la Culture se terminait. « La fête est finie », de grandes restructurations urbaines ont été pour partie conduites dans l'hyper-centre, et l'appétence des élus en terme de projets urbains n'a pas tarit. Leur dévolu s'est alors jeté sur un ancien centre militaire, à quelques centaines de mètres de la Gare Saint-Charles, dont la Caserne du Muy en constitue certainement son bâtiment le plus majestueux. Depuis plusieurs années, la Ville en rachète petit à petit des morceaux au ministère des Armées qui en était jusqu'alors propriétaire. Sept hectares d'un site aujourd'hui en friche, à urbaniser, et dont la ville compte en assurer la maîtrise d'ouvrage en régie, avec un périmètre d'étude de plus de 140 hectares. Tout ceci en parallèle d'une restructuration globale de la gare, prévue pour les années à venir et dont le double objectif est de *diamétraliser*² sa circulation ferroviaire tout en suivant la tendance actuelle de transformation des gares en véritables lieux de vie urbaine, un endroit où l'« on croise des gens qui réussissent et des gens qui ne sont rien »³...*

¹ 2014-07-02 _ La Provence, « Projet 'Quartiers Libres' : les discussions sont ouvertes », Marine Stromboni

² Les trains n'auront plus besoin de repartir en arrière pour sortir de la gare.

³ <http://www.lefigaro.fr/politique/le-scan/2017/07/02/25001-20170702ARTFIG00098-emmanuel-macron-evoque-les-gens-qui-ne-sont-rien-et-suscite-les-critiques.php>

Première étape : les innovations du siècle dernier.

« Nous avons souhaité lancer une démarche inédite à la Ville dans ce qu'on appelle le management des parties prenantes, détaille Laure-Agnès Caradec. Il s'agit de rédiger un cahier des charges qui dessine un projet qui réponde aux attentes, aux besoins et aux pratiques d'usage des habitants et des acteurs concernés par l'évolution de ce site stratégique »⁴. L'ambition est forte, même si l'on peut se demander s'il pourrait décevoir en être autrement, à savoir que l'objectif de l'action publique ne serait pas d'abord de répondre aux attentes et besoins de ses habitants... En tout cas, la démarche se veut atypique dans une ville de Marseille peu imprégnée de culture participationniste, dans le champ urbanistique tout autant que dans le champ politique traditionnel.

Cette méthodologie de projet, dite des parties prenantes, est portée ici par un cabinet de conseil parisien, *ResPublica*, spécialiste fondant « son expertise sur une connaissance mise à l'épreuve de 20 ans de pratique de la mise en débat et de l'animation qui assurent la dimension collective du dialogue collaboratif »⁵. On notera au passage le pléonasme qu'est ce nouveau concept de « dialogue collaboratif », dont on doit en plus s'assurer qu'il soit bien collectif...

Ainsi se succéderont, de juillet à octobre 2014, une dizaine « d'ateliers », ambitionnant de mobiliser des publics variés, ces dites parties prenantes, qu'il s'agisse d'institutionnels, de collégiens, de voisins ou plus largement du « grand public » : « avec le dialogue collaboratif et la concertation nous aidons nos clients et leurs parties prenantes à coopérer pour des projets stratégiques plus efficaces et inclusifs »⁶, étant entendu que le client est ici le Ville de Marseille.

Ces diverses séances ont été enrichies de commentaires faits sur le site internet *JenParle*© mis en place par *ResPublica*. D'ailleurs, en réaction à ce site internet municipal, des habitants du quartier ont créé le collectif *J'y Vis* : « par ceux qui y vivent ou y travaillent et, considérés de ce fait comme des experts d'usage »⁷. L'objectif affiché de ces réunions de concertation est de « construire le cahier des charges du dialogue compétitif »⁸ devant suivre, et « s'est [donc] fortement nourri de l'ensemble des contributions produites au cours de la démarche participative »⁹. L'occasion pour Laure-Agnès Caradec, adjointe au Maire en charge de l'urbanisme et pilotant à ce titre l'opération *Quartiers Libres*, de se féliciter de cette démarche « novatrice » et « innovante à l'échelle de Marseille »¹⁰, ayant permis à cinq enjeux majeurs d'être retenus et exposés en séance publique : il s'agit d'améliorer « l'accessibilité et l'articulation avec le centre-ville », « le cadre de vie », « l'habitat », de « valoriser le patrimoine bâti, culturel et historique », et d'encourager « le développement des activités économiques »¹¹.

Cela à de quoi surprendre : la charte d'Aalborg, datant de 1994 et signée à l'époque par de nombreuses métropoles européennes, soulignait déjà comme enjeux de base et inhérent à tout projet urbain « d'améliorer [l']accessibilité [des villes] », d'« améliorer la qualité de vie des citoyens » ou de « créer des emplois qui favorisent la viabilité de la communauté »¹². Quant aux Agenda21, dont les principes sont inclus dans la Loi Voynet de 1999 et réaffirmés par la loi SRU en 2000, ils ont été conçus lors du sommet de Rio en... 1992. Même si leur adoption a pu être tardive en France, les Agenda21 Locaux servent aujourd'hui de cadre à l'action publique, et notamment en matière d'aménagement du territoire, à plus d'un millier de communes, dont Paris, Toulouse, Lille ou Nantes. Comment dans un tel contexte se gargariser d'une quelconque innovation ? On aurait pu *a minima* attendre quelques précisions sur l'application à Marseille, et pour *Quartiers Libres*, de ces principes restant toute même très généraux, ce que n'a pas manqué de soulever une habitante, estimant « que les grandes lignes du cahier des charges sont très vastes et peuvent comprendre énormément de choses »¹³.

⁴ 2014-05-19 _ MARSACTU, « À la place des casernes, la populaire Belle de Mai doit faire un vœu métropolitain », Benoit Gilles.

⁵ Site internet *Respublica*

⁶ Site internet *Respublica*

⁷ Site internet *Citoyen du 3^{em}*, <https://citoyensdu3.wordpress.com/jy-vis/> consulté le 06 avril 2019

⁸ 2014-11-13 _ Réunion de restitution, p. 5

⁹ 2014-11-13 _ CR Réunion de restitution, p. 4.

¹⁰ Ibid, p. 4.

¹¹ Ibid, p. 5.

¹² <https://upa-bua-arch.be/fr/profession/le-cadre-professionnel-des-architectes/charte-d-aalborg-1994>

¹³ Ibid, p. 5.

L'interlude du vase-clos.

Cette première phase close, « *projet à 20 ans [dont Laure-Agnès Caradec] espère que collectivement, la Ville, les équipes, et habitants... réussiront à transformer le quartier et à répondre aux besoins et aux envies* »¹⁴, s'ouvre l'étape du dialogue compétitif, procédure courante de marchés publics depuis une dizaine d'années.

L'appel d'offre est lancé : 35 groupements font acte de candidature, en général constitués, comme c'est habituellement la coutume dans ce type de marchés, d'une agence à la reconnaissance internationale associée à une agence locale. Trois équipes sont sélectionnées, chacune « partant » avec leurs propres bureaux d'études. Des noms de codes leurs sont alors attribués : *Chandigarh* pour l'équipe Vigano/Poittevin, *Brasilia* pour l'équipe Devillers/Vezzi, *Masdar* pour l'équipe Güller&Güller/TVK avec Zakarian/Navelet. Il est curieux, si ce n'est malheureux, car peut-être révélateur de perceptions locales, que ces trois noms de code font référence à des villes nouvelles construites en pleine forêt amazonienne déboisée pour l'une, et au beau milieu de déserts pour les deux autres : elles trois sont le symbole même de villes pensées hors de tout contexte humain !

Nous sommes là en avril 2015, et le huis-clos imposé par cette procédure de marché public va durer jusqu'en septembre 2016. Seul sera révélé le nom de l'équipe retenue par la Commission d'Appels d'Offre de la Ville à l'issue de cette compétition avec négociations d'une dizaine de mois : ce sera le groupement *Masdar*, ayant pour tête de proue les suisses de Güller&Güller et les parisiens de TVK, qui signent ici leur implication dans le projet pour les dix prochaines années. Les deux autres équipes ont été remerciées, comme le veut la procédure, moyennant une indemnisation compensatoire.

Lancement de la deuxième étape : de l'art de l'annonce.

Une nouvelle réunion publique est donc organisée en septembre 2016. Le premier numéro du « Journal du projet » se retrouve alors dans quelques boîtes-aux-lettres du quartier : un imprimé sur papier glacé, A3 recto-verso plié en deux, riche en illustrations, et dont la présence des logos de la Ville de Marseille nous en indique l'origine. Seul l'encart « *Le mot de Laure-Agnès Caradec* » est signé, en « une », par celle qu'on imagine en être l'auteure, et qui « nous » donne rendez-vous pour « nous » présenter l'équipe lauréate et les « *grandes lignes du projet esquissé* ». Elle se veut rassurante en « nous » rappelant : « *vous avez exprimé les besoins en équipements notamment culturels et scolaires. Nous veillons à ce que l'avenir réponde à vos attentes* »¹⁵. Même s'il semblait y avoir eu d'autres points d'attention soulevés lors de la première phase du processus par les différentes « parties prenantes », l'accent est largement mis tout au long des quatre pages sur l'importance accordée à la concertation, ses qualités passées et ses attentes futures : « *Le dialogue entamé en 2014 avait connu une vraie mobilisation. Les échanges avaient été riches et constructifs* », « *nous construirons ensemble une méthode de travail* », « *il est essentiel de continuer à vous associer au projet* »¹⁶...

Pour cela, il est expliqué que « *l'équipe Güller Güller/TVK conçoit sa proposition comme une feuille de route, volontairement non figée et évolutive. L'évolution du quartier va se réaliser sur plus de 20 ans : il est donc nécessaire de conserver des marges de manœuvre, de ménager un potentiel d'évolution, d'innovation, d'adaptation aux besoins futurs, aux nouvelles façons de faire et de vivre la ville* »¹⁷. Trois objectifs à cette concertation, qui « *va être co-construite* », sont alors présentés par les responsables du développement de Grands Projets à la Ville de Marseille : « *répondre aux besoins des participants, alimenter le travail des différents services et techniciens [...], éclairer les élus qui prendront les décisions par la suite* »¹⁸.

¹⁴ Ibid, p. 12.

¹⁵ 2016-09 _ Journal du projet n°1

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 14.

En première annonce, il y a l'installation d'une *Maison du Projet*, qui « nous permettra de se retrouver pour œuvrer ensemble à la construction du projet et suivre l'évolution du secteur »¹⁹. Nuls détails ne sont développés, ni une date probable d'ouverture, ni les moyens mis en œuvre pour la faire fonctionner. Juste y apprend-on qu'elle sera probablement située sur le site des casernes²⁰... Pourtant, la localisation d'un tel lieu s'avère primordiale dans la poursuite des dialogues. Cela a d'ailleurs été confirmé législativement depuis 2014 par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui la rend obligatoire dans tout projet de renouvellement urbain « permettant la coconstruction du projet »²¹. Et même s'il ne s'agit pas ici d'un NPNRU, nous sommes tout de même dans un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville...

Autre annonce faite lors de cette réunion, celle de « la mise en place du groupe scolaire [...] »²² pour remplacer « à moyen terme les deux groupes scolaires temporaires » et qu'il « fera à minima 20 classes »²³. Cette déclaration, qui se donne pour ambition de construire une véritable école pour y mettre plusieurs centaines d'écoliers actuellement dans des préfabriqués, laisse toutefois songeur, même si « le groupe scolaire Marceau reste la priorité absolue »²⁴. La situation des écoles à Marseille reste dans sa globalité déplorable²⁵, et la Belle de Mai n'est pas épargnée. Malgré cela, les « enjeux » de *Quartiers Libres* sont tout de suite nuancés par l'équipe de projet elle-même : « même s'il va désengorger les équipements scolaires de la Belle de Mai, ce nouveau groupe scolaire ne suffira pas à répondre à la situation actuelle »²⁶. Ceci est d'autant plus surprenant que le projet urbain prévoit la construction de plus de 450 nouveaux logements, et par conséquent que « la densification du quartier et l'arrivée de nouveaux logements nécessiteront de nouvelles places pour les élèves »²⁷.

Parmi les autres annonces, il y a eu aussi « la mise à disposition temporaire des espaces de la caserne du Muy à une association capable d'y implanter un projet culturel qui répond aux besoins du quartier ; arboriser [sic] la future forêt en face de la caserne du Muy »²⁸. Mais là encore, aucuns détails sur des échéances possibles... Seulement apprenons-nous que par la « position de transparence et d'ouverture que s'est donnée la Ville sur ce projet »²⁹, Laure-Agnès Caradec indique que le diaporama présenté à cette réunion publique sera consultable sur leur site dédié, Jenparle©. Une telle précision est-il le signe d'un changement culturel majeur, où l'on accepte que les documents publics soient en ligne ?

En tout cas, quatre thématiques sont suggérées pour poursuivre les échanges : « la mobilité ; les équipements scolaires et sportifs ; les espaces publics avec l'idée de pocket place développée par l'équipe lauréate ; la maîtrise d'usage »³⁰. Sans, une fois de plus qu'aucune précision ne soit faite sur la manière dont les choses vont s'organiser, seulement que « nous partons ensemble pour une longue aventure...il nous faut du travail, de la bienveillance et de l'empathie »³¹.

¹⁹ 2016-09 _ Journal du projet n°1

²⁰ En février 2019, lors de la « 3^{ème} revue des projets » la Ville s'est engagé pour ouvrir une Maison des Projets en septembre 2019, sur le site des Casernes.

²¹ LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, Art. 9-1.-I
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028636804&dateTexte=&categorieLien=id>

²² 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 6.

²³ Ibid, p. 8.

²⁴ Ibid, p. 12.

²⁵ Stéphanie Harounyan, Marie Piquemal, « Marseille : école primaire, gestion secondaire », 01 février 2016, https://www.liberation.fr/france/2016/02/01/marseille-ecole-primaire-gestion-secondaire_1430436

²⁶ 2016-09-19 _ CR Présentation au public, p. 8.

²⁷ Ibid, p. 8.

²⁸ Ibid, p. 6.

²⁹ Ibid, p. 7.

³⁰ Ibid, p. 14.

³¹ 2016-09-19 _ Présentation au public, p. 43.

De la longue aventure.

Nous sommes maintenant en avril 2019. Depuis la reprise de la concertation en septembre 2016, quelles ont été les avancées ?

Tout d'abord, il y a eu une exposition à la Friche Belle de Mai en janvier 2017, ouverte un mois durant. Près de 5000 personnes s'y seraient rendues³², générant « 478 *post-its de propositions, avis, critiques, demandes, etc.* »³³. Le bilan est jugé positif par ses organisateurs : « *les personnes concernées (notamment les propriétaires) sont venues en nombre et ont jugé les informations claires* »³⁴. Il a notamment été relevé des « *attentes très fortes sur les écoles, les espaces verts, la mobilité* »³⁵. Rien de surprenant, c'était déjà ce qui avait été identifié en septembre 2014, soit presque deux ans et demi auparavant : « *En premier lieu, les participants s'accordent tous sur le manque d'infrastructures scolaires* », « *tous sont unanimes sur l'importante déficience en espaces verts* », « *la mobilité tous transports confondus est perçue comme pénible et inconfortable, voire dangereuse, à l'échelle du quartier pour les participants* »³⁶.

En tout cas, ces trois sujets ont donné lieu à la mise en place « d'ateliers thématiques » spécifiques : « *Mobilité et espaces publics* », « *Les écoles* », « *Espaces verts et Jardin Levat* ». Pour chacun d'eux, la méthode de « concertation » adoptée a été différente, comme nous allons le voir ici.

Pour « *l'atelier thématique N°1 : la mobilité* », quatre ateliers d'une heure et demi ont été organisés sur le premier semestre 2018 par l'équipe de *Quartiers Libres* : le 06 février sur « *état des lieux et la philosophie transversale des évolutions de la mobilité à moyen et long terme (5 à 10 ans) sur l'ensemble du secteur* »³⁷ ; le 15 mars sur « *le réseau de transports collectifs* »³⁸, le 31 mai sur « *les mobilités douces, à savoir les cheminements piétons ainsi que le réseau cyclable et leur intégration potentielle dans l'espace public* »³⁹ et le 19 juin sur « *les véhicules particuliers et le stationnement* »⁴⁰. De nombreux points d'attentions ont pu être soulevés, qu'il s'agisse de la création de pistes cyclables, d'une amélioration des réseaux de transports en communs avec notamment un fonctionnement de nuit, ou de l'amélioration des circulations douces, piétonnes entre autres. Lors de la dernière réunion, une synthèse des échanges a été annoncée pour l'automne 2018 devant servir de canevas aux études futures. Cette synthèse publique n'a toujours pas eu lieu, et elle vient d'être annoncée pour le 04 juin, soit plus d'un an après la dernière réunion. Seule amélioration effective, les horaires de service du bus n°49, reliant la Belle de Mai au centre-ville, dont la circulation a été prolongée jusqu'à...21h15⁴¹ !

Pour « la thématique école », la démarche se voulait plus originale : « *Pas de programme standard mais une prise en compte des besoins contextuels et une réflexion collective* »⁴². Celle-ci signifierait-il la volonté d'appliquer les principes de la loi MOP en vigueur depuis 1977 ? Celui-ci stipule en effet dans son article 1 que « *la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public* », et que « *les autorités habilitées à délivrer les permis de construire [...] s'assurent [...] du respect de cet intérêt* »⁴³.

³² Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/echanges/l-exposition>, consulté le 29 mars 2019.

³³ 2017-06-20 _ CR Revue de projet n°1, p. 10.

³⁴ Ibid, p. 12.

³⁵ Ibid, p. 13.

³⁶ 2014-09-16 _ CR Atelier thématique n°1, p. 12-13.

³⁷ Mail « Invitation au groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 6 février 2018 à 19h » envoyé le 24 janvier 2018 à 15h45.

³⁸ Mail « Invitation au 2ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 15 mars 2018 à 19h », envoyé le 6 mars 2018 à 16h59.

³⁹ Mail « Invitation au 3ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 31 mai 2018 à 18h30 », envoyé le 23 mai 2018 à 10:46.

⁴⁰ Mail « Invitation au 4ème groupe de travail sur la mobilité - QUARTIERS LIBRES - 19 juin 2018 à 18h30 », envoyé le 5 juin 2018 à 14:24.

⁴¹ Site de la RTM, <http://www.rtm.fr/guide-voyageur/se-deplacer/infos-traffic-et-travaux/bus-49-et-ligne-de-nuit-582-modifications-des-hor>, consulté le 29 mars 2018

⁴² 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 30.

⁴³ Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, Version consolidée au 02 avril 2019, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000522423>

En tout cas, les objectifs semblent vouloir être fermes : « *les attendus de la démarche "Quartiers Libres" sont clairs : se donner un coup d'avance, passer des actions "au coup par coup" actuelles à une démarche proactive dans la réalisation de l'offre scolaire* »⁴⁴. Le sens du néologisme qu'est une « démarche proactive » s'apparenterait ici à la découverte de la notion de « projet », que Jean-Pierre Boutinet définit comme étant l'aptitude « à désigner les nombreuses situations d'anticipation que suscite notre modernité »⁴⁵. Toutefois, Jean-Pierre Boutinet considère que cette notion est relativement récente dans le domaine architectural, car elle serait apparue seulement avec Brunelleschi, lors de la Renaissance Italienne.

Quant à « l'école de demain », outre l'utilisation d'un slogan bien aventureux lorsqu'on n'arrive pas à se départir correctement de « l'école d'aujourd'hui », on reste encore une fois dubitatif, lorsqu'on se rend compte que les « *solutions à inventer* » sont, par exemple, de mettre « *la cour d'élémentaire sur le toit de la maternelle* » ou d'avoir « *une unité de restauration potentiellement sur deux niveaux* »⁴⁶. Ces « inventions » ne sont pas sans rappeler celles théorisées dans les années 1920 par Le Corbusier, et mise en application dans sa Cité Radieuse construite en 1956 à quelques kilomètres de là.

Trois typologies d'ateliers ont alors été proposées pour poursuivre le dialogue : « *un atelier « communauté pédagogique » ; un atelier « parents d'élèves » ; des réunions techniques avec les services de la Ville* »⁴⁷. On ne s'attardera pas sur les réunions techniques avec les services de la Ville, dont on voit mal comment on pourrait s'en passer, peu importe le projet... Pour l'atelier « parents d'élèves », deux réunions ont eu lieu, avec des enseignants et des directeurs d'écoles : pas de compte-rendu diffusés, on ne sait donc pas ce qu'il s'y est dit. Quant à l'atelier communauté pédagogique, « *la Ville de Marseille envisage la mise en place d'un groupe de suivi permanent constitué de représentants de la communauté éducative* »⁴⁸. Toujours aucunes nouvelles. Seul le projet lauréat du concours pour la construction de l'école Marceau devrait prochainement être présenté, ainsi que des détails sur la « *démarche prospective scolaire et écoles existantes* »⁴⁹. Tout cela est tout de même un peu léger en terme de « concertation », particulièrement au vue de la situation des écoles dans le quartier. Et aucun mot sur les collèges et lycées, qui vont forcément être impactés par l'arrivée prochaine de 450 nouveaux logements sur le site de *Quartiers Libres*.

L'épopée du jardin du couvent Levat.

Enfin, le troisième « atelier thématique » concerne les espaces verts et le Jardin Levat. Dans un quartier en manque d'espaces verts, la chance est venue d'une opportunité foncière arrivée en 2017, soit quelques années après le lancement de l'opération *Quartiers Libres*. Et même si ce n'était pas prévu lors du lancement de l'opération, le jardin du couvent Levat est devenu « *le premier terrain opérationnel du projet* »⁵⁰.

À la fin de l'année 2016, les sœurs Victimes du Sacré-Cœur de Jésus quittent cette bâtisse de la rue Levat qu'elles occupaient silencieusement depuis le milieu du XIX^{ème} siècle. La Ville de Marseille, en préemptant, se positionne alors pour en assurer son rachat, officialisé en avril 2017. Entre temps, une convention d'occupation temporaire est signée avec l'association *Juxtapoz*, forte de son expérience dans l'ancienne école Saint-Thomas D'Aquin : « *en échange de la gratuité du lieu, Juxtapoz s'occupe du gardiennage, de la sécurité, de l'entretien, du paiement de l'ensemble des charges, des assurances et s'est engagé à ouvrir progressivement le jardin dans un délai rapide auprès des habitants du quartier de la Belle de Mai* »⁵¹. Après 30 000€ de travaux réalisés en

⁴⁴ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 30.

⁴⁵ BOUTINET, J.-P. (2012). *Anthropologie du projet* (2ème). Paris: Presses Universitaires de France.

⁴⁶ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1., p. 32.

⁴⁷ Ibid, p. 32.

⁴⁸ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/saint-charles-belle-de-mai/les-ecoles>, consulté le 30 mars 2019.

⁴⁹ Mail « exposition QUARTIERS LIBRES | 4 avril 2019 | MPT Belle de Mai » envoyé le 29 mars 2019 à 16:56

⁵⁰ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/les-sites-actifs/le-jardin-levat>, consulté le 30 mars 2019.

⁵¹ Site internet de l'association Juxtapoz, <https://www.atelier-juxtapoz.fr/lecouventlevat>, consulté le 30 mars 2019.

fonds propres⁵², l'association lance un appel à occupants pour faire de ce lieu une « Cité d'artistes », qui accueille depuis environs 90 artistes, artisans ou structures associatives en résidences. Ce bail précaire est valable jusqu'en avril 2020, soit d'une durée de trois ans, et permet ainsi de laisser le temps à la Ville de décider ce qu'elle fera du site : « *La définition des usages du bâtiment et du jardin n'a pas encore fait l'objet de décision ou de discussion précise avec les acteurs et les habitants. Cette discussion débutera à l'automne 2018* »⁵³. Au printemps 2019, rien n'a encore commencé mais une première réunion a finalement été annoncée pour le mois de mai de cette année, et permettra sûrement de définir les modalités de cette nouvelle concertation.

En parallèle de cette occupation du bâti, une démarche particulière a été mise en place pour le cas spécifique du jardin du couvent. En effet, différents acteurs du quartier se sont mobilisés dès l'annonce du départ des sœurs pour que ce jardin soit ouvert au public. Une première rencontre inter-acteurs s'est déroulée en mars 2018, pour imaginer une marche à suivre possible pour rendre ce jardin accessible. Le jardin reste en effet pour le moment fermé : *Juxtapoz* n'a pas vocation à gérer une ouverture au public, d'autant qu'on est à ce moment-là dans un entre-deux juridique, où l'association occupe le bâtiment grâce à une convention signée avec les sœurs mais pas encore avec la Ville qui n'en sera le propriétaire officiel que quelques mois plus tard. C'est alors que le collectif *Brouettes & Compagnie* lance en guise de poisson d'avril l'organisation d'un pique-nique dans le jardin ! Même si la démarche a pu créer quelques tensions et incompréhensions entre le quartier, *Juxtapoz* et la Mairie, elle a eu le mérite de mettre directement sur la table la question de l'ouverture du jardin au public : d'autant qu'après discussions avec les divers protagonistes, un pique-nique aura finalement bien lieu le 21 mai, à l'occasion de la Belle Fête de Mai, week-end festif mobilisant un large panel d'associations locales. Ce premier pique-nique fût un succès, avec plus de 800 personnes comptabilisées sur la demi-journée⁵⁴. L'idée d'une ouverture au public avance donc petit à petit, et la Ville s'en saisit en juin 2017 en annonçant d'une part, l'ouverture du jardin les mercredis après-midi et deux dimanches par mois, et d'autre part la mise en place d'une gouvernance partagée de cet espace, idée défendue depuis quelques mois par des structures associatives du quartier, et qui passera par la création d'un Comité de Gestion. Il sera composé de représentants de différentes instances publiques, de l'équipe de *Quartiers Libres*, de représentants de *Juxtapoz*, et d'habitants du quartier : « *la ville a confié aux acteurs du quartier le soin de déterminer les 4 ou 5 personnes, acteurs organisés et usagers, qui seront intégrées au comité de gestion* »⁵⁵. Un premier temps de travail est alors organisé par l'équipe de *Quartiers Libres* en juillet, pour une première réunion officielle du Comité de Gestion le 05 septembre : « *son objectif est limité aux usages du jardin pendant la période d'occupation temporaire* »⁵⁶. Dans ce cadre là, il sert d'instance de décisions sur des propositions d'actions sur le jardin, qu'elle soit de sa propre initiative ou de désirs lui parvenant de l'extérieur. Pour ce faire, il a été actée la création d'une adresse mail unique afin de recevoir les propositions d'intervention qui y seront étudiées, devront suivre la trame d'un formulaire préparé par l'Assemblée d'Usage, nom de l'instance que se sont données les associations du quartier pour échanger entre elles sur le devenir du jardin, et « *pour informer et susciter des projets de la part des habitants et acteurs* »⁵⁷.

En octobre 2017 se tient un deuxième Comité de Gestion. L'objectif est dans un premier temps de finaliser un règlement intérieur qui « *fixe les modalités de cette ouverture pour la partie paysagère du site* »⁵⁸. Dans son organisation, il « *se réunit à l'invitation de la Ville de Marseille, qui en propose l'ordre du jour, qui peut être amendé par les membres. Son animation et secrétariat sont assurés par le groupement d'urbanistes et la Ville de Marseille* »⁵⁹. Devant avoir lieu au minimum trois fois par an, il se veut être le lieu d'échange et de décision sur les propositions d'occupation du jardin : « *les décisions sont prises de façon collégiale, par recherche du consensus. La Ville*

⁵² Ibid.

⁵³ Site internet de la Ville de Marseille, <http://quartierslibres.marseille.fr/les-sites-actifs/le-jardin-levat>, consulté le 30 mars 2019

⁵⁴ 2017-06-12 _ Compte-rendu Réunion des acteurs du quartier autour du Couvent Levat

⁵⁵ 2017-07-04 _ Mail « CR Jardin Levat », envoyé le 4 juillet 2017.

⁵⁶ 2017-09-05 _ CR Comité de Gestion n°1

⁵⁷ Idib.

⁵⁸ 2017-09-26 _ QL GG TVK Règlement gestion Levat V3 260917 EB

⁵⁹ Ibid.

de Marseille reste cependant décisionnaire en dernier recours [...] »⁶⁰. Quand à l'association *Juxtapoz*, elle conserve un droit de véto, en pouvant « s'opposer à certaines décisions pour des motifs de faisabilité technique ou de responsabilité juridique »⁶¹. Suite à l'adoption de ce règlement, six « propositions d'usage » sont étudiées. Si toutes se révèlent intéressantes, seul est validé le parc à vélo demandé par *Juxtapoz*, d'une trentaine de places. Des ajustements sont demandés aux autres propositions, dont l'étude est renvoyée à la prochaine rencontre. Celle-ci se tiendra à la fin du mois de novembre. À cette occasion, *Juxtapoz*, qui prévoit une grande exposition au printemps prochain, annonce qu'elle ne pourra plus assurer l'ouverture du jardin les mercredis et dimanches, faute de moyens octroyés par la Ville. Cette dernière « indique qu'elle engage une démarche pour éventuellement recruter des services civiques qui pourraient jouer un rôle dans l'ouverture au public »⁶². Ce sera effectivement en place à partir de la mi-janvier. Il est aussi discuté des « projets jardinage et alimentation », faisant suite à une première rencontre des acteurs intéressés : « l'étape suivante consistera à réunir à nouveau les porteurs de projet de jardinage, afin d'étudier plus en détail le partage des parcelles, et d'envisager le mode de coordination le plus approprié ». Enfin, la ville et l'équipe de *Quartier Libre* ré-insistent sur la confidentialité de ces Comités, dont les comptes-rendus ne peuvent être publics : « la diffusion d'un document de travail, sorti de son contexte et sans les explications nécessaires, qui pourrait provoquer une réaction de fermeture, et menacer la démarche ». Ils s'engagent toutefois à diffuser des communiqués faisant la synthèse de ces réunions, ainsi qu'à les publier sur le site internet de la ville. Quant à la quinzaine de proposition d'actions envoyées jusqu'à présent, elles sont repoussées à plus tard : « faute de temps, l'analyse des autres propositions de projet est reportée au prochain comité de gestion »⁶³.

Ils seront donc à l'ordre du jour du 4^{ème} Comité de Gestion, qui se déroulera à la fin du mois de décembre 2017. Trois acteurs sont identifiés pour s'impliquer dans le jardinage : *Centre Osiris*, les *Nomades Célestes*, et un collectif d'habitants, sous réserve d'une structuration juridique. Celle-ci prendra la forme d'une association, *Les Amis du Jardin Levat*, dont les statuts seront déposés en préfecture quelques semaines plus tard. Outre les propositions de jardinage, une quinzaine de propositions d'actions sont formulées : mis à part les activités qui pourraient mettre en péril l'équilibre du jardin, qui sont décontextualisées où qui sont simplement lucrative, toutes sont validées par le Comité de Gestion. On retrouve par exemple l'installation de ruches ou des visites de scolaires, pour lesquels une charte spécifique sera établie.

Une suite incertaine.

L'année 2018, soit plus d'un an après le départ des sœurs, commence donc avec une série d'actions programmées sur le jardin, par des acteurs du quartier d'une part, et d'autre part par le maintien d'une ouverture les mercredis et deux dimanches par mois assurée par deux volontaires en services civiques à la Ville. En parallèle est annoncée la programmation d'une grande exposition sur plusieurs mois, *Émancipation*, organisée par *Juxtapoz*. Celle-ci se déroulera du 13 juin au 13 octobre, et accueillera près de 30 000 visiteurs : « le public touché venait de tout Marseille, ainsi que du reste du territoire métropolitain. Des franciliens et des touristes ont aussi fait le déplacement »⁶⁴.

La suite est incertaine : les quatre comités de gestion qui se sont tenus en 2018 n'ont pas abouti à de réelles avancées. Au contraire, des tensions ont commencé à émerger, notamment de la part du collège d'habitants, qui souligne « l'absence de moyens à la hauteur des ambitions affichées, notamment une ouverture publique du jardin nécessitant des moyens humains et des outils de communication à déployer auprès de publics les plus éloignés,

⁶⁰ Ibid.

⁶¹ Ibid.

⁶² 2017-11-28 _ CR CdG3 Levat

⁶³ Ibid.

⁶⁴ 2018-10-11 _ CR CdG7 Levat 181011

participe au désenchantement qui s'exprime, ici et là, vis-à-vis du projet dans son ensemble »⁶⁵. En avril 2019, le Comité de Gestion doit renouveler les membres du collège habitants. Les sortants, en faisant appel à de nouvelles personnes, soulignent tout de même les difficultés de fonctionnement qu'à pu rencontrer le Comité, notamment en terme de communication : par exemple, sur les neuf Comités de Gestion qui ont eu lieu en 18 mois, seul un a fait l'objet d'un communiqué public, et aucun n'a été publié sur le site internet, contrairement aux engagements pris dès le mois d'avril de l'année dernière par l'équipe de *Quartiers Libre*. De plus, la concertation sur l'avenir du jardin annoncée pour l'automne 2018 n'a toujours pas commencé, et devrait finalement débiter par une réunion en mai 2019, sans que des moyens de mise en œuvre ne soient prévus.

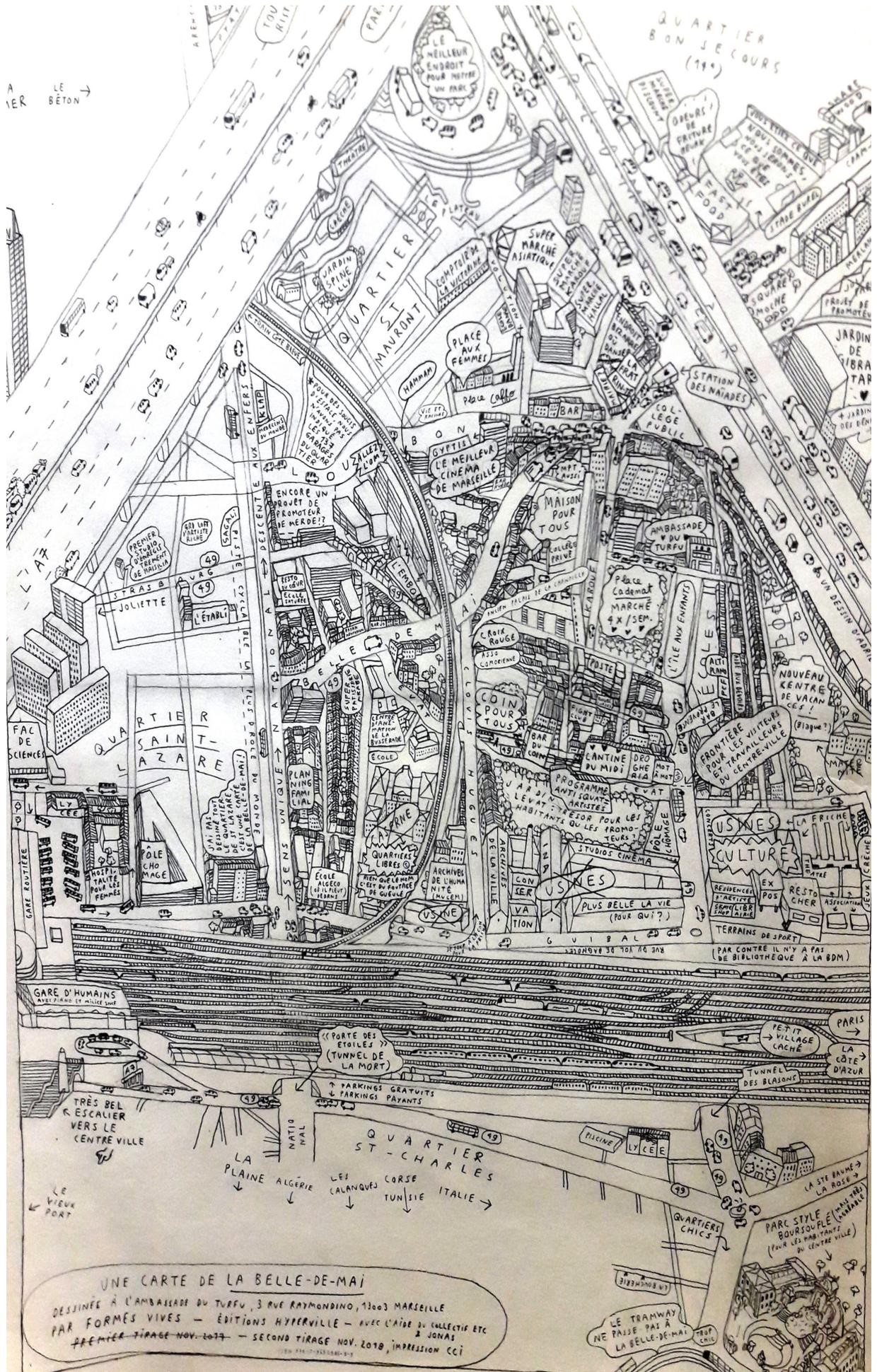
Sachant que l'expérience du jardin Levat est la seule à l'œuvre actuellement dans le cadre de *Quartiers Libres*, le bilan peut paraître un peu léger au vu des ambitions affichées. Les annonces ne manquent toujours pas, mais la réalité tend toutefois à légèrement différer. Le minimum de communication ne semble pas être respecté : trois « revue de projets » ont eu lieu depuis juin 2017, alors qu'il en était annoncé trois par an⁶⁶ ; aucun compte-rendu n'est disponible sur le site internet dédié au projet, simplement peut-on y télécharger les présentations des deux premières rencontres ; le « journal du projet », devant permettre « *de revenir sur les réalisations et les perspectives dessinées par le projet* », est toujours en attente de son troisième numéro dont la parution était prévue à l'automne 2018. L'exposition dédiée, qui est « *l'occasion de [nous] faire un retour sur l'avancement du projet et des différentes études menées* », dont deux étaient annoncées pour l'année 2018, sera finalement inaugurée en avril 2019. La *Maison des Projets* n'est toujours pas clairement définie, juste sait-on qu'un « *recueil des propositions des habitants sur leurs attentes en terme de programme et animation* »⁶⁷ sera disponible dans le cadre de cette exposition et qu'elle devrait être réalisée en septembre 2019 sur le site des casernes... Autant d'éléments qui laissent dubitatifs sur la suite de événements. Laure-Agnès Caradec déclare pourtant dans la presse spécialisée que la Ville « *part des usages des gens. Le principe est d'encourager le fourmillement d'initiatives qui existent dans ces quartiers* »⁶⁸. Reste à savoir par quels moyens.

⁶⁵ Bilan Comité de Gestion, collège habitants, mars 2019.

⁶⁶ 2017-06-20 _ Revue de projet n°1.

⁶⁷ Mail « QUARTIERS LIBRES | 4 avril 2019 | MPT Belle de Mai », envoyé le 29 mars 2019 à 16:56.

⁶⁸ Revue Traits Urbains, N°100, décembre 2018 / janvier 2019, p. 32



UNE CARTE DE LA BELLE-DE-MAI
 Dessinée à l'ambassade du Turfu, 3 rue Raymondino, 13003 MARSEILLE
 PAR FORMÉS VIVES - ÉDITIONS HYPERVILLE - AVEC L'AIDE DE COLLECTIF ETC
 PREMIER TIRAGE NOV. 2017 - SECOND TIRAGE NOV. 2019, IMPRESSION CCI

ANNEXE 4

**ÉCOLES
À MARSEILLE**

Libération

LA HONTE DE LA RÉPUBLIQUE

Locaux insalubres, papier toilette réclamé aux parents, cantines sous-dimensionnées, chauffage défectueux... Les établissements maternels et primaires de la cité phocéenne atteignent un état de délabrement ahurissant. Sans que la mairie ne se mobilise.

ÉRIQUE, PAGES 2-4



LIBÉRATION

LIBÉRATION

Benoît Violier.

| La triche, moteur | Solère, monsieur

Écoles en péril

Marseille reste la capitale des écoles publiques aux locaux hors d'usage ou insalubres. Les années et les promesses passent. L'urgence demeure.

Gaudin éternel mauvais élève

ZÉRO DE CONDUITE

Bien sûr il n'y a pas qu'à Marseille que les écoles primaires publiques dysfonctionnent, faute d'investissements, d'entretien et de personnels suffisants. Mais l'état de délabrement d'un grand nombre d'écoles dans la capitale régionale bat les records. En 2016, *Libération* avait donné un écho national à la situation en titrant à sa Une : « *La honte de la République* ».

Trois ans plus tard, parents d'élèves et enseignants attendent toujours les effets de la mobilisation promise par la municipalité et l'Etat. Rappelons-le, alors que des élections locales approchent : les communes ont la charge des écoles maternelles et élémentaires. Elles les construisent, sont propriétaires des locaux, en charge des réparations, des équipements, des cantines et de leur personnel.

En voulant confier la rénovation des écoles à un partenariat public-privé, Jean-Claude Gaudin et sa majorité ont cherché, à prix d'or pour la Ville, à se défaire de leurs responsabilités. Une mobilisation inédite, fédérant collectifs, syndicats et élus, s'y est opposée avec succès. Mais en attendant, les préfabriqués hors d'usage, les peintures écaillées, les toilettes insalubres, les locaux indignes, les toitures qui fuient, les chauffages en panne, les classes surchargées sont toujours au programme. Comme par hasard dans les quartiers les plus pauvres. Là où l'école publique fait le plus sens.

Michel Gairaud

Pilonné sur l'état inquiétant des écoles publiques de sa ville en 2016, le maire LR de Marseille a été piqué au vif, a voté des crédits puis a regardé ailleurs. Un résumé de sa politique depuis 25 ans.

« **D**ans quatre mois, c'est la quille ! » Jeudi 28 août, le cri du cœur de Danièle Casanova en quittant son ultime conférence de presse de rentrée en dit long sur la sinécure de la fidèle adjointe à l'Éducation de Jean-Claude Gaudin en cette fin de mandat. Comme d'habitude, elle a cependant fait le boulot : défendant l'indéfendable et annonçant les miracles, comme le passage de 444 à 470 écoles depuis un changement de comptage des bâtiments ou la multiplication des classes qui devrait permettre d'absorber les 2 000 élèves supplémentaires (1). Officiellement « absent à regret », le maire LR de Marseille, lui, fait l'école buissonnière : il est en vacances...

Peut-être a-t-il aussi préféré fuir les habitudes polémiques de rentrée. Fin août, par courrier et sans un mot d'excuse, les familles de l'école du cours Julien (6^e arrondissement) ont appris que leurs gamins auraient classe toute l'année à trois kilomètres à cause d'une rénovation de toiture mal programmée. D'autres, ceux de Chanterelle (1^{er} arrondissement), ne pourront carrément pas faire leur rentrée dans ce nouveau groupe scolaire car il n'est toujours pas achevé... Deux affaires qui résument à elles seules les 25 années de politique d'Éducation de Jean-Claude Gaudin : financements insuffisants, absence de programmation et mépris pour les parents d'élèves.

Suite à la publication en février 2016 par *Libération* d'une enquête sur les écoles marseillaises titrée « *La honte de la République* », le maire LR de Marseille avait pourtant fait amende honorable. Après avoir

hurlé au « *Marseille bashing* », il avait débloqué des crédits d'urgence, lancé une étude pour la construction ou reconstruction de 34 écoles, dont 28 écoles « Pailleron », très abîmées et hautement inflammables. Depuis, Jean-Claude Gaudin confesse avoir « *trop attendu* » et jure sur la bonne mère, à l'unisson de son adjointe, consacrer désormais 40 millions d'euros par an à l'entretien, la rénovation et la construction de ses écoles.

État catastrophique

« *La gestion de la crise de 2016, c'est surtout de la comm'*, juge Jean-Marc Coppola, patron des communistes marseillais. *Jean-Claude Gaudin aurait voulu terminer son mandat dans les meilleures conditions possibles.* » De fait, le projet de construction-reconstruction est au point mort depuis que la justice a jugé son plan de financement – un énième partenariat public privé – un peu trop fumeux. Quant aux 40 millions d'euros d'investissement annuels, ils ne dépassent qu'exceptionnellement les 30 millions d'euros par an (42,5 millions d'euros en 2017 et 33,7 millions d'euros en 2018), en prenant en compte les généreuses subventions du Conseil départemental et de l'Etat et les 3 millions d'euros de crédits d'entretien et de maintenance compris, selon les comptes administratifs de la ville (dépenses et recettes réelles) depuis le début du dernier mandat (2014) dans lesquels *le Ravi* s'est plongé. Un chiffre confirmé le 28 août par un autre fidèle du maire de Marseille, Roland Blum, l'adjoint aux finances. Alors, quand Danièle Casanova annonce que la mairie s'organise pour la construction de pas moins de 51 écoles (les 28 écoles Pailleron comprises), on sourit.

Du côté des instits et des parents d'élèves, on fait plutôt la grimace. « *Le "Allo mairie école" fonctionne moins bien qu'à son lancement en 2016 et il y a moins de financements pour les travaux* », se désespère Corinne Vialle, directrice d'école du 6^{ème} arrondissement et référente du SNUipp (principal syndicat enseignant) pour Marseille, qui se plaint aussi des délais et conditions d'intervention. « *On a vu fleurir des panneaux sur les écoles, vantant les travaux réalisés, mais*

ENQUÊTE

École
fracturée

Candidat « lucide » à la succession de Jean-Claude Gaudin, le sénateur LR Bruno Gilles le promet : « Il n'y a pas 450 écoles où il faut envoyer les watts, mais si je suis élu je proposerai la réalisation d'un audit sur le bâti, le personnel et le temps périscolaire. » Le maire honoraire des « 4/5 » peut, dès maintenant, se plonger dans la littérature qui existe.

Sans attendre l'audit que va lancer la mairie sur ses bâtiments scolaires à la rentrée, il y a l'enquête du collectif des écoles mais aussi le diagnostic du rectorat lancé en début d'année. Un travail qui réactualise celui de 2016 réalisé à la demande de la ministre de l'Éducation. Si pour le recteur, le quart des 444 écoles ont besoin de travaux, allant de la peinture à des choses qui sont beaucoup plus conséquentes (Marsactu, 29/08), selon la députée LREM de Marseille, la situation est plus inquiétante. « Un quart des écoles est toujours dans un état préoccupant ou d'abandon », assure cette ancienne socialiste pour qui Gaudin a fait le choix politique de privilégier le privé. Avant de préciser : « En particulier dans les quartiers Nord et le 3ème arrondissement... »

Une fracture due, selon elle, autant à l'absence de programmation de la ville, qu'au désintérêt de la majorité pour certains quartiers et à la capacité ou non des parents d'élèves à se mobiliser. « On ne peut pas dire que nos interventions ont un résultat significatif », philosophe Jean-Marc Coppola, élu des 15ème et 16ème arrondissements. « Dans les beaux quartiers les classes sont plutôt moins chargées et on a des échos de travaux réalisés plus pour consommer des crédits que par nécessité », témoigne Mickaël Bregliano, un enseignant du 3ème arrondissement, membre du CEM. Pour preuve : après les parents d'élèves de l'école de la Viste (14ème arrondissement) qui ont eux mêmes rafraîchi le bâtiment l'été 2018, ce sont ceux de l'école de la Batarelle, dans le 13ème, qui ont réalisé la veille de la rentrée des travaux que la ville a oublié de faire...

J.-F. P.



dans les faits rien n'est fait. Leur état reste catastrophique», dénonce encore Fleur Sanchez, une insit du 13ème arrondissement syndiquée chez Sud Education. « En 2016, pour la première fois, la mairie comme l'image du maire et de sa majorité ont été ébranlées. Et ça continue de leur coller aux basques. [Mais] on a perdu quatre ans, tranche de son côté Séverine Gil, présidente du MPE 13, une fédération de parents d'élèves locale. Il y a eu une accélération des travaux l'année qui a suivi la crise, mais après ça s'est arrêté. »

Écoles privées de tout

Le bâti est cependant loin d'être le seul problème des écoles marseillaises : elles manquent aussi cruellement de moyens matériels et humains. C'est ce que note l'enquête d'usage réalisée par le Collectif des écoles de Marseille (CEM), le dernier à s'être créé sur la question de l'école depuis une dizaine d'années (Cf p. 12). « En résumé, en plus du manque d'entretien des bâtiments, il manque du personnel municipal dans les écoles », relève Mickaël Bregliano, insit dans le 3ème arrondissement encarté au SNUipp. « Il n'y a pas de gestion des effectifs. Alors si la mairie est plus à l'écoute depuis 2016, pour les moyens c'est encore autre chose », regrette Patrick Rué, le patron de FO. Les effectifs ne suivent pas la courbe de la population scolaire... Une remarque qui vaut aussi pour le budget

fonctionnement des écoles. Le matériel pédagogique et les produits d'hygiène et d'entretien sont insuffisants selon l'enquête du CEM. Car d'une manière générale, les écoles marseillaises manquent de tout : les budgets transports, sorties, bibliothèques ont été décapités, les élèves doivent apporter leur papier toilette et leur ramette de papier. Alors que le budget éducation est passé de 178 à 220 millions d'euros entre 2014 et 2018 (2), permettant à Marseille de dépasser Lyon en dépense Education (fonctionnement et investissement confondus) par habitant (255 euros contre 252 euros), la part fonctionnement du premier degré, hors contribution obligatoire aux écoles privées sous contrat, est passée de 17,25 millions d'euros à 17,64 millions d'euros. Une progression royale de 2,29 %. Moins que l'inflation (3,1 %). Pire, la caisse des écoles, qui finance les projets pédagogiques, une partie des transports, les classes découverte, a chuté de 28,5 %, de 1,8 millions d'euros à 1,3 millions d'euros. Avec 7 000 élèves supplémentaires depuis 2015.

Des chiffres que reconnaît Roland Blum : « On est contraint par l'Etat et les frais de fonctionnement. Sachant que Jean-Claude Gaudin me demande de privilégier le remboursement de la dette... » En attendant, la

« Cela reste catastrophique »

Fleur Sanchez

contribution versée aux écoles privées a grimpé de 11,14 % depuis 2014 alors que ses effectifs stagnent (Cf p.10).

Marseille se traîne donc toujours dans le classement des principales métropoles françaises hors Paris. Selon leurs comptes de résultats 2018, elle est celle qui consacre la plus faible part de son budget à l'éducation - 13,3 %, contre 13,5 pour Nice, 15,6 % pour Lyon, 16,3 % pour Nantes et 23,8 % pour Toulouse -, et investit le moins (plus de deux fois moins que Toulouse). La deuxième ville de France s'en tire uniquement sur les budgets fonctionnement du primaire par élève, caisse des écoles par élève et masse salariale en se plaçant... avant dernière. Conclusion unanime du PCF à LREM, à peine démentie par Roland Blum, résumée par Christophe Perlino, le président de la FCPE 13 : « Gaudin fait des choix politique et il n'a jamais fais de l'École une priorité. »

1. Depuis 2015, les effectifs du public sont passés de 73 000 à 80 000 élèves.

2. Il est le deuxième budget de la ville derrière le remboursement de la dette.

Jean-François Poupelin

Le cadeau d'adieu de Gaudin au privé

Avant sa retraite, Jean-Claude Gaudin devrait augmenter à nouveau la subvention aux 56 écoles privées de Marseille. Qui a déjà flambé de 230 % depuis son premier mandat.



« Les nous sollicitent, mais on n'a pas répondu. » Au service de la ville de Marseille, on voudrait faire croire que le maire rechigne à augmenter une nouvelle fois le forfait d'externat versé aux établissements privés sous contrat et le faire passer pour un mauvais paroissien ! C'est bien mal connaître le très catholique Gaudin, lui-même ancien et éphémère prof d'histoire-géo de Saint-Joseph-les-Maristes (6ème arrondissement) : il serait plutôt du genre à leur préparer un cadeau d'adieu. Depuis 1995, il a multiplié par 2,3 le forfait élève, le surnom du forfait externat, le faisant passer de 381 à 881 euros par enfant et par an.

Avant de partir pour une retraite bien méritée, Jean-Claude Gaudin devrait donc signer une nouvelle convention triennale avec le conseil diocésain, qui fera passer le forfait élève au-dessus des 900 euros par an. Directeur diocésain de l'enseignement catholique de Marseille depuis décembre 2017, Xavier Leturcq n'a pas trop d'inquiétudes à ce sujet. « On ne s'est pas encore rencontré, mais il y a des contacts. On part sur la future convention. Je suis réaliste, [alors si] on ne peut pas dire qu'on va booster le forfait, il faut être responsable : toute dépense de fonctionnement doit être assumée par la collectivité », assume cet ancien prof de lettres.

La mesure du directeur diocésain devrait plaire à Gaudin. Depuis quelques années, les gros chèques aux 56 établissements privés sous contrat ont été abandonnés pour des hausses indexées sur l'indice des prix à la consommation des douze derniers mois. Un coup de pouce qui a quand même fait bondir le forfait d'externat de 11,14 % entre 2014 et 2018. Sur la même période, le budget fonctionnement des écoles publiques hors contribution au privé a dû se contenter d'une augmentation de 2,29 %. Soit moins que l'inflation, qui a dépassé les 3 %.

Cette différence n'est pas nouvelle : comme le Ravi l'a déjà raconté, Gaudin préfère largement le curé à l'insti (le Ravi n°121 et 139). En plus de prendre en charge les dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires comme le lui impose la loi depuis 1959, depuis Gaston Defferre Marseille paie aussi pour les écoles maternelles du privé, dont les élèves représentent un tiers de ses effectifs (1). Une douceur parmi d'autres de quelques 4 millions d'euros chaque année. Quasiment un quart du budget fonctionnement des écoles publiques de la ville, hors subvention aux écoles privées. Les parents des quelque 80 000 élèves des écoles municipales apprécieront...

Une générosité que réfute Danièle Casanova, la fidèle adjointe à l'éducation de Jean-Claude Gaudin, mais dont se vantait pourtant en son temps Françoise Gausson,

l'ancienne directrice diocésaine. Lors de son pot de départ à la retraite, la prédécesseure de Xavier Leturcq aurait déclaré avoir développé l'enseignement catholique à Marseille et obtenu le forfait le plus cher de France. « On aime tous mettre en avant nos petits records », plaide ce dernier. Et se pousser du col !

Car Marseille est seulement deuxième des principales métropoles françaises. Avec un forfait d'externat moyen annuel qui frôle les 1070 euros par élève du privé (2), Nice a la palme. Par contre, la deuxième ville de France devance largement Nantes (607 euros), Lyon (635 euros), Toulouse (779 euros) et Paris (791 euros). Et même Lille, la ville étalon de Gaudin depuis 2011 et la condamnation de la socialiste Martine Aubry par le tribunal administratif pour sa pingrerie avec le privé. « Dès que ça bloquait dans les discussions, Gaudin demandait à ses services le montant du forfait versé par Martine Aubry à ses écoles privées, il ne voulait pas le dépasser », rigole sous couvert d'anonymat un bon connaisseur des négociations ville-direction diocésaine. Il faut croire que le maire de Marseille est très mauvais en calcul : en 2018, le forfait moyen lillois était « seulement » de 629 euros.

Pour Xavier Méry, adjoint de Jean-Claude Gaudin à la lutte contre l'exclusion, la passion pour le privé du maire de Marseille est une affaire de gros sous. Si le directeur diocésain jure n'avoir « rien vu de la part de la mairie qui permettait au privé de se développer », le directeur de l'institution Sainte-Trinité, dans le 9ème arrondissement, lui l'assure : « Gaudin aime bien le privé, mais surtout il en profite. Ça lui coûte zéro euro d'investissement et seulement 860 euros de fonctionnement par élève, contre 1 400 euros dans le public ! » Chiffre totem de la direction diocésaine, dont personne ne connaît la formule (Cf le Ravi n°121).

Beaucoup estiment que la bonté de Gaudin pour le privé est avant tout une charité très bien ordonnée. Le LR a toujours défendu l'école dite « libre » et

« Il y a des contacts »

Xavier Leturcq

prêche essentiellement pour sa paroisse : si les difficultés dans les écoles publiques marseillaises rabattent des parents de toutes obédiences vers le privé, c'est l'électorat de droite qui y est traditionnellement le plus nombreux. Pour preuve, sa protégée Martine Vassal a revalorisé le forfait versé par le CD 13 aux élèves des collèges privés dès son arrivée à la tête de la collectivité, en 2015 (3). Là encore, un cadeau parmi d'autres (leravi.org, 13/10/2017).

1. 13 621 élèves à la rentrée 2019. Un chiffre en stagnation depuis plusieurs années.
2. Contrairement à Marseille, certaines communes, comme Nice, donnent des forfaits différents entre la maternelle et le privé et/ou subventionnent d'autres postes (cantine, informatique...)
3. Rapport 147 de la commission permanente du CD 13 du 30 juin 2017.

Jean-François Pouppelin

LES DÉLOGÉS

« Les enfants sont en 1ère ligne »

Assia Zouane, du collectif du 5 novembre et du conseil citoyen du 1-6 à Marseille, évoque le sort des enfants, victimes collatérales des effondrements.

« Les enfants et leurs familles sont en première ligne. Maman de 3 enfants, j'ai une pensée pour ce petit garçon qui a perdu la sienne dans l'effondrement rue d'Aubagne. Mais aussi pour tous ceux qui ont été délogés. Il n'y a pas eu tant de problèmes de déscolarisation. Mais dès le début s'est posée la question des déplacements avec des enfants et leurs familles obligés de se lever à 6 heures du matin et de traverser tout Marseille parce que l'hébergement est d'un côté de la ville et l'école de l'autre. Une problématique encore plus saillante quand vous avez plusieurs enfants. Résultat : des mamans qui errent toute la journée en attendant de récupérer leurs enfants.

Aujourd'hui, on n'a pas encore de bilan chiffré, entre les familles qui ont réintégré leur appartement, celles qui ont accepté un hébergement temporaire ou de déménager. Mais en cette rentrée, ce qui m'interpelle, ce sont les familles qui sont encore en hôtel. Comment élever des enfants dans une chambre d'hôtel ? Comment faire pour qu'ils puissent dormir, jouer, s'amuser, faire leurs devoirs... Comment faire à manger quand il n'y a pas de cuisine ? Les familles se retrouvent isolées, éclatées.

Je connais une maman de 3 enfants malade à l'idée qu'ils fassent leur rentrée en étant encore à l'hôtel ! D'autant que ça n'est pas sans conséquence sur les résultats scolaires. En novembre, après avoir vécu longtemps dans un logement insalubre au cœur de Noailles, elle a dû quitter son appartement, près de la place de Rome, où elle et son mari avaient mis toutes leurs économies pour enfin s'offrir un lieu de vie sain. Mais leur immeuble a été frappé par un arrêté de péril.

Elle a passé trois mois dans un hôtel loin de son lieu de vie, changé six fois de chambre. Et enfin obtenu un appart-hôtel près de Noailles où elle est depuis six mois. Mais aujourd'hui, après avoir eu 3 offres de logements temporaires qui ne lui semblaient pas adaptées, elle subit des pressions pour laisser la place à d'autres. Elle se sent incomprise. Car le traumatisme est tel qu'elle ne peut accepter un appartement dont la façade est fissurée ou trop éloigné des écoles.

En cette rentrée, elle est épuisée. Elle n'a pu récupérer les affaires pour ses enfants. En voyant d'autres accéder à un logement, elle se dit « pourquoi pas moi ? » Alors elle compte sur ceux qui la soutiennent. Et espère que la mairie lui proposera un appartement digne. En attendant d'user de son droit au retour. »

Propos recueillis par Sébastien Boistel

Classe contre

À Marseille, la question scolaire est aussi politique qu'épidémique. L'école, un champ de bataille ?

Dernier conseil municipal avant les vacances. Dans la salle de presse traîne le discours de l'élue aux écoles, Danièle Casanova. Qui, écrit-elle, « plutôt que de répondre aux attaques de nos adversaires sur les WC qui fuient et des grillages défoncés » souhaite « porter connaissance des actions positives dont les médias ne font jamais état ». Mais le maire, expédiant les dossiers scolaires, ne la laissera pas le prononcer.

À Marseille, la question scolaire est aussi épidémique que politique. Même le « RN » s'y met. C'est « la spécialité » de la nièce de Stéphane Ravier, Sandrine d'Angio, avant même qu'elle ne le remplace à la mairie du « 13/14 » : « Depuis que je suis maire, je n'ai pas nommé d'adjoint sur ce

dossier car je continue à le suivre moi-même. Ça touche aux enfants. Normal que cette question soit sensible. Et ce, quelle que soit la couleur politique. Il y a toujours des établissements réticents à notre venue mais quand il y a des punaises, c'est à la mairie que les parents viennent. Et cela fait quatre ans qu'on réclame un conseil municipal extraordinaire. »

L'opposition s'oppose

Au PC, le discours ne diffère guère. Comme le note Jean-Marc Coppola, « passer deux heures dans un conseil d'école, ce n'est pas là où on fait des voix mais là où est la vraie vie. Et, alors qu'entre en vigueur la scolarisation obligatoire pour les enfants dès trois ans, la ville n'a rien anticipé. Certains enfants ne sont toujours pas inscrits ! Et si les parents acceptent d'être méprisés et de vivre dans de mauvaises conditions, ils ne le tolèrent pas pour leurs enfants. Mais, ici, le principe, c'est « tu me fais du bien, je te fais du bien,



classe

tu me fais du mal...» Un enfant, ça ne vote pas. Mais la colère des parents fait tache d'huile.

En témoigne la mobilisation contre les « PPP », ces « partenariats public-privé » qui auraient vu la ville confier pour un milliard d'euros la destruction et la reconstruction d'une trentaine d'écoles et que la justice a annulé. Particulièrement mobilisés, Benoît Payan du PS : « Il y a quatre ans, pour les piscines, la mairie avait déjà opté pour les PPP. J'avais dit qu'un jour, on fera des écoles en PPP. La question scolaire, ça devrait pourtant être la première des compétences, le cœur de la politique d'une municipalité. Mais ici, l'essentiel est accessoire. » D'où une mobilisation « unique » puisque réunissant « partis de gauche, syndicats, associations ». Et 15 000 signatures que la mairie refusera de prendre en compte...

L'éducation était au cœur des États

généraux de Marseille où est investi Nicolas Steinfelds, du « collectif des écoles ». Qui, au-delà d'une « charte des écoles », planche, comme la ville, sur un « audit : on a déjà les retours de 130 établissements. Notamment sur les conditions matérielles mais aussi le manque de moyens humains ». Lui qui a sollicité le « défenseur des droits » pointe autant les élus que des services : « Il y a un an, dans notre école, bonne nouvelle, les classes vont être repeintes. Avec les fonds de pot, mais bon... Seule exigence : dans la classe accueillant les enfants en situation de handicap, il fallait éviter les couleurs trop vives car trop excitantes. On s'est retrouvé avec une classe rose bonbon. Il a fallu repeindre nous-mêmes. »

Pas de Coups de pouce

Pas étonnant quand on voit l'élève aux écoles se prévaloir d'un dispositif qu'elle vient de supprimer, Coups de pouce ! Dans son discours

du 17 juin, Casanova indique que « 565 enfants ont bénéficié de Coups de pouce pour aider ceux qui rencontrent des difficultés scolaires ». Sauf qu'en juin, nous confirme une insti' des « quartiers nord », « alors que ce dispositif fonctionne et se développe partout ailleurs, on a appris que la ville a décidé de le supprimer. Apparemment pour des raisons budgétaires ».

La municipalité n'a pas digéré de devoir allouer 30 000 euros à l'association qui portait ce dispositif et qui, jusque-là, ne sollicitait pas les collectivités. Un dispositif de remplacement va être mis en place mais notre insti' n'est pas convaincu : « Avec des groupes de dix élèves (et non plus de cinq) allant du CP au CM2 - alors qu'on se focalisait avant sur les

« Il a fallu repeindre nous-mêmes »

Nicolas Steinfelds

petits avec une approche ludique - on va faire essentiellement de l'aide au devoir. Et ce, quatre soirs par semaine. Quand on a protesté, on nous a dit que c'était toujours mieux que la rue. »

Pas faux. À la veille de l'été, le « syndicat des poussettes enrégées » rouvre des squares jusque-là fermés. Mais, en arrivant place de la Rotonde, Anne Perrillat, élue LR du « 17 », avec un responsable de CIQ (Comité d'intérêt de quartier), empêche parents et enfants d'y accéder. Et d'expliquer qu'il suffit de demander la clé à la mairie.

En Pas si simple. Pourtant relayée par MPE13, la demande de parents de la Plaine afin de pouvoir profiter, le temps des travaux place Jean-Jaurès, du « jardin des chats » (à côté du Conservatoire), est toujours

en souffrance : « Ce n'est pas un espace géré par notre mairie », explique-t-on. Pourtant, les CIQ ont pu y organiser, avec l'élue Anne Perrillat, la « Fête des voisins ».

Mais bon, on est dans une ville où, faute de place, les écoles publiques du centre-ville font le sport à l'«Euvre Allemand», une structure privée catholique. Qui n'a pas eu d'autre choix que de rendre public le fait qu'elle a dû écarter un membre ayant eu, par le passé, des « gestes déplacés » sur des adolescents. Suite à ses « aveux » et par souci de « transparence », dit le responsable Bruno Maurel. S'il a fait un « signalement au procureur », ce dernier n'a « pas encore échangé avec les écoles et la mairie ». La rentrée risque d'être chaude...

Sébastien Boistel

Mixité buissonnière

Le manque de place et les conditions déplorables dans certaines écoles amènent beaucoup de parents à contourner la carte scolaire. Un jeu d'enfant !

« Il y a un risque très probable d'une nouvelle école de bobos », en plein milieu du 3ème arrondissement de Marseille, tristement célèbre pour concentrer la pauvreté. C'est la crainte de Frédéric Bertet, directeur d'école et secrétaire général adjoint au SNUipp-FSU 13. La Friche de la Belle de Mai a lancé la construction d'une nouvelle école élémentaire pour la rentrée 2022. Son directeur Alain Arnaudet, conscient de la pénurie de places qui touche de plein fouet cet arrondissement (certains enfants sont même repoussés vers les 14ème et 15ème), clame sa volonté « que l'école s'inscrive dans la carte scolaire ». Point que confirme la mairie centrale et le rectorat. Mais l'orientation artistique de l'enseignement et les futurs instituteurs triés sur le volet laissent Frédéric Bertet « très dubitatif ».

Enseignement linguistique spécifique, classes à horaires aménagés musique, écoles internationales... Quand les parents ne mettent pas tout simplement

leurs enfants dans le privé, les prétextes pour contourner la carte scolaire sont légion. L'idéal étant d'avoir un contact au service éducation et jeunesse d'une mairie qui reçoit un nombre de demandes de dérogation impressionnant. La dernière solution expédiée Séverine Gil, présidente du Mouvement des Parents d'Élèves du 13 : « À Marseille, le sport national, c'est les fausses déclarations d'adresse ! » Cette dernière se console en espérant que cela colmate la fuite vers

le privé. Mais Anne Pfister, membre du collectif Écoles publiques du 3ème, voit les choses en gris depuis son arrondissement : « Ça revient au même, ça ghettoïse nos écoles. »

Ce manque de mixité sociale provient également d'une politique d'urbanisme défaillante. « L'école est à l'image de la société qui l'entoure », souligne le syndicaliste Frédéric Bertet. Au hasard, les écoles du très select Roy d'Espagne (8ème arrondissement) n'accueillent que les enfants de la très aisée résidence du même nom. Autre exemple, la cité Air Bel, îlot de pauvreté du 11ème arrondissement, héberge une école primaire en son sein. Le secteur qu'elle couvre n'englobe que la cité, pour la mixité on repassera. Dans son mémoire de sociologie sur les écoles du 3ème, Marion Lis évoque le cas des écoles maternelles et élémentaires Ruffi (1). Côté pile, la future école « Antoine de Ruffi » devrait ouvrir ses classes à la rentrée 2020.

Côté face, l'école Rep+ (nouvelles Zep) « Ruffi » tout court, et ses préfabriqués. Ce dispositif « temporaire » sert depuis maintenant 15 ans de classes et de dortoirs à 350 enfants issus de milieux très défavorisés. « Les nouveaux et bons élèves, partent à l'école privée Schuman à côté », apprend-on dans le mémoire. Le bâtiment en construction, lui, semble tout choisi pour accueillir les minots des nouveaux habitants du quartier d'affaires Euromed. Ceux d'entre eux qui n'auraient pas réussi à avoir une place à l'école catholique Schuman.

Fort de ces constats démographiques, la mairie a la responsabilité de réviser la carte scolaire en conséquence.



Quand elle daigne s'en occuper, elle le fait dans son coin. Elle ne joint les services de l'Éducation nationale que pour essayer de pallier les pénuries de places grâce au dispositif d'urgence des « classes accueillantes ». N'allant pas « jusqu'à parler de réussite », Dominique Truant, l'adjointe du directeur académique des Bouches-du-Rhône, note quand même une nette amélioration de la gestion des inscriptions par les services de la ville. Après six ans de refus et d'incapacité à utiliser Ondes, logiciel national consacré, elle s'y est finalement mise. À quelques mois du passage de flambeau de Gaudin...

1. « L'affaire des écoles marseillaises », ou l'implication de la ville de Marseille dans les écoles du 3ème arrondissement - Marion Lis, 09/2017

Alexis Le Monnier



TRIBUNE

Par le Collectif des écoles de Marseille

Les parents d'élèves marseillais ont le seum !

Fin novembre 2018, des parents d'élèves indignés du manque de considération de la Ville pour ses écoles publiques se réunissent pour créer le Collectif des écoles de Marseille. Objectif : recueillir les témoignages de toutes les écoles pour mettre la mairie face à ses responsabilités.

Nous sommes des parents d'élèves, usagers de l'école (maternelle et élémentaire) publique de Marseille réunis en collectif qui fonctionnent démocratiquement. Le CeM (Collectif des écoles de Marseille) se prononce comme l'expression « avoir le seum » (du mot arabe « semm » qui signifie venin), utilisée à tout va dans les années 90, dès que nous étions énervés, en colère ou dégoûtés. Ce clin d'œil, qui peut faire sourire, révèle cependant l'état d'esprit dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui. La colère de voir les établissements scolaires publics dans un réel état de délabrement. Et de se confronter à une municipalité,

qui, bien que consciente de la situation, ne bouge pas, ne fait rien. Rappelons-nous bien que la mairie de Marseille est la seule responsable, pour les écoles maternelles et élémentaires : de l'état des bâtiments scolaires et de l'encadrement des élèves hors temps de classe (cantine et périscolaire).

Nos écoles sont dans un état déplorable. Pas toutes, certes, mais beaucoup trop. Mais combien alors ? C'est ainsi qu'est née l'idée de notre collectif de lancer une enquête citoyenne pour recenser les problèmes rencontrés dans les 444 écoles publiques de la ville. Nous voulions voir, savoir, nous rendre compte. A ce jour, notre enquête a été remplie par plus de 130 écoles qui nous ont fait part de problèmes liés au bâtiment, mais aussi au manque de moyens humains de leur école. Les résultats (disponibles sur notre site internet) sont accablants. Nous collectons encore davantage de témoignages. Notre objectif est simple : dénoncer une situation insupportable et faire pression pour que nos

écoles soient TOUTES rénovées.

Laissons la parole à l'accusée : « Nous investissons plus de 40 millions d'euros par an pour les écoles. C'est notre premier poste budgétaire. » La mairie dit investir, très bien. Mais pas suffisamment. Et bien trop souvent pour les écoles de quartiers bien identifiés, ceux dont l'électorat leur a permis d'être au pouvoir. Sans oublier le traitement de faveur réservé aux écoles privées qui reçoivent plus de dotations par élève que dans le public. Les faits sont là pour en attester. Quand certaines écoles sont équipées en tablettes numériques, d'autres sont laissées clairement et volontairement à l'abandon. L'insalubrité des locaux, les classes surchargées, les toilettes hors service, les toitures qui fuient et s'effondrent sur les élèves, les réfectoires envahis par les punaises de lit, les cafards qui pullulent, la présence d'amiante, les normes de sécurité incendie non respectées, la non-accessibilité aux élèves en fauteuil roulant, le manque criant de personnel municipal sur le temps de cantine (1)... C'est

intolérable et tous les enfants de la République méritent le même traitement. Ce clientélisme, ce mépris du peuple et les mensonges à répétition ont engendré cette colère, voire cette haine, chez bon nombre de parents d'élèves, enseignants, personnel municipal et citoyens.

C'est donc tout à fait naturellement que notre collectif a rejoint la soixantaine d'associations et de collectifs signataires du Manifeste pour un Marseille vivant, ouvert et populaire. Nous avons participé aux Etats généraux de Marseille, en juin dernier, durant lesquels nous avons animé, avec d'autres associations, collectifs et syndicats, un atelier d'échanges sur l'école, l'éducation et les droits de l'enfant. Il en est ressorti la volonté de construire une charte de l'enfant à l'école (charte des minots) qui mettra en miroir les obligations de la mairie en termes d'accueil de tous les enfants et leurs droits. Tous les enfants ont droit à l'éducation. Tout enfant présentant un handicap physique ou mental doit recevoir

un traitement adapté, une éducation et une place parmi les autres enfants. Tous les enfants ont le droit de jouer, de se reposer et d'avoir des loisirs. Tous les enfants ont le droit d'être protégés des risques qui compromettent leur santé.

Ces droits sont trop souvent bafoués du fait d'écoles indignes de la République. Nous avons contacté le Défenseur des Droits. Pour lui, les problèmes d'hygiène, de sécurité et d'atteinte à la santé peuvent être considérés comme de la maltraitance. Il ne faut pas avoir peur des mots, car la situation n'est pas anecdotique mais catastrophique. Nous espérons qu'il ne faudra pas attendre un drame comme celui de la rue d'Aubagne pour que la situation des écoles de Marseille change enfin. D'ici là, nous ne lâcherons rien.

Si l'union fait la force, unissons nos voix pour les faire entendre de force !

I. Pour plus d'informations et pour consulter les résultats de l'enquête : écoles-marseille.fr

Péri(l)scolaire en la demeure

Pendant l'été, l'attribution des 33 lots du périscolaire à Marseille est tombée. Et certains prestataires aussi !

La dim est à fond, la salle résonne et Laëtitia Alcaraz, responsable du secteur Bafa à la Ligue de l'enseignement 13, s'époumone dans le micro : « Il est formellement interdit de sortir vos téléphones portables, même pour regarder l'heure, sauf urgence bien sûr [...] Les enfants comptent sur vous et nous aussi ! » Absentéisme, retards, comportement, en ce mercredi 28 août à Marseille, la responsable rappelle la conduite à tenir aux 200 animateurs de tous âges venus signer leurs contrats de travail et participer à un atelier de pré-rentrée périscolaire. Ce même mercredi, à son retour de congé, une directrice d'école maternelle du centre ville envoie un mail paniqué aux parents d'élèves : elle « découvre avec inquiétude » que l'association qui gère l'accueil périscolaire l'an dernier n'a pas été reconduite.

Depuis la fin des Tap (Temps d'activité périscolaire), la mairie en est au deuxième appel d'offre pour l'accueil et l'animation du périscolaire (garderie du matin, pause méridienne et garderie du soir) : 25 lots l'an dernier re-divisés en 33 cette année. L'attribution a été annoncée aux postulants fin juillet, en plein milieu des vacances scolaires. Devant l'école maternelle susnommée, *Synergie Family*, qui a récupéré le marché, a placardé en A3 deux têtes de minots pour recruter urgemment des animateurs avec « CDI à la clef ». L'annonce vidéo postée sur leur page Facebook est un poil plus offensive... Et montre une jeune femme se dandinant, moue et clin d'œil complice qui semblent inviter les candidats à tout autre chose qu'à garder des brailards de cinq ans.

La « start-up sociale », comme elle se définit, sort victorieuse de l'appel d'offre avec 13 lots. Contre zéro l'an dernier. Pour Franck Torrel, co directeur, ce revirement s'explique par « la présentation d'un projet plus étoffé ». La Ligue de l'enseignement lui emboîte le pas avec 12 lots dont certains dans les quartiers sud, mais perd La Solidarité (15ème), où elle était implantée depuis 2014. C'est Léo Lagrange qui la récupère et se partage le reste avec Les amis de Gylofère et le CCO (Centre de culture ouvrière) qui en acquiert deux nouveaux mais perd ses six lots de l'an dernier. Dont quatre récupérés

en cours de route à l'ancien prestataire : l'Ifac (Institut de formation, d'animation et de conseil) qui n'aurait pas pu les mener à terme faute d'un « budget mal calculé ».

Les prestataires réembauchent souvent les animateurs déjà présents sur les lots. Mais parfois c'est plus compliqué... L'inspection du travail a exigé au nom de l'article L1224-1 le transfert des salariés et de leur contrat de travail des 4 anciens lots de l'Ifac (passé au CCO qui vient de les perdre) avant de revenir sur sa décision, ce qui laisserait actuellement une trentaine de salariés dans l'impasse, sans entité qui les reprend ni entité qui signe leurs papiers de sortie.

Depuis son redressement judiciaire, l'Ifac Provence (1), « caution sociale de droite » de la mairie pendant des années n'est plus du tout en odeur de sainteté. Aucun lot ne lui a été attribué. Comme si la ville signalait sa mort lente... Rien non plus pour les Francas qui avaient postulé à deux lots. « On s'y attendait, souligne Christian Laujac, président départemental de l'association. Nous faisons face à une logique de marchandisation de l'éducation, avec des associations qui sont devenues presque des entreprises privées. C'est donc le moins-disant qui l'emporte. » Le Mouvement des parents d'élèves (MPE13), ne s'y retrouve



pas non plus. La présidente, Séverine Gil explique que si à force de pression la mairie a intégré le quotient familial aux formules tarifaires, « le paiement au forfait mis en place l'an dernier est beaucoup trop cher, pour une proposition qui reste finalement du collectif et de la garderie ». Sur quels critères la mairie a-t-elle décidé d'évincer certains pour en propulser d'autres ? Sur le sujet, Danièle Casanova, adjointe aux écoles, se montre peu prolixe : « On a choisi les meilleurs ».

1. L'Ifac Provence n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Samantha Rouchard

Ailleurs dans la région...

Y a pas que les écoles marseillaises en Paca ! Compétence centrale des maires, les écoles primaires font régulièrement l'objet de débats lorsqu'il s'agit d'être élu. Exemples.

« **T**ous les maires de France, s'ils évitent une chose avant les élections, c'est bien de fermer une école. » Pragmatique constat lors d'un reportage d'Azur TV du maire Les Républicains de Marignane (13) Eric Le Dissès... qui n'a pu se l'appliquer à lui-même. En juin dernier tombe la décision de fermer l'école maternelle La Cadrière. Grosse colère des parents prévenue à la dernière minute. Officiellement, la décision a été prise suite à un courrier préfectoral signalant que la zone passait en risque fort d'inondation mais n'exigeant pas la fermeture de l'école.

Des façons de faire qui scandalisent un élu d'opposition divers droite Joseph Tornambe, par ailleurs époux de la directrice de l'école, qui sera candidat en mars prochain. Pour lui, le risque d'inondation est utilisé pour faire diversion : « Il a fait voter en juin 2017 une délibération pour la construction d'un programme de logements sociaux dans le secteur. La délibération était floue sur le zonage et la fermeture de

l'école n'a jamais été actée en séance. Il a souhaité surtout ne pas faire de bruit autour des logements sociaux pour sa réélection, ce n'est pourtant pas un gros mot ! »

Dans les Alpes, à Gap, des fermetures ont pu être évoquées ici et là mais le maire UDI Roger Didier a préféré les repousser... L'élu a fait parler de lui en février dernier lorsque la ville a supprimé des photos du compte Facebook de la mairie l'immortalisant à la cantine scolaire, bouteille de pinard sur la table, repérées par l'opposant socialiste Christophe Pierrel. Lequel, ancien directeur de cabinet adjoint de François Hollande à l'Élysée - s'il est candidat (1) - fera des écoles un axe de campagne : « Ce n'est pas la priorité du maire actuel, il faut un plan d'investissement massif. Certaines écoles n'ont pas d'ordinateur, le personnel doit demander au maire pour avoir un stylo... D'autres sont vieillissantes, sont mal isolées, sans un seul arbre dans la cour. »

À Nice, rien de croustillant à signaler au regard de la situation marseillaise.

La mesure phare de Christian Estrosi, installer des policiers municipaux dans les écoles, est un beau feu de paille : « C'était un simple coup de com'. Les enseignants avaient le choix et il me semble que cela concerne seulement quatre écoles... », explique l'opposant PS Patrick Allemand. À Toulon, pas non plus de soucis sur l'état des bâtiments. Ce qui n'empêche pas l'ancien instituteur écologiste et tête de liste Guy Rebec de se positionner. Il est favorable à un retour de la semaine à quatre jours et demi, et souhaiterait mettre en place des salles des maîtres, des salles des parents et construire des centres de loisirs associés à l'école (CLAE) à chaque fois que c'est possible. Les repas ne sont pas encore assez bio selon le candidat EELV qui voudrait passer à 100 % comme l'ont fait d'autres communes.

Enfin à Avignon, les cantines scolaires ont été remunicipalisées durant le mandat de la socialiste Cécile Helle. Et c'est la seule ville de la région avec La Seyne-sur-Mer à avoir maintenu les quatre jours et demi. Pourtant pour Samir Allel, président départemental de la FCPE

(fédération de parents d'élèves), mais aussi ancien élu socialiste et probable candidat sur une liste d'union de la gauche, même si le principe est louable « pour faire de nos enfants des citoyens, les activités périscolaires se résument à de l'occupational ».

Il pointe également un gros problème de mixité dans cette ville, la plus pauvre de la région, entre centre-ville et périphérie. « Dans le quartier Saint Gabriel, selon une étude du conseil départemental, 70 % des petits vont dans le privé ! Il faut revoir la carte scolaire. » Il aimerait voir un « menu végétarien laïc » par semaine que tout le monde puisse partager. Et de conclure : « C'est vrai que les élèves mangent mieux mais je suis partisan de la gratuité totale pour la cantine : un repas complet c'est essentiel pour certains. En face, la mairie a voté un don de 100 000 euros pour Notre-Dame. Il faut savoir ce qu'on veut ! »

1. Longtemps candidat déclaré, il pourrait laisser sa place. Parce qu'il a été nommé par Vinci à la tête du stade de foot de Bordeaux ?

Clément Chassot